

La Doxa au travail.

Étude d'une polémique française

Katharina Nitter Gudmundsen

Mémoire de master



Département des langues étrangères

Université de Bergen

Mai 2013

Remerciements

Tout d'abord, je voudrais remercier mon directeur et ma directrice de master, Helge Vidar Holm et Kjersti Fløttum.

Je les remercie pour leur engagement, leurs conseils et leur positivité.

Dernièrement, un grand merci à ma famille, qui m'a si soutenu.

Sammendrag på norsk

Denne studien utgjør en språkbruksanalyse av to tekster uttalt av Frankrikes tidligere innenriksminister, Claude Guéant, i forbindelse med en sterk debatt som pågikk i Frankrike i begynnelsen av februar måned 2012, som omhandlet sivilisasjoners verdi og hvilken plassering disse har i et sivilisasjonshierarki. Jeg ser i denne studien på forholdet mellom språkbruken Guéant benytter i de to tekstene, om den er strategisk eller «ubevisst», og problematikk knyttet til etablerte tenkemåter (doxa) om sivilisasjoners verdi. Doxa-begrepet kan kort forklares som «den allmenne oppfatningen». Utgangspunktet mitt er at Guéant benytter seg av karakteristikene ved doxa-fenomenet for å oppnå konsensus for et Frankrike bygget på de republikanske verdiene.

For å belyse forholdet mellom doxa-problematikk og måten Guéant argumenterer på, benytter jeg meg av teoretikeren Ruth Amossys og hennes teorier om implisitt argumentasjon. Forholdet mellom doxa-en som utgangspunkt og Guéants argumentasjon utgjør den første delen av analysen. Her konkluderer jeg med at «det usagte» i Guéant argumentasjon vitner om at han anser meningene han ytrer som selvsagte, og at holdningen hans til andre kulturer deles av den franske allmennheten. Jeg konkluderer også med at doxa-en brukes aktivt for å overbevise publikum om at den franske sivilisasjon bør beskyttes. Den andre delen av analysen ser på forholdet mellom det overordnede målet om å oppnå konsensus og bruken av pronomen og andre leksemer. Her ser jeg på hvordan ulike pronomen og substantiv brukes for å tydeliggjøre hva som skiller «de andre» fra gruppen Guéant anser seg selv som en del av, «vi-et». Jeg undersøker også hvilke grupper(i befolkningen) disse språkelementene refererer til. Hvem inkluderes i «vi-et» Guéant bruker i tekstene, og hvem ekskluderes fra denne gruppen? Konklusjonen min er at «dem»/oss» - argumentasjonen vitner om at Guéant ønsker å etablere én identitet som skal gjelde for alle franske borgere.

Table des matières

1. Introduction	7
1.1. Thématique de l'étude : La société française	7
1.2. Optiques de l'étude	7
1.3. Pourquoi la doxa?	8
1.4. Quelle problématique pour l'étude ?	9
1.5. Plan de l'étude	11
2. Établissement d'un corpus	13
2.1. Introduction	13
2.2. Une présentation des polémiques sur les civilisations: Février 2012	13
2.2.1. Le propos déclencheur de Guéant	13
2.2.2 Réactions dans le monde politique	14
2.2.3. Guéant répond à la critique en affirmant ses propos	15
2.2.4. Guéant déjà controversé	16
2.2.5. La polémique culmine : L'intervention controversée de Serge Letchimy	17
2.3. L'Établissement du corpus	19
2.3.1. Défis généraux	19
2.3.3. Identification des textes du corpus	21
3. Cadre théorique et méthodologique : Doxa dans l'analyse argumentative	23
3.1. Introduction	23
3.2. Petite introduction à l'ouvrage <i>L'Argumentation dans le discours</i> (2012)	24
3.3. Le rôle et les optiques de l'analyse argumentative	24
3.4. La doxa : Une introduction à l'opinion commune et aux évidences partagées	26
3.4.1. La définition de la doxa	26
3.4.2. La doxa dans l'analyse du discours : Analyse idéologie et analyse rhétorique	26
3.4.3. Faut-il parler d'une doxa ou d'éléments doxiques ?	27
3.5. <i>Pourquoi</i> la doxa dans le langage ? L'instance de l'auditoire	28
3.6. Identifier la doxa dans le langage en situation argumentative	29
3.6.1. La doxa dans le mode de l'implicite	29
3.7. La visée persuasive : Nécessite une étude des pronoms personnels et possessif et une étude du lexique qui les entoure	32
3.8. L'adaptation à l'auditoire (chapitre 1, p. 50 – 81)	33

3.8.1. L'auditoire comme processus d'imaginaire et processus de stéréotypage	33
3.8.2. Auditoire homogène et auditoire composite: Choix méthodiques.....	34
3.8.3. La construction de l'auditoire comme stratégie rhétorique	35
3.9. Choix méthodologiques pour une étude de la doxa en fonctionnement argumentatif .	36
3.9.1. Quel(s) texte(s) pour une étude argumentative ?	36
3.9.2. Critique du choix des textes	37
3.10. Approche méthodologique pour l'analyse.....	39
4. « Des propos de bon sens ». Étude des deux textes de Claude Guéant.....	41
4.1. Introduction	41
4.2. Identification de la doxa à laquelle Claude Guéant fait appel.....	41
4.3. La visée de Guéant : La doxa comme ce qui permet un discours sur la France.....	43
4.3.1 « Défendre » <i>présuppose</i> une menace. Les affaires de l'intérieur.	43
4.3.2. Bilan : la visée persuasive de Claude Guéant	45
4.4. Questions de recherche et plan de l'analyse.....	46
4.4.1. Prendre en compte les deux auditoires dans les deux situations d'énonciation.....	47
4.5. <i>Le Figaro</i> : Présentation du texte, sa structure et son contenu	47
4.6. <i>Le Figaro</i> : Schéma des relations argumentatives et non-argumentatives entre les énoncés	50
4.7. <i>Le Figaro</i> : Commentaires sur les relations dans le schéma	53
4.7.1. Relations de commentaire	54
4.7.2. Quel type d'argumentation le texte privilégie-t-il ?.....	55
4.8. La doxa et l'argumentation implicite.....	56
4.8.1. <i>Le Figaro</i> : Les présupposés	58
4.8.2. La déclaration initiale : Les présupposés	60
4.8.3. Qu'est-ce que les présupposés apportent à l'argumentation globale ?	61
4.8.4. Discussion : Le rapport entre l'argumentation implicite et la doxa à laquelle Guéant fait appel.....	62
4.9. La doxa comme stratégie rhétorique	64
4.10. Bilan : Comment la doxa se manifeste-elle dans l'emploi langagier de Guéant ?	66
4.11. La visée persuasive : Étude des pronoms personnels et possessifs – petite étude du lexique	67
4.11.1. De quoi dépend une préservation du modèle républicain de société ?	67
4.11.2. Comment effectuer une étude des pronoms dans ses textes ?.....	69

4.11.3. <i>Le Figaro</i> : La référence des pronoms personnels et possessifs dans une perspective d'exclusion et d'inclusion	70
4.11.4. La déclaration initiale : La référence du « nous » et « notre » dans une perspective d'inclusion et d'exclusion	75
4.11.5. Bilan : La référence du « nous » et « notre » et la création de groupes	77
4.12. Discussion sur la création des groupes en relation avec la visée persuasive et avec la doxa	78
4.12.1. La création de groupes <i>relève</i> de la visée persuasive et <i>favorise</i> la visée persuasive	78
4.12.2. La création de groupes relève de l'incompatibilité d'un « leur » avec un « notre »	78
4.12.3. Création des groupes relève de la doxa en fonctionnement argumentatif	80
4.12.4. La Doxa menacée : « Nous » employé pour <i>imposer</i> une inclusion.....	81
5. Conclusion	85
5.1. Les textes sur les civilisations relèvent d'une conception de société	85
5.2. Optiques et résultats de l'étude.....	86
5.3. Perspective critique à propos des choix méthodologiques et à propos des résultats	90
5.4. Études ultérieures possibles.....	91

Bibliographie

Annexe 1 : L'entretien avec Claude Guéant au *Figaro*

Annexe 2 : La déclaration du 4 février de Claude Guéant

1. Introduction

S'assimiler, c'est aller plus loin, c'est épouser notre culture, c'est participer pleinement aux formes essentielles de la vie sociale et culturelle française. C'est se fondre dans un destin collectif. L'assimilation n'est pas la négation de la différence. Elle est simplement l'invitation à se sentir bien dans notre nation. (...) J'ai bien conscience qu'en faisant part de ces réflexions, j'exprime un vrai choix politique, puisque c'est un choix de société. C'est le choix de la France que nous voulons pour demain.¹

Claude Guéant, Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

1.1. Thématique de l'étude : La société française

Quelle France pour demain ? Par quels principes doit-elle se caractériser, et de quoi et de qui ces principes dépendent-ils ? Ce sont l'avenir de la société française et les défis auxquels elle se trouve face, qui constituent le sujet réel d'une déclaration controversée tenue par Claude Guéant, ancien ministre de l'Intérieur (Union pour un Mouvement Populaire / UMP) en février 2012 sur la supériorité des quelques civilisations par rapport à d'autres. Au moment de sa déclaration, la campagne des élections présidentielles de 2012 était déjà lancée. En déclarant, lors d'une réunion entre l'UMP et une association étudiante de droite, que « Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche, pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas », et en faisant l'appel « En tout état de cause, nous devons protéger notre civilisation » (voir section 2.2), Guéant déclenche une polémique dans les médias français et dans la vie politique. Sa déclaration fait notamment l'objet d'une critique de la part des partis de gauche. Pour une présentation du déroulement des événements dans la polémique, voir la section 2.2.

1.2. Optiques de l'étude

Cette étude sera consacrée à une exploration du fonctionnement discursif et argumentatif de la doxa² ou de l'opinion commune dans deux des textes prononcés par Claude Guéant sur les civilisations et leurs valeurs. Elle se veut une étude doxique dans la mesure où elle essaie

¹ Citation de sa chronique «Quelle France pour demain» dans *Le Monde*, mis à jour le 03.06.2011 (consultée 15.04.13)

² D'après *Larousse*, la doxa se définit comme « (...) Ensemble d'opinions communes aux membres d'une société et qui sont relatives à un comportement social »(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/doxa/26675>) (consulté 02.05.13)

D'après Wikipedia : « La doxa (du grec δόξα, doxa, « opinion », « conjecture ») est, dans la philosophie de Parménide, l'opinion confuse que l'on se fait sur quelqu'un ou sur un aspect de la réalité, par opposition au vrai chemin d'accès à la vérité : l'Être qui est. La doxa est donc un concept qui remonte aux origines mêmes de la philosophie. » (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Doxa>) (consulté 02.05.13)

d'étudier les moyens verbaux qui indiquent un orateur se croyant comme le représentant de l'opinion commune à l'époque de la polémique, qu'il s'agisse des éléments langagiers ayant été utilisés stratégiquement pour réaliser une mission persuasive, ou qu'il s'agisse des éléments langagiers qui semblent avoir été utilisés sans une telle intention de sa part. De toute façon, la présence des propriétés de ce phénomène du consensus dans le langage de Guéant peut contribuer à renforcer la légitimité de son message principal – ou bien, de la visée persuasive qu'il se donne. C'est à cette visée que nous nous intéressons en étudiant la doxa, car elle semble s'appliquer aux affaires de l'intérieur en ce que l'orateur vise à établir une norme sur ce que la France doit être. Réussir à faire convaincre un auditoire visé à travers une utilisation langagière efficace, peut résulter d'un établissement d'une nouvelle doxa dans la communauté de la société française, ou bien ; renforcer une doxa *déjà existante* dans cette communauté.

1.3. Pourquoi la doxa?

Pourquoi le choix de la problématique de la doxa pour une étude des textes choisis (voir la section 2.3.3.) ? Les raisons en sont plusieurs. Au niveau de l'univers des textes de Guéant, c'est principalement la « découverte » en eux de certains éléments langagiers qui nous a mené à opter pour l'étude du fonctionnement argumentatif de l'opinion commune. On peut en fournir quelques exemples tirés de son texte dans *Le Figaro* (mis à jour 06.02.12). En réponse à la question : « Vous attendiez-vous à ce que vos propos [sa déclaration tenue le 4 février] soulèvent une telle polémique? », Guéant déclare le suivant : « (...) j'ai tenu des propos de bons sens, des propos d'évidence pour rappeler que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres », qualifiant son propos comme « (...) un propos général sur les valeurs républicaines et sur la France ». Nous proposons que ces qualifications, aussi bien que son emploi du verbe *rappeler*, qui présuppose qu'il *existe* une idée déjà qu'il faut se rappeler (les valeurs humanistes), relèvent d'une certaine certitude de sa part concernant la probabilité que ses propos soient considérés comme légitimes, admis par « tout le monde » et « allant de soi ».

Aux indices textuels du fait qu'il soit question de l'opinion commune, s'ajoutent des données liées au monde politique, à savoir les réactions positives que les propos initiaux de Guéant rencontrent. De manière très simplifiée, il faut se demander : Outre ce dont Ruth Amossy

appelle *l'efficacité de parole*³(2012), comment peut-on expliquer le soutien qu'avait eu Guéant dans la majorité du gouvernement au cours de la polémique? (voir la section 2.2.2.).

Nous reconnaissons que ce soutien ne peut qu'être le résultat des données *évidentes* liées aux caractéristiques d'une campagne électorale, comme celle en question. Dans un contexte politique où se confrontent les deux partis majeurs, l'UMP et le Parti Socialiste, il est considéré normal qu'un homme politique du même parti que le participant dans un débat politique controversé soit majoritairement d'accord avec celui-ci, comme l'annonce le président Nicolas Sarkozy à propos de la déclaration initiale de son ministre de l'Intérieur.⁴ Cela peut s'expliquer par l'importance que chaque parti politique accorde au fait de se présenter comme un parti uni au cours de la campagne présidentielle. Cela nécessite à son tour que tous ses membres soient d'accord autour des questions principales, particulièrement autour de celles qui le distinguent le plus de la ligne politique menée par son parti adverse (« Qu'ils [le Parti Socialiste] répondent ! » Voilà ce que Guéant réclame immédiatement après le déclenchement de la polémique. Voir la section 2.2.3.)

Néanmoins, il semble désavantageux d'expliquer les déclarations du soutien des politiciens de droite seulement par l'opposition idéologique entre les partis politiques. Les partis politiques, qu'ils adhèrent à une idéologie conservatrice ou à une idéologie socialiste, cherchent toujours à effectuer leur politique sur celles qu'ils estiment être les croyances et valeurs dominantes de leur électorat potentiel. À cet égard, il est probable que la bonne « réception » de la déclaration initiale de Guéant dans le gouvernement (UMP) est symptomatique de son adhésion réelle à la vision du monde avancée par Guéant, c'est-à-dire une adhésion non-calculée. Bien qu'il soit difficile d'identifier les données relevant du monde hors de l'univers textuel de la déclaration de Guéant susceptibles à contribuer à la popularité de cette dernière, nous proposons dès lors que le gouvernement trouve le fait de hiérarchiser les civilisations comme légitime, raisonnable et naturel. Il s'avère donc important d'étudier comment Guéant se sert de l'élément doxique dans les textes choisis.

1.4. Quelle problématique pour l'étude ?

Nous prenons alors comme hypothèse que Guéant organise ces textes à partir d'un appel à une doxa ou à une manière de penser établie sur le sujet des civilisations et leurs valeurs. Ainsi,

³ Dans la préface de son ouvrage (2012 : 3), Amossy avance que « L'usage de la parole est nécessairement lié à la question de l'efficacité. (...) le discours cherche toujours à avoir un impact sur son public. Il s'efforce souvent de le faire adhérer à une thèse : il a alors une visée argumentative. (...) »

⁴ Voir la section 2.2.1. sur la déclaration de soutien donnée par Nicolas Sarkozy.

les propriétés de cette doxa, à savoir qu'elle soit une prémisse incontestée, et qu'elle soit, selon Guéant, une croyance partagée par la communauté à laquelle il s'associe, doivent nécessairement résulter d'une utilisation particulière du langage dans les situations d'énonciation différentes⁵ dans lesquelles il se trouve.

C'est pourquoi on abordera les deux textes à partir d'une étude de l'implicite, à savoir une étude des informations qui ne sont pas explicitées dans les textes mêmes, mais qui constituent les données à partir desquelles Guéant parle. Pour ce faire, on s'appuiera sur l'ouvrage *L'Argumentation dans le discours* (2012) de Ruth Amossy, où ce sont les présupposés, indices de l'implicite, qui auront notre intérêt.⁶ Dans cette partie de l'étude, on discutera dans quelle mesure l'action *de ne pas expliciter* quelques-unes des données à partir desquelles Guéant organise un raisonnement est tributaire aux traits évidents et naturels de l'opinion commune, à laquelle Guéant fait appel. On s'intéressera à étudier les présupposés véhiculés par un énoncé, pour voir si c'est l'information implicite qui sert à créer un raisonnement. Les présupposés peuvent également se manifester dans l'emploi d'un lexème particulier, ce qui peut apporter une orientation argumentative au reste du raisonnement. Il est à noter qu'on abordera l'étude de l'implicite en prenant en compte que « l'acte » de ne pas dire certaines choses n'est pas forcément tributaire à une stratégie de convaincre : « (...) l'implicite en situation argumentative peut soit faire partie du fonctionnement ordinaire du langage, soit au contraire être expressément mobilisé pour l'entreprise de persuasion. » (Amossy 2012 : 193). De toute façon, notre optique est de discuter comment le rapport entre la doxa et les occurrences de l'implicite se manifeste, ce qui entraîne une étude des caractéristiques du phénomène de la doxa aussi bien qu'une étude de l'idée concrète par laquelle la doxa se traduit. Dans la même ligne de pensée, on s'intéressera à l'étude de l'action même de « ne pas dire certaines choses » et à l'étude des informations mêmes qui se « cachent » derrière les informations explicitées. L'adjectif « avancé », par exemple, est-il censé à apporter une valeur argumentative au reste du texte ? De quelles manières les emplois de l'implicite contribuent-ils à renforcer l'argumentation, et quelles en sont les conséquences ?

Si l'étude de la doxa nécessite une approche pragmatique de l'utilisation langagière de Claude Guéant, l'étude du rapport *entre* la doxa et la visée persuasive qu'il semble qu'il se donne nécessite plutôt une approche argumentative qui s'intéresse au message principal et à la

⁵ Voir la section 3.5.2.

⁶ Le chapitre dans l'ouvrage d'Amossy (2012) qui traite le phénomène de l'implicite est le chapitre 5, « Éléments de pragmatique pour l'analyse argumentative » (182 – 208)

manière dont il est communiqué. Se prononcer normativement sur la France, implique forcément de se prononcer normativement sur sa population. C'est pourquoi nous considérons comme fructueux d'aborder les deux textes à partir d'une étude des emplois langagiers référant à certaines collectivités – à savoir les pronoms personnels et possessifs, aussi bien qu'une étude du lexique qui entoure ces pronoms.

Dernièrement, en prenant en compte l'idée que Guéant semble faire appel à une certaine doxa sur le sujet des civilisations et de la France, il sera justifié de proposer qu'il doit, par conséquent, faire appel à l'instance de l'auditoire.⁷ Ainsi, les textes choisis pour cette étude seront explorés dans une perspective communicationnelle, à savoir une perspective qui intègre les propriétés des auditoires étudiées dans l'analyse de l'utilisation des pronoms et du lexique. La recherche de Ruth Amossy et Chaim Perelman sur « L'adaptation à l'auditoire » (Amossy 2012 : 50- 81) s'avère alors importante pour nous.

Ci-dessous, nous présenterons nos questions de recherche pour l'étude de la doxa en fonctionnement argumentatif. Nous identifierons la visée persuasive comme celle d'établir un consensus sur une préservation du modèle républicain de société.

1) Comment l'argumentation implicite, y compris le « non-dit » des deux textes, relève-t-elle du projet doxique de Guéant et/ ou des propriétés de la doxa comme phénomène, et à quel degré contribue-t-elle à renforcer la légitimité de son message principal? Comment la doxa comme stratégie rhétorique est-elle mobilisée pour obtenir l'adhésion ?

2) Comment le rapport entre l'utilisation des pronoms et du lexique entourant ces pronoms et la visée persuasive se manifeste-il dans les deux textes? Quel est le rapport entre le type de l'auditoire / l'image que Guéant se fait de cet auditoire, et l'utilisation du pronom de la 1^{ère} personne, « nous »?

1.5. Plan de l'étude

Cette étude se divise en cinq chapitres, parmi lesquels le premier et le dernier chapitre en constituent l'introduction et la conclusion. Dans l'optique d'explorer le fonctionnement de la doxa dans deux textes à visée persuasive, qui ont été prononcés dans un contexte politique particulier, nous consacrons le prochain chapitre à une présentation des événements faisant parties de la polémique du février 2012. Là, nous décrirons également comment nous sommes

⁷ Amossy se sert du terme rhétorique d' «auditoire», un terme plus spécifique que celui du «public» (Amossy 2012: 50-51) .

arrivée à établir le corpus de notre étude. D'établir les données propres aux textes en question nous aidera par la suite, lorsqu'on présentera le cadre théorique et méthodologique au chapitre 3, où c'est principalement à l'ouvrage de Ruth Amossy que l'on se réfère. Là, ce sont la notion de « doxa » et les indices d'une doxa dans les discours, aussi bien que les notions liées à l'implicite, qui auront notre intérêt principal. Au chapitre 3, nous décrirons également nos choix méthodologiques. C'est le chapitre 4 qui est le plus important ; on y étudiera les deux textes prononcés par Guéant en prenant comme point de départ les questions de recherche présentées ci-dessus. Dans la conclusion nous récapitulerons les résultats les plus importants de l'étude dans son ensemble. Nous proposerons également quelques études ultérieures possibles.

2. Établissement d'un corpus

2.1. Introduction

Nous commençons cette étude de la doxa en fonctionnement discursif et argumentatif en présentant la polémique en France du février 2012 sur la hiérarchisation des civilisations. Comme nous avons vu dans l'introduction, la polémique se déroule lors de la campagne des présidentielles de 2012. Une présentation de la déclaration initiale tenue « à huis clos » par Guéant le 4 février et la situation d'énonciation dont elle fait partie, aussi bien qu'une présentation des réactions que cette déclaration rencontrent dans les médias et dans le monde politique, nous permettra de mieux comprendre le contexte politique où les deux textes politiques de Guéant ont été produits. Puisque nous cherchons à établir les données propres aux textes, cette présentation peut être utile dans l'analyse des textes choisis. Après avoir décrit le déroulement de la polémique, nous décrirons notre parcours de recherche sur ce sujet. Finalement, nous présenterons les deux textes étudiés et leurs propriétés.

2.2. Une présentation des polémiques sur les civilisations: Février 2012

2.2.1. Le propos déclencheur de Guéant

« Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche, pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas ».

Le propos ci-dessus est énoncé samedi le 4 février 2012 par Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (UMP) du gouvernement Fillon, lors d'une réunion de l'UMP et l'association étudiante de droite l'UNI (Union Nationale Inter-universitaire) à l'Assemblée Nationale. Dans un premier temps, la seule évidence en est les nombreuses réactions sur *Twitter* énoncées par quelques militants de l'UNI, car la presse était interdite d'accès à la réunion.⁸ Mais plus tard, le propos de Guéant est affirmé par son entourage (c'est nous qui soulignons):

Cette phrase a été prononcée à l'occasion d'un discours absolument républicain dont tout l'enjeu était de condamner les civilisations qui ne respectent pas la liberté de conscience, la liberté d'expression et l'égalité entre les hommes et les femmes.⁹

⁸ <http://tempsreel.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/20120204.OBS0607/claude-gueant-toutes-les-civilisations-ne-se-valent-pas.html> (consulté 16.08.12)

⁹ <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/02/05/97001-20120205FILWWW00008-civilisations-gueant-cree-une-polemique.php> (consulté 16.08.12)

Le président de l'UNI, Olivier Vial, donne la même qualification « républicaine » du propos de Guéant que le fait l'entourage de Guéant ci-dessus. D'après *Libération*¹⁰, Vial déclare comme suit (c'est nous qui soulignons) :

(...) ce discours très général, très serein, posé et républicain a été prononcé dans une configuration de colloque, pas de meeting. Il n'avait aucune vocation à être polémique, ce n'était pas une harangue. (...) D'une bonne demi-heure, il a été très bien reçu.¹¹

Selon la même source que ci-dessus, Vial ajoute que Guéant avait « (...) insisté sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, c'est un discours dans lequel tous les Français se reconnaissent. »

2.2.2 Réactions dans le monde politique

Si les propos initiaux de Guéant sur les civilisations ont été bien reçus de la part de l'auditoire de l'UNI, ils ont cependant suscité cependant de vives réactions dans les médias et dans le monde politique, surtout à gauche.¹² Najat Vallaud-Belkacem, porte-parole du candidat François Hollande (PS) à la présidentielle, annonce que les propos de Guéant relèvent d'un ministre ayant « (...) dévoilé son adhésion aux thèses du différentialisme ethnique et culturel développées par la Nouvelle Droite des années 1970 et 80. (...) ». Jean-Luc Mélenchon, candidat du Front de Gauche à la présidentielle, qualifie les propos de Guéant de « (...) baratin pour porter une espèce de détestation des musulmans », tandis que Ségolène Royal, présidente (PS) de la région Poitou-Charentes, les qualifie ainsi : « (...) des propos obscurantistes et dangereux, parce que derrière le choc des civilisations, il y a la guerre (...) ». Harlem Désir (PS) qualifie les propos de Guéant comme « (...) la provocation pitoyable d'un ministre réduit à rabatteur de voix FN. Une majorité en perdition électorale et morale. »¹³.

Du côté conservateur, cependant, plusieurs ministres défendent les propos de Guéant, parmi eux Xavier Bertrand, ministre du travail (UMP), avançant le suivant : « Tyrannie ou

¹⁰ <http://www.liberation.fr/politiques/01012387973-lepenisation-de-gueant-toutes-les-civilisations-ne-se-valent-pas> (consulté 01.05.13)

¹¹ Cette citation indique que l'auditoire de l'UNI partage la vision du monde avancé par Guéant. Voir la section 2.3.2.1.

¹² http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2012/02/05/polemique-gueant-la-gauche-denonce-un-derapage-volontaire_1639116_1471069.html#ens_id=158892 (consulté 25.08.12)

¹³ <http://tempsreel.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/20120205.OBS0609/claude-gueant-estime-que-toutes-les-civilisations-ne-se-valent-pas.html>(consulté 25.08.12)

démocratie ? Votre choix est fait, comme moi, évidemment. Civilisation de progrès plus que civilisation de régression ? Vous pensez comme moi. ». Le Ministre de la défense, Gérard Longuet, lui montre également son soutien¹⁴ :

Dire que le respect de la personne, dire que le refus de la violence, dire que le refus de la peine de mort par exemple hiérarchisent des comportements, des cultures, des civilisations me paraît d'une banalité totale.

Ce qui est le plus important : Guéant est défendu par le Président de la République, Nicolas Sarkozy (UMP), qui lundi le 6 février¹⁵ déclare le suivant :

Nous sommes dans une de ces polémiques ridicules dont le seul milieu politique sait en donner l'illustration (...). Le ministre de l'Intérieur a dit qu'une civilisation, un régime, une société qui n'accordaient pas la même place et les mêmes droits à des hommes et à des femmes, ça n'avait pas la même valeur. (...) C'est du bon sens.

2.2.3. Guéant répond à la critique en affirmant ses propos

Face aux nombreuses accusations de la part du Parti socialiste (voir la section 2.2.2.) immédiatement après la circulation de son propos, Guéant poursuit le débat le lendemain de l'énonciation de son propos en défendant sa déclaration controversée sur les civilisations dans plusieurs médias, soutenant dimanche le 5 février sur *France Inter*¹⁶ que « Toutes les civilisations, toutes les pratiques, toutes les cultures, au regard de nos principes républicains, ne se valent pas », continuant son discours en demandant une réponse du Parti socialiste¹⁷ :

Est-ce que le parti socialiste trouve qu'une civilisation qui asservit la femme, qui bafoue les libertés individuelles et politiques, qui permet la tyrannie est une civilisation qui a la même valeur que la nôtre ? Qu'ils répondent !

¹⁴ <http://tempsreel.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/20120205.OBS0609/claude-gueant-estime-que-toutes-les-civilisations-ne-se-valent-pas.html> (consulté 25.08.12)

¹⁵ <http://www.rtl.fr/actualites/politique/article/nicolas-sarkozy-defend-le-bon-sens-de-claude-gueant-7743213166> (consulté 21.08.12)

¹⁶ http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2012/02/05/claude-gueant-declenche-une-nouvelle-polemique_1639076_1471069.html (consulté 25.08.12)

¹⁷ http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2012/02/05/claude-gueant-declenche-une-nouvelle-polemique_1639076_1471069.html (consulté 25.08.12)

Dans un entretien mis à jour par *Le Figaro* le 6 février,¹⁸ Guéant affirme et justifie davantage le contenu de son propos controversé du samedi 4 février:

Mon propos était général. C'était un discours sur les valeurs républicaines et sur la France. J'ai tenu des propos de bon sens, des propos d'évidence pour rappeler que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres. Qui peut contester qu'il y a une différence de valeurs entre une civilisation qui favorise la démocratie, qui protège les libertés individuelles et collectives, qui promeut les droits des femmes, et une civilisation qui accepte la tyrannie, qui n'accorde aucune importance aux libertés et qui ne respecte pas l'égalité entre les hommes et les femmes? Je pense qu'il faut défendre clairement ce premier modèle de civilisation.

2.2.4. Guéant déjà controversé

Néanmoins, il semble que la critique que rencontre Claude Guéant suite à sa déclaration du 4 février est autant le résultat de la désignation qui lui est associée, à savoir qu'il est déjà controversé politiquement, qu'une conséquence de la déclaration en question. Aux propos tenus par Guéant le 4 février s'ajoutent d'autres propos polémiques de sa part. D'après *Europe 1*¹⁹, Guéant déclare le 17 mars 2011 que

Les Français à force d'immigration incontrôlée ont parfois le sentiment de ne plus être chez eux, ou bien ils ont le sentiment de voir des pratiques qui s'imposent à eux et qui ne correspondent pas aux règles de notre vie sociale (...)

Selon *Le Monde*²⁰, Guéant estime le 4 avril 2011 que « (...) « l'accroissement » du nombre de musulmans en France et « un certain nombre de leurs comportements posent problème. » Dans une chronique dans *Le Monde*²¹ du 6 juin 2011, intitulée « Quelle France pour demain ? »²², Guéant évoque de nouveau le sujet du sentiment d'étrangeté des Français (c'est nous qui soulignons):

Aujourd'hui, les Français, comme la plupart des peuples, sont en proie au doute. Ils s'interrogent sur leur avenir, leur place dans le monde. Ils se demandent si les grands principes de leur vie sociale, auxquels ils sont profondément attachés, seront préservés

¹⁸ Nous avons choisi cet entretien comme l'un des textes de notre corpus (voir la section 2.3.3)
<http://www.lefigaro.fr/politique/2012/02/05/01002-20120205ARTFIG00191-gueantj-ai-tenu-des-propos-de-bon-sens-et-d-evidence.php> (consulté 25.08.12)

¹⁹ <http://www.europe1.fr/Politique/Immigration-Gueant-suscite-la-polemique-458409/> (consulté 02.05.13)

²⁰ http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/04/04/le-nombre-de-musulmans-en-france-pose-probleme-selon-gueant_1502928_3224.html (consulté 03.05.13)

²¹ http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/05/31/quelle-france-pour-demain_1529823_3232.html (consulté 15.04.13)

²² Nous avons fait référence à cette chronique dans notre introduction.

ou voleront en éclats, pour faire place à d'autres systèmes de valeurs, à d'autres références culturelles.

Quant aux propos tenus en février 2012 sur les civilisations et leurs valeurs, l'une des réactions qu'ils rencontrent est celle du *Conseil français du culte musulman* (CFCM), qui demande à Guéant s'il visait la civilisation musulmane en tenant sa déclaration²³. Dans une lettre adressée à ce conseil, Guéant répond comme suit (c'est nous qui soulignons):

Mon propos de bon sens et d'évidence ne visait aucune culture en particulier, ni nos concitoyens de confession musulmane qui respectent et adhèrent pleinement aux valeurs de la République, et dont la République respecte et protège les croyances(...).

2.2.5. La polémique culmine : L'intervention controversée de Serge Letchimy

La polémique culmine mardi le 7 février, lors d'une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée Nationale. Serge Letchimy, député de la Martinique à l'Assemblée Nationale (apparenté PS) et membre de l'opposition, tient une intervention dénonçant la hiérarchisation des civilisations qu'a fait Guéant, qui, lui, est également présent à la séance. Au cours de ce contre-discours²⁴, Letchimy qualifie le propos de Guéant sur les civilisations comme « une injure qui est faite à l'homme », « une négation de la richesse des aventures humaines » et « un attentat contre le concert des peuples, des cultures et des civilisations »²⁵. En faisant référence à des éléments « noirs » dans le passé français, lui demandant si ceux-ci étaient « civilisatrices » (« le régime nazi, si soucieux de purification, était-ce une civilisation? » et « La barbarie de l'esclavage et de la colonisation, était-ce une mission civilisatrice ? »), Letchimy provoque la sortie de l'hémicycle des députés du groupe UMP – en tête est François Fillon, chef du gouvernement. Leur départ entraîne alors une levée de séance. Plus tard, dans un communiqué, Fillon demande aux responsables de l'opposition de condamner l'intervention de Letchimy.²⁶

²³ http://www.francetvinfo.fr/civilisations-gueant-assure-que-ses-propos-ne-visaient-pas-les-musulmans-francais_59353.html (consulté 15.04.13)

²⁴ <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-3926QG.html> (consulté 24.08.12)

²⁵ Le discours prononcé par Serge Letchimy fait plusieurs références à la pensée d'Aimé Césaire dans son «Discours sur le colonialisme» (1950).

²⁶ http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2012/02/07/un-depute-evoque-le-nazisme-pour-denoncer-les-propos-de-gueant-le-gouvernement-quitte-l-assemblee_1640064_1471069.html (consulté 17.08.12)

Suite à la séance, Claude Guéant donne sa réaction à l'intervention de Letchimy au micro de *RTL*²⁷ (c'est nous qui soulignons) :

Ce qui a été dit est extrêmement choquant. Les limites de l'inadmissible ont été dépassées. Rien ne peut justifier, qu'à des propos qui ne visent qu'à rappeler des valeurs principales de la République, on oppose une instrumentalisation de la Shoah, la pire barbarie que l'humanité a connue dans toute son histoire. Et j'espère que le groupe socialiste, aura la sagesse démocratique de présenter ses regrets.

La séance suspendue à l'Assemblée Nationale attire effectivement l'intérêt des médias français dans les jours qui suivent. « Propos de Letchimy : Claude Guéant hué à l'Assemblée nationale », écrit *Le Parisien*²⁸. « Un député évoque le "nazisme" pour dénoncer les propos de Guéant » est le titre d'un article dans *Le Monde* (le 7 février), et « Guéant et les « civilisations » : un député parle de nazisme »²⁹, est le titre d'un article au *Figaro* le 7 février. On trouve également, dans un éditorial de *Libération*, l'énoncé suivant : « Cet incident rarissime présente pour la majorité un double avantage : le dérapage du député Letchimy efface celui de Guéant, lequel n'a même pas eu à s'expliquer devant la représentation nationale. »³⁰. Outre les médias, les politiciens se prononcent également sur l'intervention tenue à l'hémicycle, parmi eux Pierre Moscovici (PS), directeur de campagne de François Hollande, qui estime que l'intervention de Letchimy peut s'expliquer par la sensibilité de Letchimy, une sensibilité³¹

(...) d'un homme qui appartient aux Antilles, qui appartient à la République. Il s'est senti blessé par les déclarations inacceptables de Claude Guéant qui sous entendait une inégalité des civilisations. Ce sont des propos qui lui sont personnels.

²⁷ <http://www.rtl.fr/actualites/politique/article/gueant-un-depute-evoque-le-nazisme-incident-a-l-assemblee-7743247225> (consulté 15/08/12)

²⁸ <http://www.leparisien.fr/election-presidentielle-2012/en-direct-aubry-la-droite-ne-cesse-de-diviser-08-02-2012-1851532.php> (consulté 20.08.12)

²⁹ <http://www.lefigaro.fr/politique/2012/02/07/01002-20120207ARTFIG00553-gueant-et-les-civilisations-un-depute-parle-de-nazisme.php> (consulté 21.08.12)

³⁰ <http://www.liberation.fr/politiques/01012388594-l-assemblee-nationale-dans-le-tourbillon-des-civilisations> (consulté 16.08.12)

³¹ <http://tempsreel.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/20120207.OBS0793/gueant-et-le-nazisme-pour-moscovici-le-depute-letchimy-s-est-senti-blesse.html> (consulté 22.08.12)

2.3. L'Établissement du corpus

Bien que ce soit l'intervention tenue par Serge Letchimy à l'hémicycle qui a eu notre intérêt dans un premier temps, et donc au début de notre travail de recherche pour le présent mémoire, nous avons compris, au fur et à mesure, que les textes qui devraient constituer notre corpus étaient plutôt deux des textes prononcés par Claude Guéant sur le sujet des civilisations (voir la section 1.3). Il faut cependant noter que la « découverte » de l'intervention tenue par Letchimy nous a mené à nous nous intéresser pour la déclaration controversée de Guéant, et plus tard, pour l'entretien publié par *Le Figaro* (voir la section 2.2.1). Dans cet entretien, il y avait une concentration remarquable des pronoms « nous » et « notre », et l'emploi langagier semblait témoigner d'un orateur convaincu de la légitimité de son propos. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles nous avons opté pour une étude de ce texte particulier (voir la section 1.3. dans notre introduction). Par la suite, nous décrirons quelques-uns de nos défis au cours du processus d'établissement du corpus et comment nous sommes arrivés à identifier le propos exact tenu par Guéant.

2.3.1. Défis généraux

Afin de trouver les textes de notre corpus, nous avons dû utiliser un peu de temps pour rechercher les journaux et des sites internet, un travail n'étant pas forcément facile. Il faut noter que les caractéristiques de la polémique ont rendu l'identification des textes et leurs contextes d'énonciation difficile. Le vif débat au début février, déclenché par les propos d'un ministre de l'Intérieur déjà connu pour son appartenance politique à la droite de l'UMP, débat auquel participaient des politiques de tous les partis, a également eu comme résultat la publication d'un grand nombre d'articles, vidéos, éditoriaux, aussi bien que des réactions et commentaires de la part des lecteurs. Il en résulte qu'il nous a fallu comparer les informations données sur les sites internet afin de vérifier les propriétés des textes étudiés.

2.3.2. Le propos initial de Guéant : seulement « au conditionnel »

Étant donné que nous opterons dans cette étude pour une analyse de la déclaration initiale de Guéant, il a été important de l'identifier dans sa globalité. Cependant, cette identification a posé des problèmes, car les journaux sur l'internet en présentaient différentes variantes. Où était-il possible de trouver la source originale de la déclaration controversée ? Après des tentatives de trouver le propos de Guéant « documenté » sur une vidéo ou un extrait audio quelque part, ou même trouver un résumé de son discours sur les sites de l'Assemblée Nationale (considérant que c'est là où la réunion avait eu lieu) sans y parvenir, nous avons

compris qu'il fallait rechercher parmi les articles publiés sur le sujet. Nous pensions que cela devrait rendre possible d'identifier la citation du propos qui avait été employée le plus fréquemment.

La majorité des articles médiatiques avaient constaté à peu près la même chose : que Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, avait tenu son propos sur les civilisations lors d'une réunion de son parti UMP et l'association étudiante « de droite » UNI, et que plus tard, plusieurs des membres de l'UNI qui y étaient présents l'avaient cité sur *Twitter*, provoquant à leur tour des réactions partout, ce qui en dernier lieu avait suscité l'intérêt des médias. Nous avons vite compris que cet intérêt un peu tardif s'est manifesté par les nombreuses variantes du propos initial de Guéant citées dans les journaux. Elles étaient presque toutes introduites par une expression au conditionnel « Claude Guéant aurait déclaré/tenu/constaté + citation. » : Nous avons trouvé les citations « Toutes les civilisations ne se valent pas », et « Pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas » parmi d'autres. Ces emplois du conditionnel journalistique ont indiqué que les médias n'ont pas eu accès à ces propos, à savoir qu'ils ont été obligés de se tenir « au plausible ». Il semblait que la source originale du propos controversé ne se laissait trouver nulle part ; dans la plupart des cas, les journaux ne citaient que d'autres journaux.

2.3.2.1. Dernière identification du propos initial du 4 février 2012 et de son auditoire

Finalement, nous sommes arrivée à trouver une source plus concrète. D'après le site officiel de l'UNI³², et d'après *Le Monde*³³, le discours exact de Guéant lors du colloque tenu le 4 février était le suivant³⁴ :

Or, il y a des comportements, qui n'ont pas leur place dans notre pays, non parce qu'ils sont étrangers, mais parce que nous ne les jugeons pas conformes à notre vision du monde, à celle, en particulier de la dignité de la femme et de l'homme. Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche, pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas. Celles qui défendent l'humanité nous paraissent plus avancées que celles qui la nient. Celles qui défendent la liberté, l'égalité et la fraternité nous paraissent supérieures à celles qui acceptent la tyrannie, la minorité des femmes, la haine sociale ou ethnique. En tout état de cause, nous devons protéger notre civilisation.

³² <http://www.uni.asso.fr/spip.php?article10374> (consulté 03.04.13)

³³ http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2012/02/05/claude-gueant-declenche-une-nouvelle-polemique_1639076_1471069.html (consulté 25.08.12)

³⁴ <http://www.uni.asso.fr/spip.php?article10374> (consulté 03/02/13)

Cette identification nous a permis d'aborder l'analyse de ce texte. Mais, comme nous l'avons remarqué dans notre introduction (voir la section 1.4.), notre étude s'intéresse également au rôle que joue l'auditoire pour l'organisation des textes de Guéant. Une identification de l'appartenance politique et idéologique de l'UNI, l'auditoire qui était présent le 4 février, était effectivement nécessaire. En recherchant sur le site officiel de cette association, nous avons trouvé le slogan de l'association : « Par l'éducation pour la Nation ». ³⁵ Davantage, nous avons trouvé le slogan élaboré :

Depuis la création de l'UNI, de nombreuses personnalités ont donné leur vision et ont imprégné de par leurs actes la défense de nos valeurs. Découvrez la composition du bureau d'honneur de l'UNI, la fédération de la droite dans l'éducation.

Outre la qualification de l'UNI comme « (...) la fédération de la droite dans l'éducation », ce qui indique une appartenance politique similaire à celle de Guéant et de certains membres de son parti, l'UMP, la mise en valeur citée ci-dessus de la nécessité de défendre « nos valeurs », semble être similaire à l'appel que fait Guéant dans la déclaration initiale, face à ce même auditoire (c'est nous qui soulignons) ; « En tout état de cause, nous devons protéger notre civilisation. ». À cela s'ajoute une pétition de soutien pour Guéant publié par l'UNI le 7 février ³⁶, formulée comme suit : « Contre le politiquement correct et pour la liberté d'expression, je signe la pétition de l'UNI de soutien à Claude Guéant ». Cette pétition semble indiquer que l'auditoire de l'UNI partage, en gros, la conception de Guéant sur les civilisations. Étant donné que l'auditoire présent le 4 février ne constituait que des membres de l'association, nous choisissons de décrire l'auditoire comme un auditoire homogène ³⁷ (voir la section 3.8.2.) Il en résulte que nous traiterons l'auditoire de l'UNI comme un auditoire homogène *partageant* la vision du monde avancé par Guéant le 4 février.

2.3.3. Identification des textes du corpus

A travers cette recherche de documentation sur les événements décrits ci-dessus, nous avons choisi deux textes produits par (dans l'un des cas, donné comme interview) Guéant comme notre support principal. Les deux textes choisis sont donc la déclaration initiale tenue le 4 février, dans la version à laquelle nous avons accès (voir la section 2.3.2.1), tenue face à

³⁵ <http://www.uni.asso.fr/> (consulté 03/04/13)

³⁶ <http://www.uni.asso.fr/spip.php?article10091> (consulté 04.04.13)

³⁷ On se réfère ici au terme employé par Ruth Amossy (2012: 63).

l'auditoire de l'UNI le 4 février, et l'entretien mis à jour par *Le Figaro* le 6 février. (Voir la section 4.5. pour plus d'information). Quant à l'auditoire du *Figaro*, notons que nous définirons celui comme un auditoire *composite*³⁸(voir la section 3.8.2. pour plus d'information).

2.4. Bilan : La polémique

La présentation de la polémique ci-dessus illustre bien, à notre avis, comment elle est de caractère publique: elle est, à l'époque, ce dont les médias français traitent dans la catégorie des élections présidentielles, et elle constitue à cet égard le sujet auquel plusieurs représentants du gouvernement et de l'Assemblée Nationale accordent leur intérêt. Étant un sujet sensible qui est ensuite offert à tous, au moins au public français ayant accès aux médias, le sujet de la hiérarchisation des civilisations est susceptible d'avoir une grande influence à certaines manières de penser sur la société française. Connaitre, au niveau textuel des textes étudiés, le fondement sur lequel se construit l'argumentation de Guéant, et connaître, au niveau hors des textes, les données susceptibles d'avoir contribué à cela, implique que nous puissions avoir une meilleure possibilité de comprendre ce sur quoi se fonde un message, une vision du monde. Quels présupposés sous-tendent un raisonnement? Pourquoi Guéant se sert-il continuellement d'un «nous» dans ces deux textes? Tous ces facteurs rendent ces deux textes, à nos yeux, primordiaux en tant qu'objets d'une analyse qui s'intéresse au fonctionnement de la doxa dans une situation persuasive. Ces optiques mises en considération, nous choisissons de nous servir de la recherche de Ruth Amossy dans son ouvrage *L'argumentation dans le discours* (2012) afin de mener à bien notre analyse.

³⁸ On se réfère ici au terme employé par Ruth Amossy (2012: 70)

3. Cadre théorique et méthodologique : Doxa dans l'analyse argumentative

3.1. Introduction

En prenant en compte la visée persuasive inhérente aux deux textes prononcés par Claude Guéant, nous introduirons par la suite le cadre théorique que nous trouvons favorable pour une analyse des deux textes. Nous avons choisi *l'ouvrage L'Argumentation dans le discours* de Ruth Amossy (2012) pour cette étude de la doxa en fonctionnement. Cet ouvrage nous semble avantageux dans la mesure où il donne une présentation complexe des différentes conceptions de l'argumentation et les différentes approches que l'analyste peut choisir en abordant un discours argumentatif à visée persuasive. En considérant que notre étude des deux textes prononcés par Guéant sera effectuée à partir de la prémisse qu'ils fassent exprimer un certain « fonctionnement de l'opinion commune », et qu'ils soient prononcés dans le but de convaincre un public visé, il s'avère alors pertinent d'accorder de l'intérêt à la notion de la doxa (et les notions qui y sont liées) et aux moyens d'effectuer une analyse du fonctionnement de cette doxa dans la perspective de convaincre.

Ce chapitre sera divisé en trois parties. Dans 3.2., nous introduirons brièvement l'ouvrage d'Amossy en donnant un petit aperçu des différentes approches possibles d'une analyse argumentative. Puis, dans 3.3, c'est la définition de l'argumentation et son rôle dans l'analyse des discours, telle qu'elle est définie par Ruth Amossy, qui aura notre intérêt. Mais la doxa étant notre intérêt principal, c'est la partie 3.4. qui sera la plus importante. Là, nous présenterons la notion de doxa et ses sous-catégories. On introduira les différentes et parfois divergentes conceptions du terme au cours des années, et les conséquences qu'elles ont eu pour l'approche de l'analyse critique. Finalement, ce sont les moyens d'identifier la présence d'une opinion commune dans le langage qui seront présentés : Quels emplois langagiers relèvent d'une doxa dans les discours, et comment peut-on arriver à les repérer ? Il en résulte que l'on présentera les moyens d'analyser la doxa dans l'argumentation. Ensuite, considérant que la doxa est choisie pour l'analyse des textes visant à convaincre un destinataire, il faut également regarder la doxa dans une perspective communicationnelle. Les termes de « types de l'auditoire » et « auditoire comme image ou représentation faite par l'orateur » seront présentés ensuite. Finalement, nous regarderons l'approche d'analyse choisie en relation avec les textes qui sont l'objet de l'étude pour voir dans quelle mesure notre analyse pourra rencontrer des difficultés. Quelles sont les implications possibles des choix de méthode que

l'on fait ? Notons qu'à cause de limites d'espace, et à cause du fait que nous nous intéressons principalement aux outils pour effectuer une analyse, on ne peut pas se permettre de parcourir toutes les notions de manière détaillée. Il se peut que nous soyons obligée de mentionner brièvement quelques-unes des notions dans ce chapitre pour plus tard les reprendre dans l'analyse.

3.2. Petite introduction à l'ouvrage *L'Argumentation dans le discours* (2012)

Globalement, l'ouvrage de Ruth Amossy peut être considéré comme un ouvrage de référence en ce qu'il offre au lecteur une présentation complexe de la recherche qui a été faite sur l'analyse de l'argumentation. Cela se fait dans une perspective historique, tout d'abord : L'introduction est consacrée à une mise en lumière des théories de l'argumentation caractérisant les disciplines de la rhétorique classique, s'intéressant à « l'art de persuader », et à des théories de l'argumentation de la nouvelle rhétorique, une discipline qui met l'accent sur l'étude de l'argumentation comme résultat de la dimension communicative inhérente aux discours. En reconnaissant qu'on aurait pu choisir d'étudier l'argumentation dans nos textes sur la base de plusieurs chapitres dans l'ouvrage (la doxa dans une perspective de « construction de l'éthos de l'orateur », par exemple³⁹), nous trouvons avantageux d'accorder de l'intérêt au fonctionnement argumentatif de la doxa à partir du chapitre 3, « Le soubassement de l'argumentation » (théories sur la doxa, notions liées etc.), qui constitue la partie principale de notre cadre théorique. Nous étudierons le fonctionnement de la doxa en nous servant du chapitre 5 ; « Éléments de pragmatique pour l'analyse argumentative », qui porte sur l'enchaînement des énoncés, le mode de l'implicite, les présupposés, les valeurs du lexique etc. Finalement, puisque nous nous intéressons à considérer le doxique dans un contexte communicationnel, nous nous servirons également du chapitre 1 : « L'adaptation à l'auditoire ».

3.3. Le rôle et les optiques de l'analyse argumentative

Comment définir *argumentation* et *rhétorique*, et comment définir leurs emplois dans la discipline traditionnelle de l'analyse du discours ? C'est à cela que Ruth Amossy s'intéresse en se prononçant pour une réunion de ces deux traditions. La coupure entre les disciplines traditionnelles de l'analyse du discours et les disciplines de la rhétorique classique, où l'intérêt est accordé à l'étude du fonctionnement de l'argumentation, est « en grande partie le résultat de la question de l'agentivité chère à cette dernière tradition ». Cela est la conclusion

³⁹ Chapitre 2: «L'éthos discursif ou la mise en scène de l'orateur» (82-110)

de Ruth Amossy dans son article intitulé « Faut-il intégrer l'argumentation dans l'analyse du discours ? Problématiques et enjeux » publié dans la revue *Argumentation et l'analyse du discours*. (Amossy 2012 : Paragraphe 2). Ici, Amossy se prononce pour une analyse du discours qui intègre en soi la dimension de l'argumentation :

En effet, il ne s'agit pas pour elle [l'analyse du discours] d'explorer les dimensions langagières de l'argumentation pour en étoffer la théorie. Il s'agit bien plutôt de voir comment l'analyse peut intégrer la composante argumentative pour éclairer le fonctionnement du discours en situation de façon aussi exhaustive que possible. En effet, l'objet de l'investigation est désormais le langage en usage et en situation dans ses composantes socio-discursives, et dans les nombreuses fonctions qu'il peut remplir dans l'espace social. (Amossy 2012 : Paragraphe 7)

Mais, c'est à partir de la nouvelle rhétorique de Chaim Perelman que Ruth Amossy s'inspire lorsqu'elle présente les différentes approches d'une analyse argumentative du discours. La nouvelle rhétorique représente une rupture avec la rhétorique traditionnelle dans la manière où elle prend en compte la dimension dialogique inhérente à n'importe quel discours. Contrairement aux anciennes conceptions de l'argumentation comme « (...) déploiement d'un raisonnement logique en dehors de toute relation interpersonnelle (...)» (Amossy 2012 : 18-19), Perelman et la nouvelle rhétorique insistent sur la nécessité d'intégrer l'instance de destinataire dans l'étude de l'organisation du discours en question. Ainsi, Amossy opte pour la définition suivante du terme « argumentation » :

(...) les moyens verbaux qu'une instance de locution met en œuvre pour agir sur les allocutaires en tentant de les faire adhérer à une thèse, de modifier ou de renforcer les représentations et les opinions qu'elle leur prête, ou simplement de susciter leur réflexion sur un problème donné. (Amossy 2012 : 47)

Néanmoins, les discours, qu'ils soient à l'écrit ou à l'oral, se distinguent selon les types d'argumentation qu'ils possèdent. Cet aspect est pertinent pour ce qui est de nos textes choisis. Amossy distingue entre les discours ayant une dimension argumentative et les discours où l'argumentation est mobilisée par l'orateur pour obtenir quelque chose. Dans le cas de ces derniers, ils sont des textes à visée persuasive : ils cherchent à convaincre un public visé en se servant des dispositifs de la rhétorique. Plus précisément ; «(...) la simple transmission d'un point de vue sur les choses (...) ne se confond pas avec une entreprise de persuasion soutenue par une intention consciente et offrant des stratégies programmées à cet effet. » (Amossy 2012 : 44).

3.4. La doxa : Une introduction à l'opinion commune et aux évidences partagées⁴⁰

3.4.1. La définition de la doxa

« La doxa au travail » est le titre choisie pour notre étude. Il est question, en d'autres mots, d'une certaine utilisation rhétorique et langagière de cette doxa – de la part de Claude Guéant dans les situations d'énonciation où il prononce ces déclarations politiques étudiées. Afin de pouvoir analyser comment cette utilisation se fait dans une perspective argumentative, commençons maintenant par une introduction du terme : « Ensemble d'opinions communes aux membres d'une société et qui sont relatives à un comportement social », est la définition donnée par *Larousse*.⁴¹ Nous nous tenons cependant à celle donnée par Amossy (c'est nous qui soulignons) :

Dans la mesure où elle possède une valeur de probabilité, non de vérité, la doxa se situe au fondement de la vraisemblance sur laquelle s'appuie le discours à visée persuasive. Elle fournit les points d'accord susceptibles de s'établir sur un sujet donné dans une assemblée composée d'hommes de bon sens. La rhétorique suppose en effet que certaines choses peuvent être admises par un ensemble d'êtres raisonnables, même si elles ne peuvent être démontrées ou se présenter comme des vérités sûres. La doxa est donc l'espace du plausible tel que l'appréhende le sens commun. (Amossy 2012 : 113).

3.4.2. La doxa dans l'analyse du discours : Analyse idéologie et analyse rhétorique

Qu'est-ce qu'on peut tirer d'un discours où les évidences partagées jouent un rôle important pour sa mise en organisation ? L'analyste doit-il s'approcher du texte dans le but de faire apparaître la doxa sur laquelle il se construit, et doit-il expliquer la manifestation de la doxa comme le résultat d'une intention de la part de l'orateur pour instaurer une certaine idéologie à l'auditoire visé ? Ou, au contraire, l'analyste doit-il plutôt considérer les éléments doxiques qui en font partie comme tributaires d'un orateur qui n'est pas conscient du fait que son message avancé constitue un facteur de pouvoir ? L'orateur est-il « traversé par l'opinion commune » sans qu'il en soit conscient ?

La doxa a fait l'objet de différentes attitudes au cours des années, selon Amossy, qui montre que tandis que la notion de l'opinion commune était édifiée dans l'Antiquité, où le phénomène de « consensus » était considéré comme quelque chose dont on pouvait avoir confiance, la conception de la doxa dans « nos jours » est négative : la doxa est considérée

⁴⁰ Dans l'ouvrage d'Amossy (2012 : 112-144), c'est le chapitre 3, « Le soubassement de l'argumentation: les évidences partagées », qui traite la problématique de la doxa

⁴¹ [http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/doxa/26675\(consulté 02.05.13\)](http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/doxa/26675(consulté 02.05.13))

comme « (...) la marque de la grégarité et l'oppression exercée par l'opinion commune. » (2012 : 114). Dans les années 1970, la définition de Roland Barthes⁴² de la doxa, avance Amossy, témoigne d'une « négative de l'opinion dominante » (Amossy 2012 : 114). Étant une conception « antirhétorique » selon Amossy, la conception de Barthes, parmi d'autres, a effectivement été accompagnée par une approche idéologique de l'analyse de la doxa dans le discours. Ainsi, résume-t-elle, l'analyse idéologie implique une autre approche que celle de l'analyse de l'argumentation dans le discours :

L'analyse idéologique s'attache à la doxa pour dévoiler le caractère construit et artificiel de ce que le texte semble considérer comme marqué du sceau de la nature(...). L'analyste se donne pour tâche de dévoiler l'envers du décor, de montrer le piège idéologique derrière l'apparence innocente de ce qui semble aller de soi. (Amossy 2012 : 117)

Comment effectuer une analyse de la doxa dans le discours ? Amossy opte pour une approche plus neutre, où il s'agit de ne pas prendre parti sur les valeurs ou le degré de nocivité des couches doxiques sur lesquelles le discours s'organise (Amossy 2012 : 117). L'analyse de l'argumentation se distingue de l'analyse idéologique en ce qu'elle

(...) ne prend pas la parole au nom d'une vérité extérieure (féministe, marxiste, etc.). Son objectif déclaré consiste à décrire de façon aussi précise que possible un fonctionnement discursif, et à étudier les modalités selon lesquelles le discours cherche à construire un consensus (...), à s'assurer un impact dans une situation de communication donnée. Si l'analyse argumentative peut être dite critique, c'est donc dans le sens où elle expose au grand jour les éléments doxiques que l'argumentation présente souvent comme allant de soi ; mais sa vocation n'est pas de les rapporter à une idéologie jugée condamnable ni d'explicitier ses positions par rapport à ce qu'elle donne à voir. (Amossy 2012 : 119)

3.4.3. Faut-il parler d'une doxa ou d'éléments doxiques ?

Sur la base de la neutralité de l'analyse de l'argumentation du discours, décrite ci-dessus, la question à laquelle s'intéresse Amossy dans ce qui suit est : Comment faut-il parler du phénomène du doxique dans le discours ? L'analyste doit-il traiter le phénomène comme « une doxa » ou bien, comme des couches doxiques qui « (...) se réclament d'un statut différent selon qu'elles relèvent d'une doctrine articulée, d'une tradition ou d'ensemble flou de positions diffusées par la rumeur ou les médias » ? (Amossy 2012 : 119). Qu'est-ce que les diverses conceptions du terme entraînent en termes d'approches possibles d'une analyse de

⁴² Roland Barthes cité par Amossy: « La *Doxa* (...), c'est l'Opinion publique, l'Esprit majoritaire, le Consensus petit-bourgeois, la Voix du Naturel, La Violence du Préjugé. » (Barthes 1975: 51 dans Amossy 2012: 114)

l'argumentation ? À ce propos, souligne Amossy, la tâche de l'analyse argumentative est différente « (...) selon que la doxa est considérée comme un agrégat d'opinions communes peu systématisables ou comme une entité cohérente régie par une logique souterraine. » (Amossy 2012 : 119). Pour pouvoir différencier « entre plusieurs états possibles de la doxa » (ibid. 119), elle trouve fructueux d'introduire le terme d'interdiscours : « On peut alors utiliser, avec la notion de doxa qui se réfère à l'opinion commune, à l'ensemble flou de croyances et d'opinions que circule dans une collectivité, celles de discours social ou interdiscours », avance Amossy (Amossy 2012 : 124). Amossy se sert également du terme d'interdiscours tel qu'il est défini par Dominique Maingueneau :

Si l'on considère un discours particulier on peut (...) appeler *interdiscours* l'ensemble des unités discursives avec lesquelles il entre en relation. Selon le type de relation interdiscursive que l'on privilégie il pourra s'agir des discours cités, des discours antérieurs du même genre, des discours contemporains d'autres genres, etc. (Maingueneau 1996 : 50-51 dans Amossy 2012 : 125)

3.4.3.1. Notre choix : Doxa où éléments doxiques ?

En ce qui concerne notre étude, nous reconnaissons qu'en prenant la doxa comme prémisse pour l'analyse argumentative des discours de Guéant, nous risquons de décrire trop systématiquement le fonctionnement de la doxa dans l'argumentation. Comme on l'a vu dans la section sur la doxa et les notions qui y sont liées, il faut se demander si le choix de traiter la présence du doxique comme *une* doxa peut résulter d'une systématisation et une simplification d'un phénomène complexe. Cependant, dans ce contexte, il est question de deux discours assez brefs, prononcés par le même orateur, traitant le même sujet. Ainsi, il semble légitime de proposer qu'ils se construisent sur une base doxique. Cette base ne peut pas être composée par des couches, des éléments etc. – la doxa se manifeste dans l'idée principale qu'ils ont en commun : à savoir qu'il soit légitime d'hierarchiser les cultures (voir la section 4.2, chapitre 4).

3.5. Pourquoi la doxa dans le langage ? L'instance de l'auditoire

À quoi l'utilisation de la doxa dans le langage sert-elle ? Amossy souligne à ce propos la relation étroite que la doxa exerce avec l'instance de l'auditoire pour l'organisation du discours (c'est nous qui soulignons) :

(...) l'auditoire joue un rôle capital dans la mesure où il définit l'ensemble des opinions, des croyances et des schèmes de pensée sur lequel peut s'appuyer la parole qui vise à emporter l'adhésion. S'adapter à l'auditoire, c'est avant tout prendre en compte sa doxa. (Amossy 2012 : 54)

On reviendra à cette instance de destinataire et à la question de savoir comment elle modèle le discours énoncé. Pour l'instant, remarquons qu'il s'agit de prendre en compte la doxa de l'auditoire pour le faire adhérer à la vision du monde de l'orateur. De représenter ses croyances et valeurs dans le thème traité et la façon dont ce thème est communiqué, peut résulter d'un auditoire convaincu.

Cependant, le dernier aspect, celui qui porte sur la forme dans laquelle la doxa s'inscrit dans le langage, peut se traduire de plusieurs façons. La doxa est-elle mobilisée explicitement dans le discours, c'est-à-dire à travers le lexique, les pronoms personnels, les manifestations de subjectivité de l'orateur etc., dans l'optique de rendre visible ce dont l'orateur et son auditoire ont en commun – leur prémisses partagées – où, au contraire, est-ce qu'elle est mobilisée de manière « cachée » dans les informations que le discours ne présente pas, mais sur lesquelles l'argumentation se fonde? En abordant l'étude du fonctionnement de la doxa, il faut se demander si les manifestations d'une opinion commune dans le langage de Guéant sont à considérer comme une utilisation rhétorique ou simplement comme les résultats du fait que l'orateur soit « influencé » par ce qui se dit et s'écrit autour de lui. À quel degré peut-on attribuer aux éléments doxiques dans un emploi langagier particulier une stratégie rhétorique ? Nous discuterons ces questions dans les sections 4.8. et 4.9 du chapitre 4.

3.6. Identifier la doxa dans le langage en situation argumentative

Cependant, comme on l'a vu dans la section précédente, les indices dans le discours d'un orateur qui se croit un représentant de l'opinion commune, ou qui s'en sert consciemment pour renforcer la légitimité de son dire, peuvent se manifester dans son emploi langagier de manières différentes. Par la suite, nous considérerons la doxa en relation avec l'argumentation implicite.

3.6.1. La doxa dans le mode de l'implicite

L'argumentation implicite, où l'argumentation au niveau du « non-dit » du discours, est traitée dans le chapitre « Éléments de pragmatique pour l'analyse argumentative » (Amossy 2012 : 182- 201). Peut-on lier l'organisation argumentative d'un texte au degré des éléments doxiques qui y sont présents ? Amossy distingue dans son ouvrage entre les deux plans du discours : Soit, l'argumentation peut se faire sur le plan explicite du texte, plus précisément, elle s'appuie sur les informations explicitement dites. Soit, l'argumentation peut s'effectuer à partir des informations que le discours ne présente pas ; des informations qui ne sont pas

explicitement données. Cet emploi de l'argumentation relève du plan de l'implicite du discours, et c'est en cela que nous nous intéressons par la suite.

L'un des avantages pour faire avancer un raisonnement sur le plan du non-dit est que le mode de l'implicite « (...) contribue à la force de l'argumentation dans la mesure où il engage l'allocutaire à compléter les éléments manquants » (Amossy 2012 : 190), ce qui semble porter sur l'activité de l'interprétation dans laquelle le destinataire de la parole est obligé de se lancer lorsqu'il s'avère difficile de repérer l'organisation du raisonnement. Outre cela, Amossy avance que le mode de l'implicite tient sa force par le fait qu'il permet à l'orateur de ne pas dire en toutes lettres les croyances et valeurs constituant la base à partir de laquelle il parle (Amossy 2012 : 191). D'après la recherche d'Oswald Ducrot, Amossy avance à ce propos que

(...) certaines valeurs et positions ont d'autant plus d'impact qu'elles sont avancées sur le mode de cela va de soi et glissées dans le discours de façon à ne pas constituer l'objet déclaré du dire. Elles échappent ainsi à la contestation, s'imposant d'autant mieux à l'auditoire qu'elles se donnent comme des évidences qui n'ont pas besoin d'être formulées en toutes lettres. (Amossy 2012 : 190-191).

Cet avantage est élaboré par Oswald Ducrot :

Une [...] origine possible au besoin de l'implicite tient au fait que toute affirmation explicitée devient, par cela même, un thème de discussion possible. Tout ce que dit peut être contredit (...). Comme il a été souvent remarqué, la formulation d'une idée est la première étape, et décisive, vers sa mise en question. Il est donc nécessaire à toute croyance fondamentale, qu'il s'agisse d'une idéologie sociale ou d'un parti pris personnel, de trouver, si elle s'exprime, un moyen d'expression qui ne l'étale pas, qui n'en fasse pas un objet assignable et donc contestable. (Ducrot 1972 : 6 dans Amossy 2012 : 191)

Par l'information « (...) s'imposant d'autant mieux à l'auditoire (...) » dans la première citation, on voit que l'instance de destinataire est à considérer comme partie intégrale du fonctionnement argumentatif de l'implicite. C'est la raison pour laquelle nous présenterons vers la fin le rôle que joue cette instance pour l'utilisation de la doxa sur le mode de l'implicite – et peut être aussi en fonction de l'utilisation explicite de la doxa.

3.6.1.1. Présupposés : Indices possibles de l'argumentation cachée

Qu'il s'agisse d'un emploi langagier consciemment utilisé par l'orateur en situation argumentative, ou d'un emploi langagier utilisé sans une intention de sa part, sans qu'il en soit conscient, les présupposés contribuent de toute façon à renforcer l'argumentation dans la manière où ils constituent, d'après une définition d'Oswald Ducrot, « (...) les données à partir desquelles l'on parle, non celles qui interviennent directement dans la parole. » (Amossy

2012 : 193). Une définition plus complexe des présupposés est donnée par C. Kerbrat-Orecchioni (à la suite de Ducrot) :

(...) toutes les informations qui, sans être ouvertement posées (i.e. sans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre), sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif. (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 25 dans Amossy 2012 : 193)

Comment alors arriver à repérer de tels emplois, considérant qu'ils font partie du plan de l'implicite du discours ? Selon Amossy, les présupposés peuvent être « (...) dégagés à partir de leur support linguistique ou du contenu qu'ils véhiculent. » (Amossy 2012 : 194). L'exemple donné pour illustrer les présupposés relevant de la deuxième catégorie est celui de l'énoncé⁴³ « Vous faites votre devoir », dont le contenu véhicule le présupposé suivant : il y a un devoir. (Ibid. : 194). La première catégorie porte sur le sens inhérent aux verbes – c'est au niveau de la linguistique que l'on se trouve. Là, Amossy évoque, parmi d'autres types de verbes, les verbes aspectuels, comme « cesser de », « continuer à » etc. (Amossy 2012 : 194) A ces emplois langagiers s'ajoutent également des tournures syntaxiques et des interrogations. Amossy donne comme exemple la tournure « C'est Georges qui a écrit ce livre » (Amossy 2012 : 194).

Nous soulignons qu'au niveau de l'argumentation et son organisation textuelle, les présupposés peuvent contribuer à créer un raisonnement à partir de ce qu'ils laissent entendre. L'argumentation dont se sert l'orateur peut ainsi tirer sa force de l'utilisation des énoncés qui présupposent quelque chose – ce qui peut rendre difficile pour le destinataire du discours en question d'identifier comment l'argument en « b » constitue l'argument pour « a » etc. Malgré le fait que nous n'ayons pas l'occasion ici de présenter leur recherche sur l'organisation relationnelle du discours, la recherche menée par Eddy Roulet et al. (2001) peut être fructueuse pour nous dans l'optique d'identifier quelle argumentation un discours, tel que celui prononcé par Guéant dans *Le Figaro*, privilégie : Nous présenterons brièvement leur méthode heuristique pour identifier les relations argumentatives entre les énoncés dans la dernière partie de ce chapitre, celle qui porte sur la méthode d'analyse.

⁴³ Amossy se réfère ici à un texte prononcé par Romain Rolland à la jeunesse mobilisée en 1914

3.7. La visée persuasive : Nécessite une étude des pronoms personnels et possessif et une étude du lexique qui les entoure

Pour obtenir l'adhésion, l'orateur doit nécessairement se servir des dispositifs rhétoriques favorables à sa visée. Il faut alors identifier cette visée, et nous l'avons fait dans la section 4.3.2 au chapitre 4.

Une analyse des pronoms personnels permet (...) de faire intervenir l'auditoire, défini comme l'ensemble de ceux qu'on veut persuader, aussi bien sous la forme d'un « tu » et d'un « vous », que d'un « nous ». (Amossy 2012 : 61)

Si les présupposés, marques des informations implicitement données, témoignent d'un orateur ne trouvant pas comme nécessaire *d'expliciter* les arguments pour lesquelles il avance une opinion, ou un état de fait, les marques explicites dans son texte même peuvent également témoigner d'une utilisation de la doxa pour faire convaincre son auditoire. Dans l'optique d'obtenir l'adhésion, il importe pour l'orateur de fonder son argumentation sur ce que son auditoire et lui ont en commun – les prémisses partagées – ce qui nécessite de créer une communauté où les deux instances font partie (Amossy 2012). Le pronom personnel « nous » se rend pertinent à cet égard. Comme avance Amossy : « En effet, celui qui privilégie le « nous » fonde sa parole sur des prémisses évidentes pour la partie de l'auditoire qui adhère d'avance à sa thèse, et inacceptables pour tous les autres. » (Amossy 2012 : 73). Cependant, les traces de l'auditoire dans le discours peuvent également se manifester dans d'autres manières : « Même lorsqu'il ne fait pas l'objet d'une désignation explicite, l'auditoire est désigné en creux par les croyances, les opinions, les valeurs que le discours lui attribue explicitement ou implicitement. » (Amossy 2012 : 62).

Pour ce qui est des deux textes choisis, nous avons également opté pour une étude du lexique référant à des collectivités opposées.⁴⁴ Le lexique utilisé par Guéant peut apporter de la force à son argumentation, et ainsi favoriser la visée persuasive qu'il semble se donner. Comme avance Amossy sur la valeur argumentative du lexique;

Certains lexèmes, qu'il s'agisse de verbes, de substantifs ou de qualificatifs, ont en soi une valeur axiologique (ils impliquent un jugement de valeur). En manifestant l'inscription de la subjectivité dans le langage, ils confèrent d'emblée à l'énoncé une orientation argumentative. (Amossy 2012 : 185 – 186)

⁴⁴ Voir la section 4.4. du chapitre 4

3.8. L'adaptation à l'auditoire (chapitre 1, p. 50 – 81)

Nous avons introduit la nouvelle rhétorique de Chaim Perelman comme une rupture avec les disciplines traditionnelles par sa mise en valeur de la situation d'énonciation dans laquelle se trouve l'orateur du discours. Cette rhétorique avance que l'analyste ne peut pas ignorer le fait qu'il y ait toujours quelqu'un qui soit visé par l'orateur au moment où il prononce son discours. La dimension dialogique⁴⁵ inhérente à n'importe quel discours, nécessite alors pour l'analyse de prendre en compte l'échange argumentatif dans lequel l'instance de l'orateur et l'instance de destinataire se « lancent ». Il en résulte que l'auditoire exerce une influence sur ce dont l'orateur parle et la manière dont il le fait. Ainsi, la nouvelle rhétorique

(...) montre la façon dont le type de public visé modèle le discours. On parle toujours pour et fonction de quelqu'un. Aussi importe-t-il avant toute chose de voir comment l'analyse peut prendre en compte un allocutaire qui, bien souvent, n'est indiqué qu'en creux. (Amossy 2012 : 50)

En acceptant cette thèse, l'intérêt de l'analyste, celle qui doit s'approcher un texte argumentatif, est effectivement *d'identifier* cette instance de destinataire. Décrire ses propriétés peut lui permettre de voir comment cette instance influence la manière dont l'orateur du texte en question choisit de se servir du langage.

3.8.1. L'auditoire comme processus d'imaginaire et processus de stéréotypage

La nouvelle rhétorique de Chaim Perelman insiste sur le rôle « indirecte » que joue l'auditoire pour l'organisation du discours : Son inscription dans le discours n'est que le résultat d'une représentation que se fait l'orateur de son auditoire préalablement et / ou pendant sa prise de parole. Puisque l'orateur ne peut jamais connaître les préférences, valeurs et croyances réelles de l'auditoire auquel il se trouve face, il peut néanmoins essayer d'adapter son discours à ce qu'il considère comme étant les préférences, valeurs et croyances de ce dernier. Cela implique qu'il est obligé de se faire, plus ou moins consciemment, une image des attentes de l'auditoire auquel il vise à produire un effet. Ainsi, avance Amossy à la suite de Perelman ; « (...) ce qui joue dans l'interaction, ce n'est donc pas la présence réelle du partenaire, mais l'image plus ou moins schématique qu'en élabore le sujet parlant. » (Amossy 2012 : 55). Il est également à noter que pour emporter l'adhésion, l'image que se fait l'orateur de l'auditoire auquel il parle doit se construire d'après un stéréotypage de ce qui caractérise ce dernier. L'auditoire peut être composé par des personnes ayant de points de vue différents, mais le

⁴⁵ D'après Amossy, tandis que n'importe quel discours est dialogique, il n'est pas forcément dialogal (Amossy 2012 : 52)

discours doit représenter les idées principales que ce public est susceptible d'avoir en commun : « (...) le stéréotype permet de désigner les modes de raisonnement propres à un groupe (une pensée conservatrice, par exemple) (...) » (Amossy 2012: 59)

Néanmoins, Amossy souligne par la suite que l'efficacité de l'argumentation dépend en grande partie de quel degré l'image du public construite par l'orateur correspond avec ses préférences réelles : « Si l'écart est trop grand, si la construction de l'auditoire s'avère « inadéquate à l'expérience » (Perelman 1970 : 25), l'entreprise de persuasion est vouée à l'échec » (Amossy 2012 : 55).

Si l'orateur s'adapte à son auditoire à partir de l'image dont il se fait de ce dernier, il est à noter que le type de l'auditoire visé est une donnée qui conditionne la possibilité qu'a l'orateur de convaincre. Le degré de similarité entre les valeurs, croyances et idées de l'orateur et de son auditoire peut conditionner la possibilité d'emporter l'adhésion. À ce propos se manifeste un variable qu'il faut prendre en compte en analysant le rôle de l'auditoire pour l'organisation du discours, celui du degré d'homogénéité de l'auditoire – est-ce qu'il est composé par des personnes qui partagent, en gros, la même vision du monde ? Deuxièmement, on a le degré de correspondance entre l'auditoire et l'orateur : partagent-ils (de manière générale) une vision du monde ? Les deux instances sont-elles censées d'être d'accord autour de la question d'hierarchiser les civilisations dans le monde, comme ce dont il s'agit dans notre étude ?

3.8.2. Auditoire homogène et auditoire composite: Choix méthodiques

Malgré le fait que le terme d'auditoire homogène soit l'objet d'une critique à la part d'Amossy⁴⁶, le terme s'utilise néanmoins à la condition suivante : « C'est bien sûr uniquement dans la mesure où ils partagent une vision du monde, une doctrine, un programme qu'on peut parler d'un auditoire homogène plutôt que composite. » (Amossy 2012 : 63). Pour ce qui est du premier discours prononcé par Guéant le 4 février, où l'auditoire de l'UNI semblait partager globalement la vision de Guéant⁴⁷, nous trouvons l'utilisation du terme favorable pour l'étude du rapport entre orateur et auditoire. Nous reconnaissons cependant que cette catégorisation de l'auditoire présent au colloque , une situation d'énonciation dont

⁴⁶ Amossy avance qu'il est absurde de parler d'homogénéité en raison de sa relativité: D'après la recherche de Perelman et Olbrechts-Tyteca, Amossy avance « (...) qu'une seule personne peut constituer un auditoire composite en ce qu'elle a en elle une dimension religieuse (...), familiale (...), nationale (...), sexuelle (...), etc» (Amossy 2012: 63 – 64)

⁴⁷ Voir la section 2.3.2.1

on n'a pas accès, peut résulter d'une description trop systématique de ce dernier et ainsi, une trop grande systématisation du rapport entre l'organisation de la prise de parole de Guéant et cet auditoire. On y reviendra à la fin de ce chapitre.

Quant à son « contraire », l'auditoire composite, l'on trouve que ce terme s'applique bien pour l'auditoire visé par le texte prononcé par Guéant dans l'entretien au *Figaro*. Il est légitime d'attribuer à cet auditoire une désignation d'hétérogénéité : dans la mesure où *Le Figaro* est l'un des plus grand quotidiens en France (presse écrit, média de masse), il semble légitime de proposer que ses lecteurs soient, en gros, diversifiés au niveau de valeurs, croyances, appartenance politique etc. Par cette complexité caractérisant les lecteurs du *Figaro*, on comprend qu'il y en a forcément quelques-uns qui partagent la vision du monde avancé par Guéant, et quelques-uns qui ne le font pas. Cela a des conséquences, effectivement, pour la façon dont Guéant se sert du langage et de l'argumentation.

3.8.3. La construction de l'auditoire comme stratégie rhétorique

Mais, si les lecteurs que Guéant cherche à convaincre par son texte dans *Le Figaro* constituent en vérité un auditoire composite, cela ne revient pas à dire que c'est à partir de cette « réalité » que Guéant essaie d'adapter son discours et son argumentation. À la suite de *Traité de l'Argumentation* de Perelman, Amossy avance qu'il y a une faiblesse inhérente à tout discours « (...) qui s'adresse à un public ciblé constitué par un groupe national, social, politique, professionnel déterminé. » En adaptant son argumentation à un groupe visé trop particulier, « (...) l'orateur risque de prendre appui sur des thèses qui sont étrangers ou même franchement opposées à ce qu'admettent d'autres personnes que celles auxquelles il s'adresse sur le moment. » (Amossy 2012: 75).

Faut-il, par conséquence, traiter l'auditoire visé par l'interview comme un auditoire universel – qui fait partie d'une stratégie argumentative? En se servant des arguments portant sur le bon sens et la rationalité de sa déclaration initiale (la raison pour laquelle il ne s'attendait pas une polémique, c'est que il avait tenu « (...) des propos de bons sens, des propos d'évidence (...) »), Guéant ne cherche-t-il pas à convaincre un auditoire capable de raisonner - indépendamment du contexte socio-politique dans lequel celui se trouve? En même temps, on trouve dans l'entretien de nombreuses occurrences de la désignation « valeurs républicaines », souvent associées avec un « nous » ou sa variante possessive, « nôtres ». Ces emplois semblent indiquer qu'il s'agit d'un auditoire visé se caractérisant par une certaine appartenance nationale et/ou culturelle. C'est là où la théorie de Perelman sur l'universalité

construite par l'orateur semble être d'une importance primordiale: L'universalité attribuée à l'auditoire, qui se manifeste (peut-être) dans l'argumentation, a-t-elle une existence objective, ou est-elle à considérer comme une construction faite par l'orateur ? Comme avance Amossy, d'après ce que dit Perelman ; il y a une approche qui

(...) consiste à souligner l'importance des discours qui visent tout être de raison, tout en faisant remarquer la variabilité de l'idée que chaque culture, chaque époque se fait de l'être en raison. C'est que l'auditoire universel n'a pas d'existence objective, il est lui aussi une fiction verbale créée de toutes pièces par un orateur en situation. (Amossy 2012 : 78)

De toute façon, l'orateur a de bonnes raisons pour viser un auditoire universel en se servant de l'argumentation, résume Amossy :

(...) une argumentation susceptible d'emporter l'adhésion d'un auditoire défini en termes de raison est supérieure à celle qui n'est valable que pour un auditoire particulier. Cette hiérarchie permet à Perelman d'établir une échelle de préférence entre les arguments, dont la validité ne tient pas seulement à leur efficacité immédiate, mais aussi à leur capacité à entraîner la conviction d'un public défini en termes de Raison universelle. » (Amossy 2012 : 76)

3.9. Choix méthodologiques pour une étude de la doxa en fonctionnement argumentatif

3.9.1. Quel(s) texte(s) pour une étude argumentative ?

Comment effectuer une analyse de la doxa en fonctionnement argumentatif dans les deux textes prononcés par Guéant, le premier sous la forme d'une déclaration étant tenue le 4 février face à l'auditoire UNI, à huis clos, et le deuxième sous la forme d'un texte prononcé dans un entretien fait par le quotidien *Le Figaro*? Et, comment cette analyse de la doxa dans les textes de Guéant doit-elle intégrer les situations d'énonciation différentes et les différents auditoires visés ? Une ambition de parcourir « le tout » ne semble pas se faire ici, à cause des limites d'espace. Insistons, effectivement, sur la nécessité d'accorder l'importance à l'utilisation de la doxa dans les textes, pour, dans la dernière partie, qui sera effectivement plus courte, essayer d'examiner les résultats en fonction de ces deux situations d'énonciations et « les événements » de la polémique qui se sont passés entre ces deux situations.

Bien que nous ayons choisi comme objets d'étude *deux* textes prononcés par Guéant sur le sujet des civilisations, c'est son texte prononcé dans l'entretien dans *Le Figaro* qui aura notre intérêt principal. Les raisons en sont plusieurs. Premièrement, il faut prendre en compte les événements qui se passent entre le moment où ces propos controversés commencent à circuler

sur *Twitter*, un événement (plus probablement) étant inattendu de la part de Guéant (considérant que la réunion était tenu à huis clos, sans que les médias n’y aient accès), qui puis conduit à une polémique dans les médias français et de nombreuses réactions de la part de lecteurs, politiciens etc. Le manque d’accès au « vrai propos » énoncé par Guéant résulte, à cet égard, d’une nécessité de lui faire s’expliquer dans une situation d’interview. Il semble légitime de proposer qu’il importe pour lui, dans cette situation, de regagner le contrôle de sa déclaration initiale controversée, afin d’emporter l’adhésion du public français – celui qui, d’après un calcul fait (plus probablement) par *Le Figaro* – s’intéresse à savoir la raison pour laquelle Guéant a évoqué les civilisations et sur quel fondement il l’a fait. Ainsi, il semble possible d’identifier son texte dans *Le Figaro* comme une tentative de faire adhérer un plus grand public, celui du public français, à sa vision du monde au sujet de la hiérarchisation des civilisations. Nous pouvons en déduire qu’il est probable qu’il soit conscient qu’il faut se servir de la doxa et de l’argumentation d’une autre manière que dans le cas d’une prise de parole tenue face à un auditoire étant majoritairement d’accord avec sa vision du monde.

Réussir à faire adhérer son public à sa visée (voir la section 4.3.2.) à travers l’emploi de certains procédés rhétoriques, peut résulter également d’une doxa encore plus instaurée qu’avant la polémique, ou bien, d’une nouvelle doxa qui trouve sa place dans la discussion publique française. Les arguments ci-dessus montrent, à notre avis, la nécessité et la pertinence d’une étude doxique et argumentative de son texte dans l’entretien.

Cela ne revient pas à dire que l’on ne s’intéresse pas à une étude du fonctionnement de la doxa dans sa déclaration initiale. Il nous semble qu’une compréhension complexe de sa motivation pour se lancer dans une discussion sur les valeurs des civilisations nécessite une approche comparative des deux textes. La déclaration du 4 février sera examinée avant tout dans une perspective de l’auditoire, car l’emploi du « nous » semble en constituer un trait fondamental. On traitera ce pronom dans la section 4.12.3.

3.9.2. Critique du choix des textes

Nous avons choisi les réponses donnée par Guéant dans un entretien fait par *Le Figaro* comme le texte *le plus important* de notre corpus. Un problème se manifeste, par conséquence, au niveau des commentaires sur la manière dont ce texte est organisé : C’est le journaliste qui choisit les thèmes traités, Guéant s’y trouve simplement pour répondre aux questions. Donc, attribuer à cet homme politique une motivation portant sur la doxa pour faire prononcer ses réponses s’avère difficile. Il s’avère également difficile d’étudier son

argumentation comme stratégie rhétorique qui s'applique pour l'organisation globale du texte : la forme de « question et réponse » conditionne, il nous semble, sa possibilité d'organiser les informations qu'il cherche à faire communiquer.

Quant aux propriétés contextuelles des deux textes, reconnaissons également que les deux situations d'énonciation différentes avec lesquelles on a affaire peuvent rendre une approche comparative des deux textes difficile. Est-il légitime d'expliquer leur organisation différente en ayant recours aux propriétés des deux auditoires, qui sont si divergentes ? N'est-il pas évident qu'ils soient organisés différemment et que la doxa soit utilisée différemment à cause de ces deux situations ? Néanmoins, il nous semble que les événements qui se passent dans la période de la polémique rendent encore plus intéressante une mise en comparaison. Il sera donc avantageux de comparer les textes.

3.9.2.1. Un travail textuel fait par le journaliste

L'analyse risque de se tromper par le fait qu'elle n'ait pas accès à la situation d'interview concrète. Les réponses données par Guéant peuvent avoir été changées, précisées ou modifiées avant d'être publiées. A cet égard, si l'on attribue, par exemple, à l'absence de modalisateurs dans ses énoncés une valeur doxique (« l'absence de modalisateurs témoigne d'un orateur étant sûr de la légitimité de son dire »), on risque de se tromper : cette absence peut être le résultat d'une élaboration journalistique où l'accent est mis sur une communication aussi efficace que possible du thème prononcé.

Néanmoins, nous considérons que son texte dans *Le Figaro* peut faire objet d'une analyse argumentative (et doxique) simplement parce que la situation de réponse-question accorde de l'importance à citer l'objet interrogé de manière correcte. En prenant en compte la critique que Guéant avait rencontré dans les médias au cours de ces jours, il est probable que l'optique du journaliste est celle de permettre à Guéant de s'expliquer de manière aussi précise et élaboré que possible. Donc, nous nous approcherons de l'analyse en acceptant que la forme des énoncés et les informations qu'ils expriment constituent un texte prononcé par lui-même.

Une autre problématique se rend visible dans une approche comparative : Faut-il alors considérer son texte prononcé dans l'entretien comme faisant partie de son propre interdiscours sur le thème de la hiérarchisation des civilisations - plus précisément, est-ce que l'on peut le traiter comme un prolongement thématique de sa déclaration tenue à huis clos le 4

février ? Le seul thème dans l'entretien qui relève d'une *rupture thématique* avec le raisonnement donné par Guéant dans sa déclaration initiale est celui introduit vers la fin ; le sujet de la non – candidature éventuelle de Marine le Pen (Front National). La deuxième question posée porte sur l'idéologie relativiste de gauche – une désignation utilisée dans sa déclaration du 4 février. L'essentiel est que c'est cette question qui lui présente l'occasion de traiter le sujet d'immigration etc. Il semble donc pertinent de traiter les réponses dans l'entretien comme un texte global.

3.10. Approche méthodologique pour l'analyse

À partir des principes de l'analyse de l'argumentation données par Ruth Amossy (2012 : 40-41), nous optons pour une analyse de la doxa et de l'argumentation (ces deux instances exercent, il nous semble, une relation étroite dans l'entretien) qui s'intègre les trois approches suivantes : Une approche textuelle, langagière et une approche dialogique.⁴⁸ Les trois approches entraînent de différentes études des deux textes de Guéant, ce qu'on verra par la suite. Soulignons que on s'intéresse non seulement à la doxa, mais aux procédés argumentatifs et comment ils apportent plus de légitimité à son message principal.

Dans l'optique d'étudier l'organisation argumentative entre les énoncés dans son texte dans l'entretien, la première approche semble être avantageuse. Ici, il faut noter qu'on traitera cette organisation d'énoncés seulement au niveau de chaque réponse, voir la section 4.6.1.1. En définissant le terme de « texte » comme « (...) le sens d'un ensemble cohérent d'énoncés qui forment un tout » (Amossy 2012 : 41), Amossy décrit (c'est nous qui soulignons) l'approche textuelle comme une approche où « L'argumentation doit être étudiée au niveau de sa construction textuelle à partir de procédures de liaison qui commandent son développement. » (Amossy 2012 : 41)⁴⁹ Ces procédures de liaison peuvent être interprétées comme les moyens employés par l'orateur pour enchaîner ses énoncés et former une argumentation globale, et une identification des relations entre les énoncés peut nous aider à comprendre sur quel fondement l'argumentation se construit. Comment alors repérer l'argumentation dont se sert Guéant ? Cela peut se faire, avancement Roulet et al. (2001) à partir d'une étude des connecteurs

⁴⁸ Amossy (2012 : 40) distingue entre une « approche communicationnelle », décrite comme suit : « (...) La construction d'une argumentation - son articulation logique, ne peut être dissociée de la situation de communication dans laquelle elle doit produire son effet », et une « approche dialogique » où « (...) L'argumentation veut agir sur un auditoire et doit de ce fait s'adapter à lui. » Nous trouvons que les deux vont dans un ensemble.

⁴⁹ Tandis qu'Amossy (2012 : 41) souligne que cette approche nécessite qu'il « (...) faut voir comment les processus logiques (...) sont exploités dans le cadre complexe du discours en situation », nous choisissons de nous servir des approches présentées par Roulet (2001) : étudier l'enchaînement des énoncés à partir du moyen heuristique de l'insertion des connecteurs.

dans le texte, qu'il soit présents ou non-présents. Là, il s'avère fructueux d'introduire leur terme de « relation générique » :

La notion générique est liée à l'existence de classes de marqueurs linguistiques, comme les tournures syntaxiques ou les connecteurs qui, au-delà d'instructions spécifiques, partagent un ensemble d'instructions communes (ainsi des connecteurs argumentatifs, contre-argumentatifs et reformulatifs) (...) (Roulet et al. 2001 : 168)

Par l'insertion d'un connecteur argumentatif on peut, selon Roulet et al. (2001), fait apparaître des relations argumentatives ou non-argumentatives entre les énoncés (c'est nous qui soulignons) :

L'insertion d'un connecteur n'est qu'un moyen heuristique pour identifier une relation interactive possible. Ainsi, dans (...) « Je n'irai pas au cinéma, j'ai trop de travail », on postule généralement une relation d'argument entre le second acte et le premier et cette interprétation est confirmée par la possibilité d'introduire un connecteur argumentatif comme « car » ou « parce que » devant le second acte. (Roulet et al. 2001 : 170)

Les relations argumentatives peuvent être marquées par des connecteurs comme « (...) car, donc, pour que, de sorte que, à moins que, parce que, puisque (...) » (Roulet et al. 2001 :167). Outre l'utilisation des moyens heuristiques ci-dessus, nous aborderons l'analyse de l'organisation de l'argumentation en regardant les emplois langagiers relevant du plan de l'implicite : Plus précisément, ce sont les présupposés qui auront notre intérêt. Quant à l'étude de l'implicite, elle nécessite que « (...) l'on examine à la fois le support linguistique qui le rend possible et les compétences encyclopédiques ou le savoir partagé qui autorisent son déchiffrement » (Amossy 2012 : 192). Pour ce qui est de l'entretien, on s'intéresse à savoir s'il y a un rapport entre l'emploi de présupposés (petite étude de la déclaration initiale) et la manière dont l'argumentation se construit – comme l'on identifiera par l'insertion des connecteurs argumentatifs (Roulet et al. 2001). Il est à noter que l'approche langagière touche directement à l'approche textuelle dans la mesure où les présupposés peuvent établir des relations entre les énoncés et ainsi servir à structurer l'argumentation, au même temps qu'ils relèvent des « (...) moyens qu'offre le langage au niveau des choix lexicaux, des modalités d'énonciation, des enchaînements d'énoncés (...), des marques d'implicite (...) » (Amossy 2012 : 40), qui est la définition donnée pour l'approche langagière. Le lexique utilisé peut apporter une orientation argumentative au discours, ce qu'on verra dans l'analyse même (voir la section 4.11.) Dernièrement, nous aborderons l'analyse des deux textes de Guéant en prenant en compte les deux auditoires auxquels il vise à agir en relation avec la doxa et son argumentation.

4. « Des propos de bon sens ». Étude des deux textes de Claude Guéant

4.1. Introduction

Ce chapitre traitera le fonctionnement de la doxa dans les deux textes prononcés par Guéant, dans une situation de visée persuasive. Dans la section précédente, nous avons vu que les déclarations de soutien que les propos de Guéant rencontrent chez plusieurs représentants du gouvernement, semblent indiquer que les propos sur la hiérarchisation des civilisations sont considérés comme raisonnables et légitimes. Nicolas Sarkozy qualifie les propos comme « du bon sens », ce qui constitue la même qualification que celle dont Guéant se sert dans l'entretien avec *Le Figaro* du 6 février. Cependant, si cette « assemblée », composée par des politiciens de la droite de la vie politique française, lui a montré son support en raison d'une adhésion aux mêmes valeurs, plusieurs politiciens de la gauche ont dénoncé ces propos. Ainsi, le caractère de la doxa à laquelle Guéant fait appel semble être restreint : Cette doxa ne constitue pas une doxa partagée par tous. C'est la raison pour laquelle nous trouvons intéressant ici d'examiner comment les propriétés de la doxa se réalisent en situation argumentative dans ces deux textes, lesquels représentent des situations d'énonciation différentes - et qui, par conséquent, visent de différents auditoires. Par le fait que les propos de Guéant semblent convenir à la doxa d'un certain groupe dans la vie politique française, tandis qu'ils rencontrent une critique dans d'autres milieux, on peut déduire que les deux textes prononcés sont symptomatiques de 1) la représentation de la doxa de l'auditoire auquel il parle et 2) le renforcement de la légitimité de cette doxa dans les auditoires qui ne se laissent pas facilement convaincre. Les deux optiques sont, de toute façon, favorables à sa mission persuasive, celle d'établir un consensus. Nous aborderons l'analyse argumentative en prenant en compte les deux possibilités.

Le présent chapitre sera divisé en deux parties : Dans la première, on analysera les manifestations de l'opinion commune dans les deux textes. On discutera si les différentes manifestations sont tributaires à une stratégie persuasive. Dans la seconde partie, on procédera à une étude du rapport entre la visée que Guéant semble se donner, et les moyens verbaux utilisés. Finalement, on discutera tous ces facteurs dans un ensemble.

4.2. Identification de la doxa à laquelle Claude Guéant fait appel

Si Guéant croit représenter l'opinion commune au sujet des civilisations dans le monde à

l'époque de la polémique en France, il nous reste, cependant, à identifier comment cette doxa se traduit. Suite à nos études des deux textes de Guéant, de leur argumentation et de leur organisation textuelle, nous proposons désormais que cette doxa se traduise de la manière suivante:

L'organisation d'une société se fait sur l'institutionnalisation des valeurs de la civilisation en question. Une bonne organisation de société semble être, selon Guéant, tributaire des caractéristiques de chaque civilisation, où ces caractéristiques se mesurent d'après les valeurs qui dominent. Cela a pour conséquence que seulement quelques civilisations sont aptes à organiser leur société de la même manière que le fait la civilisation française. La civilisation française est supérieure à d'autres parce qu'elle organise sa société sur la base des valeurs républicaines. La valeur des autres civilisations est effectivement mesurée d'après leur degré de correspondance avec la civilisation française.

La doxa à laquelle Guéant semble adhérer est identifiée ci-dessus. Cependant, il nous reste à reprendre les propriétés du *phénomène* de l'opinion commune afin de pouvoir plus facilement le repérer dans son emploi langagier. La notion de *doxa* est déjà décrite dans la section 3.4 de notre cadre théorique et méthodologique. Voici une définition du terme, où nous soulignerons les traits les plus pertinents pour l'étude de la doxa dans le présent mémoire :

Dans la mesure où elle possède une valeur de probabilité, non de vérité, la doxa se situe au fondement de la vraisemblance sur laquelle s'appuie le discours à visée persuasive. Elle fournit les points d'accord susceptibles de s'établir sur un sujet donné dans une assemblée composée d'hommes de bon sens. La rhétorique suppose en effet que certaines choses peuvent être admises par un ensemble d'êtres raisonnables, même si elles ne peuvent être démontrées ou se présenter comme des vérités sûres. La doxa est donc l'espace du plausible tel que l'appréhende le sens commun. (Amossy 2012 : 113).

Selon Amossy, il est donc question d'un consensus sur un sujet qui ne peut pas être présenté comme une vérité sûre, un sujet qu'on ne peut pas démontrer. En regardant la doxa dans le paragraphe précédent, on voit qu'elle ne se laisse pas vérifier, ce qui implique qu'elle ne peut pas faire objet d'une réfutation de la part de la destinataire (« Ce n'est pas vrai que la civilisation française est supérieure à d'autres. »). Plus précisément, parce que la doxa constitue un jugement, non un état de fait, elle ne peut pas faire objet d'une contre-argumentation « logique ». Si un adversaire éventuel avait cherché à la dénoncer, il aurait été nécessaire qu'il présente sa propre opinion à travers une argumentation efficace. Dans les deux situations d'énonciation concrète avec lesquelles on a affaire, il s'agit d'un orateur qui

prononce un jugement sur la base des valeurs républicaines auxquelles il adhère. Mais, comme on l'a vu, si son opinion « subjective » est partagée par « une assemblée composée d'hommes de bon sens », comme celle de la droite dans la vie politique, elle devient doxique.

4.3. La visée de Guéant : La doxa comme ce qui permet un discours sur la France.

Nous nous trouvons face à une autre problématique ; celle qui concerne les raisons pour lesquelles Guéant évoque le sujet des civilisations dans un premier lieu. Ces textes, relèvent-ils vraiment d'une visée qui porte sur les « généralités » : les valeurs d'autres civilisations dans le monde par rapport à la française? Considérant que Guéant est Ministre de l'Intérieur à l'époque de la polémique, chargé des collectivités territoriales et de l'immigration, n'est-il pas plus probable qu'il cherche à se prononcer sur un domaine plus proche à sa fonction politique, c'est-à-dire sur les affaires intérieures à la France - et pas sur le plan global et international ? Quelle est la motivation de Guéant lorsque, en temps d'élections présidentielles, il tient sa déclaration initiale du 4 février, s'il n'estime pas qu'une telle déclaration puisse contribuer à renforcer son propre statut comme homme politique et le statut de son parti UMP, parmi bien des électeurs potentiels à droite? Ces deux textes relèvent-ils plutôt d'une motivation pour se positionner comme un homme politique ayant un certain ancrage idéologique, et cet ancrage ne s'applique-t-il pas pour le domaine de l'intérieur, la France ? Si l'on se tient à une hypothèse disant qu'il faut se prononcer sur les affaires *en France* pour faire voter les *électeurs français*, il semble plus probable que la doxa visée ne constitue qu'un prétexte pour se prononcer sur les valeurs qui ont créés et qui constituent la société française d'aujourd'hui – et le plus important – établir un consensus sur les valeurs qui doivent, selon lui, la constituer dans l'avenir.

4.3.1 « Défendre » *présuppose* une menace. Les affaires de l'intérieur.

Défendre : « Protéger quelqu'un, quelque chose par la lutte ou la vigilance contre toute attaque réelle ou éventuelle, lutter pour conserver un bien »⁵⁰

Quels facteurs dans ses deux textes pour une hiérarchisation des civilisations indiquent une visée persuasive qui s'applique au domaine des affaires de politique de l'intérieur ? Nous insistons tout d'abord sur l'énoncé normatif que les deux textes en question ont en commun (c'est nous qui soulignons) : « Je pense qu'il faut défendre clairement ce premier modèle de

⁵⁰ Larousse: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9fendre/22618> (consulté 15.03.13)

civilisation » est la conclusion donnée par Claude Guéant dans l'entretien avec *Le Figaro* du 5 février. Cela peut être considéré comme un prolongement de son propos initial du 4 février : « En tout état de cause, nous devons protéger notre civilisation. ». Les deux énoncés sont intéressants dans la mesure où ils relèvent clairement d'une prise de position de l'orateur. Cette prise de position suit un raisonnement qualifié par Guéant comme rationnel et objectif : Deux modèles de civilisations sont évoqués, et le vocabulaire qui est employé est plus ou moins similaire ; les civilisations qui défendent la démocratie sont supérieures à celles qui ne le font pas, les civilisations (sous le démonstratif « celles » dans sa déclaration initiale) qui promeuvent les droits des femmes sont supérieures à celles qui n'accordent « (...) aucune importance aux libertés ».

La visée « réelle » de Guéant semble se manifester ici de la mesure où le sujet « apparemment » global et international, des civilisations et leurs valeurs, sont utilisés pour ensuite faire un tel appel de défense, qui, lorsqu'on prend en compte que Guéant cherche probablement à se prononcer sur les sujets ayant une pertinence dans le domaine des affaires de l'Intérieur, semble indiquer que ces civilisations-ci ont une certaine pertinence pour ce domaine. Pourquoi Guéant déclare-t-il que « nous devons protéger notre civilisation » ? L'appel de défense, énoncé par Guéant dans ces deux textes, présuppose effectivement que les civilisations inférieures font parties de la France. C'est leur *présence* en France qui les rend pertinentes comme objets d'une discussion sur deux manières de vivre conflictuelles. Et ce sont finalement les valeurs qui caractérisent ces dernières qui peuvent potentiellement constituer une menace contre les valeurs républicaines dont Guéant se considère l'un des défenseurs. Une autre remarque primordiale quant à l'entretien : Les nombreux emplois du pronom personnel « nous » et sa variante possessive de « nôtres », et les constructions phrastiques dans lesquelles ils entrent, indiquent qu'il s'agit d'un discours sur la société française. Dans un autre contexte, ces emplois auraient été plus compréhensibles. Mais si l'on se tient à la qualification de Guéant de sa déclaration initiale comme « propos général », qualificatif qui devrait résulter plutôt en un emploi langagier où tout signe verbal d'une collectivité est absent, ces « nous » semblent étranges. À ces nombreux emplois de ce « nous » s'ajoute le fait qu'il y ait effectivement un groupe représenté dans son emploi langagier qui ne soit pas inclus dans cette communauté de « nous ». C'est là où se rend visible une dimension communicationnelle dans ses textes ; il est question d'adresser un certain message à un certain quelqu'un – à un certain auditoire. Les emplois de « nous », « notre », « nôtres » trouvent leur place dans des tournures où « ils » et « leurs » sont mis en opposition

à ces « nous », par exemple dans l'énoncé « Or, il y a des comportements, qui n'ont pas leur place dans notre pays (...) », c'est nous qui soulignons) de sa déclaration initiale. Ce qui est le plus important : Ces emplois contrastifs semblent relever d'un raisonnement qui se construit à partir de la prémisse suivante : Guéant et « le nous » se trouve face à une crise où « quelque chose qui diverge de ce qui caractérise la communauté dont Guéant fait partie menace les croyances et valeurs de cette dernière, visible dans les deux énoncés normatifs évoqués ci-dessus.

Pour l'entretien, on notera également que les pronoms sont employés très fréquemment dans des cotextes qui portent sur le sujet des « valeurs ». Si l'on considère le fait que le texte prononcé ne constitue que quelques paragraphes, il y a effectivement une concentration remarquable de ces notions. On n'a pas l'occasion ici de s'attarder sur tous les emplois et les raisons pour lesquelles ils caractérisent l'emploi langagier de Guéant. Il suffit pour l'instant d'évoquer ces emplois : (c'est nous qui soulignons) «C'était un discours sur les valeurs républicaines et sur la France », « (...) que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres », « L'idéologie relativiste qui promeut le nivellement des valeurs(...) », « Les socialistes se prévalent du multiculturalisme (...), « Nous (...) ne l'admettons pas, parce que pour nous les valeurs républicaines prévalent pour tous. ».

⁵¹ On traitera l'utilisation de ces lexèmes dans la section 4.11.1.

4.3.2. Bilan : la visée persuasive de Claude Guéant

Le thème général et « global » de civilisations dans le monde, évoqué par Claude Guéant le 4 février, ne constitue qu'un prétexte pour se prononcer sur les affaires de l'intérieur, conformément à sa fonction comme Ministre de l'Intérieur. Sa visée persuasive, l'objectif qu'il a avec sa déclaration initiale et puis avec l'interview qu'il donne dans *Le Figaro*, semble être d'obtenir un consensus sur une préservation d'un certain modèle républicain de société—où la civilisation qui doit en faire partie est la civilisation française, selon les critères de Guéant.

Nous proposons que les deux textes prononcés par Guéant tirent leur légitimité du fait qu'elles se construisent sur une base doxique. Notre intérêt est à cet égard d'étudier comment l'argumentation relève de la doxa et contribue à renforcer la visée persuasive.

⁵¹ Pour trouver le cotexte dans lequel ces occurrences se trouvent, voir le schéma des énoncés dans la section 4.6.

4.4. Questions de recherche et plan de l'analyse

Ci-dessous, nous présenterons nos questions de recherche pour l'étude de la doxa en fonctionnement argumentatif. Nous identifierons la visée persuasive comme celle d'établir un consensus sur une préservation d'un certain modèle républicain de société.

1) Comment l'argumentation implicite, y compris le « non-dit » des deux textes, relève-t-elle du projet doxique de Guéant et/ ou des propriétés de la doxa comme phénomène, et à quel degré contribue-t-elle à renforcer la légitimité de son message principal ? Comment la doxa comme stratégie rhétorique est-elle mobilisée pour obtenir l'adhésion ?

2) Comment le rapport entre l'utilisation des pronoms et du lexique entourant ces pronoms et la visée persuasive se manifeste-il dans les deux textes ? Quel est le rapport entre le type de l'auditoire / l'image que Guéant se fait de cet auditoire, et l'utilisation du pronom de la 1^{ère} personne, « nous » ?

Pour répondre aux questions ci-dessus, nous effectuerons cette analyse à partir d'une approche textuelle (procédures de liaison), une approche linguistique (une étude des pronoms personnels et possessifs, étude du lexique et les présupposés éventuels dans cette lexique) et finalement, à partir d'une approche communicationnelle (Voir la section 3.6.). Nous commencerons par une présentation de l'organisation textuelle du texte dans *Le Figaro*. Là, nous opterons principalement pour décrire l'enchaînement des énoncés. On tentera aussi d'identifier par quels types d'énoncés l'entretien se caractérise. Quelle réponse est la plus longue, et cette longueur témoigne-t-elle du degré de l'importance que Guéant lui attribue dans son argumentation ? Cela se fait dans l'optique de pouvoir présenter les énoncés dans la forme d'un schéma dans la section 4.6., montrant les relations argumentatives possibles entre eux. Par l'insertion d'un connecteur entre les énoncés, on espérera identifier s'ils forment un raisonnement en soi. En identifiant les relations que les énoncés entretiennent, on peut également identifier quel type d'argumentation le texte privilégie. Cette identification nous aidera plus tard lorsqu'on étudiera les pronoms de la 1^{ère} et de la 3^{ème} personne et le lexique comme utilisation argumentative. Notons qu'il se peut qu'on soit obligé d'avoir recours aux informations hors du texte ; aux informations référentielles. Par exemple, puisque Guéant est Ministre de l'Intérieur, il est probable qu'il se lance dans une discussion sur la politique d'intégration. Notons qu'en présentant l'organisation du texte de l'entretien, nous utilisons le terme de « phrase ».

4.4.1. Prendre en compte les deux auditoires dans les deux situations d'énonciation

Nous insistons tout d'abord sur la nécessité de prendre en compte les deux situations d'énonciations et les deux auditoires dans une perspective doxique : Bien que l'appel de « défendre ce premier modèle de civilisation »⁵²/ « protéger notre civilisation » soit le même pour les deux textes de Guéant, la manière dont le raisonnement sur lequel cet appel s'organise, doit nécessairement différer dans les deux situations. La raison en semble être que Guéant est obligé de prendre en compte les croyances et les valeurs des auditoires visés. Si son optique est comme on l'a vu, d'obtenir l'adhésion sur la défense du modèle républicain de société, il devient nécessaire pour lui d'organiser la transmission du message dans une manière favorable à représenter les croyances et valeurs de l'auditoire visé. Quant aux types de l'auditoire, on optera ici pour une définition de l'auditoire présent à la réunion comme un auditoire homogène qui partage la vision du monde de Guéant, et dans le cas de l'entretien du *Figaro*, on trouve fructueux de définir ce dernier comme un auditoire composite. Pour plus d'information sur ce choix, voir la section 3.5 sur l'adaptation à l'auditoire.

4.5. Le Figaro : Présentation du texte, sa structure et son contenu

L'entretien avec Claude Guéant fait par *Le Figaro* est mis à jour par ce quotidien le 6 février 2012, et il a pour titre : « Claude Guéant : « J'ai tenu des propos de bon sens et d'évidence » ». La qualification de ses propos polémiqués deux jours auparavant comme raisonnables est alors ce qui est le plus frappant dans une première lecture. Le titre signale ce qui sera le thème de l'entretien ; Guéant doit s'expliquer et approfondir ce qu'il voulait dire en vérité lorsqu'il tenait sa déclaration controversée. Le locuteur se manifeste par le pronom personnel « je », qui signale que c'est Guéant qui répond aux questions. Dans les exemples ci-dessous, c'est nous qui soulignons les emplois langagiers importants pour l'analyse.

L'entretien est composé de cinq questions. Chaque réponse donnée constitue un petit paragraphe composé par cinq à sept phrases. Le thème de l'entretien change au cours de la conversation. La déclaration polémique sur les civilisations tenue par Guéant deux jours auparavant constitue le thème dans les premières questions, pour ensuite être remplacée par des questions sur la politique de l'intérieur menée par son parti adverse, le parti socialiste, et sur l'idéologie de la gauche. La dernière question porte sur la non-candidature éventuelle de Marine le Pen du Front National. C'est la raison pour laquelle nous choisissons d'ignorer cette dernière question dans l'analyse. Les quatre autres questions, au contraire, sont toutes liées à

⁵² Guéant s'inclut avec le premier modèle – voir la section 4.11.3.

la problématique de la hiérarchisation des civilisations, que ce soit de manière directe (les deux premières questions) ou de manière indirecte (question 3 et 4, voir le schéma dans la section 4.6). Par la suite, c'est nous qui soulignons les éléments langagiers pertinents.

La première question met au jour le thème de l'entretien pour les lecteurs; la déclaration controversée de Guéant la veille. La question est formulée comme suit ; « Vous attendiez-vous à ce que vos propos soulèvent une telle polémique ? ». La réponse qu'elle rencontre de la part de Guéant constitue six phrases, dont la plupart d'entre elles sont *assertives* (« C'était un discours sur les valeurs républicaines et sur la France », « Mon propos était général. »). Mais, il y a également une phrase interrogative au milieu du paragraphe (« Qui peut contester qu'il y a une différence de valeurs entre (...) »), composée par la mise en comparaison de deux modèles de civilisation dont le premier est celui que Guéant défend (« Je pense qu'il faut défendre clairement ce premier modèle de civilisation »). Cette phrase est la plus longue employée par Claude Guéant au cours de l'interview, ce qui peut indiquer que c'est là où Guéant cherche à faire adhérer ses destinataires à sa vision du monde. Le fait que ce thème, la mise en opposition de deux « civilisations » ou deux « modèles de civilisations », soit également le thème de son propos initial (« Celles qui défendent l'humanité nous paraissent plus avancées que celles qui la nient (...) »), et le fait que ce thème se construise dans les deux textes à partir d'une tournure plus ou moins similaire (Guéant évoque premièrement les traits positifs typiques pour les civilisations supérieures, pour ensuite évoquer les traits considérés comme négatifs chez d'autres civilisations), est également une indication du fait *qu'il soit à partir de cette comparaison des modèles* qu'il organise son argumentation. On reviendra plus spécifiquement à cela dans la section 4.11.3.1.

Continuons avec la deuxième question, qui porte sur la raison pour laquelle Guéant s'est décidé à évoquer le thème des civilisations qui ne se valent pas toutes : « Vous avez utilisé le terme très sensible de « civilisation ». Était-ce volontaire ? ». La réponse donnée par Guéant est constituée par six phrases, dont la première affirme que l'emploi du terme est volontaire de sa part et qu'il s'en sert « toujours » (« Je l'assume ») La phrase qui suit peut être liée à cette affirmation par la relation argumentative qu'il semble exercer avec celle-ci, où « La civilisation a une définition dans la langue française » peut être considéré comme l'argument pour le fait que Guéant trouve justifié de l'employer dans le débat. Puis, la phrase qui suit constitue une élaboration de cette dernière, où Guéant explique le sens de « civilisation » (visible par le démonstratif *ce* : « C'est un ensemble de caractéristiques qui forment un groupe humain (...) ») d'après la définition de la langue française dans la phrase précédente. La

troisième phrase ; « Et c'est bien cela dont je veux parler » porte toujours sur le terme de « civilisation » dans la façon où Guéant explique sa motivation pour son engagement dans la discussion sur les civilisations. La phrase suivante ; « En l'espèce, je remarque qu'il y a une vision différente entre les familles politiques », suivi par « Et il est bon que les Français le sachent », porte effectivement sur la vision des champs politiques de droite et de gauche sur le sujet des civilisations, et la dernière phrase qualifie d'être désignée une phrase normative où Guéant s'exprime sur ce savoir des Français évoqué dans la phrase précédente.

La troisième réponse donnée sera traitée plus profondément dans la dernière partie de cette analyse, en ce qu'elle traite de la politique d'intégration. La question posée évoque la désignation employée par Guéant le 4 février : ⁵³ « Qu'appellez-vous « l'idéologie relativiste de gauche » ? ». La réponse de Guéant se caractérise par un lexique très varié, où les termes de « idéologie relativiste », « multiculturalisme » (« Les socialistes se prévalent du multiculturalisme, qui donne une priorité au droit à la différence. »), sont employés. La cinquième phrase introduit un nouveau thème, celui de « politique d'intégration », où Guéant traite les « communautarismes » admis, selon lui, par le Parti Socialiste, y compris « (...) la juxtaposition dans notre pays de groupes organisés autour de leurs propres cultures, traditions et religions. » La phrase qui suit *dénonce* cette politique d'intégration de la gauche : « Nous, nous ne l'admettons pas [l'anaphore « l' » porte sur l'énoncé « la juxtaposition dans notre pays (...) »] , parce que pour nous les valeurs républicaines prévalent pour tous. » Il faut noter les nombreux emplois du pronom personnel « nous », procédé rhétorique ambiguë auquel nous reviendrons dans la section 4.11.3.

La dernière phrase de sa réponse à la question sur l'idéologie relativiste de gauche est la suivante : « Cela [le démonstratif « cela » réfère à la politique d'intégration du PS] entraîne du reste pour le PS des difficultés réelles à tirer les conséquences pratiques de son attachement, dont je ne doute pas, aux principes républicains. » Une reformulation de cette tournure pourrait être comme suit : « La politique d'intégration menée par le PS, y compris l'admission des communautarismes ou la juxtaposition des groupes organisés autour de leurs propres cultures etc., implique qu'il soit très difficile pour ce parti d'effectuer une politique qui soit en accord avec les principes républicains auxquels le parti adhère. Je ne doute pas à ce que le PS a un attachement aux principes républicains. »

⁵³ « Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche, pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas ».

La question posée ensuite, qui constitue la dernière de notre analyse, cherche à lui faire approfondir les raisons pour lesquelles il pense que la gauche aurait des difficultés au niveau de mener une politique « républicaine » : La question « Sur quels exemples vous fondez-vous ? » entraîne la réponse sur un texte que son parti l'UMP [le gouvernement] proposait à l'Assemblée nationale un an plus tôt pour interdire le port du voile intégral, « conformément aux valeurs républicains », suivi par la phrase assertive négative ; « Le PS ne l'a pas voté » (« l' » renvoie au texte proposé). Ce cas montre, d'après Guéant, que le PS n'a pas alors menée une politique conforme à ces valeurs. Encore un thème est introduit par les adverbes « de même » / « en ce qui concerne » dans la prochaine phrase, adverbes qui permettent à Guéant d'avancer des arguments pour l'absence d'une politique conforme aux valeurs républicaines de la part du PS. L'exemple donné porte sur les prières de la rue, où « (...) un important responsable du PS, M. Daniel Vaillant, a dit qu'elles ne gênaient personne. ». Dans la phrase suivante, Guéant dénoncé les prières de rue et la conception du PS disant qu'elles soient « acceptées » par le public : « J'observe, au contraire, qu'elles gênent beaucoup de monde, et qu'elles sont une entorse visible au principe de laïcité. » Finalement, la conclusion de Guéant à propos de ce sujet est donnée dans la dernière phrase : « Nous avons fait en sorte de mettre fin aux prières de rue en France. ».

4.6. *Le Figaro* : Schéma des relations argumentatives et non-argumentatives entre les énoncés

Nous aborderons l'analyse de la doxa en fonctionnement argumentatif en essayant par la suite d'identifier comment l'argumentation de Guéant s'organise. Dès lors, nous nous servirons du terme « énoncé » au lieu de « phrase », étant donné qu'il ne s'agit pas de questions syntaxiques, mais plutôt d'une interprétation argumentative et pragmatique, liée à la situation d'énonciation. Nous notons qu'un repérage des relations argumentatives entre les énoncés dans l'entretien ne se laisse pas faire facilement. La raison en semble être l'absence de connecteurs argumentatifs dans le texte ; il n'y en a que quelques-uns. Les énoncés, dont la plupart sont assertifs, semblent se suivre, l'un à l'autre, sans qu'il y ait une autre relation. Il s'avère effectivement nécessaire pour nous d'identifier *le fondement* sur lequel se construit son argumentation, et nous le ferons à l'aide de l'établissement d'un schéma de tous ces énoncés, présentés à partir de leur ordre chronologique dans l'entretien. On a tenté d'identifier comment les énoncés se lient l'un à l'autre par l'insertion des connecteurs argumentatifs, moyen heuristique décrit dans la section 3.10. Ces relations sont toutes marquées entre parenthèses. Nous avons souligné les marqueurs argumentatifs explicites dans le texte tel qu'il

est publié. Nous avons également souligné les marqueurs anaphoriques pour montrer comment un énoncé constitue *un commentaire*⁵⁴ à propos d'un énoncé précédent.

Question 1 : « Vous attendiez-vous à ce que vos propos soulèvent une telle polémique ? »

Guéant :

1) Non, pas du tout.

(2, 3 et 4 justifient 1 par l'insertion de « parce que »)

2) Mon propos était général.

[3 constitue un commentaire sur 2 – donc 3 constitue également l'argument pour 1]

3) C'était un discours sur les valeurs républicaines et sur la France.

(argument pour 1)

4) J'ai tenu des propos de bon sens, d'évidence [argument pour 1]

(5 explique 4 , on y peut insérer « et la raison pour laquelle j'ai tenu ces propos (...) »)

5) pour rappeler que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres.

6) Qui peut contester qu'il y a une différence de valeurs

7) entre une civilisation qui favorise⁵⁵ la démocratie, qui protège les libertés individuelles et collectives, qui promeut les droits des femmes,

8) et une civilisation qui accepte la tyrannie, qui n'accorde aucune importance aux libertés et qui ne respecte pas l'égalité entre les hommes et les femmes ?

(9 constitue une conclusion par sa relation de conséquence avec 11, on peut insérer « donc »)

9) Je pense qu'il faut défendre clairement ce premier modèle de civilisation.

Question 2 : « Vous avez utilisé le terme très sensible de « civilisation ». Était-ce volontaire ? »

10) Je l'assume.

(11 exerce une relation justificative avec 10, on peut insérer « parce que »)

11) La civilisation a une définition dans la langue française.

(12 constitue un commentaire sur 11)

⁵⁴ D'après Roulet et al. (2001 : 171), « Il est aussi des relations interactives pour lesquelles il n'existe aucun marqueur, sinon la position du constituant subordonné. C'est le cas des relations de préalable et de commentaire. ». Roulet et al (2001 : 171) donnent l'exemple suivant d'une relation de commentaire : « J'ai rencontré Paule hier soir. C'était vraiment inattendu [commentaire]. »

⁵⁵ Ici, la validité de l'argument en 9 repose sur le caractère «évident» du fait présumé que la première civilisation évoquée a les meilleures qualités

12) C'est un ensemble de caractéristiques qui forment un groupe humain : l'histoire, la culture, un héritage intellectuel et moral.

13) Et c'est bien cela dont je veux parler. (topicalisation⁵⁶)

14) En l'espèce, je remarque qu'il y a une vision différente entre les familles politiques.

(...) (donc ?)

15) Et il est bon que les Français le sachent.

Question 3 : « Qu'appellez-vous « l'idéologie relativiste de gauche » ? »

16) L'idéologie relativiste

(17 constitue un commentaire des informations en 16)

17) qui promeut le nivellement des valeurs

18) est professée de façon très assumée par le Parti Socialiste et plus largement par la gauche.

(19 constitue l'argument pour une telle idéologie relativiste)

19) On l'a bien noté dans la réaction de M. Harlem Désir.

20) Les socialistes se prévalent du multiculturalisme,

(21 commente les informations en 20)

21) qui donne une priorité au droit à la différence.⁵⁷

22) **Donc**, [relation de conséquence avec 21] pour eux, tout se vaut.

23) **En matière de** politique d'intégration [topicalisation], le PS admet les communautarismes,

24) **c'est-à-dire** [reformulation⁵⁸] la juxtaposition dans notre pays de groupes organisés autour de leurs propres cultures, traditions et religions.

25) Nous, nous ne l'admettons pas, **parce que** pour nous les valeurs républicaines prévalent pour tous.

27) Cela [le fait que le PS accepte les communautarismes] entraîne du reste pour le PS des difficultés réelles à tirer les conséquences pratiques de son attachement, dont je ne doute pas, aux principes républicaines.

⁵⁶ Roulet et al. (2001: 172) avancent que la relation de topicalisation entre les constituants d'un énoncé est « (...) généralement marquée par quant à, en ce qui concerne, ou la dislocation à gauche (cf Grobet 1999a).»

⁵⁷ Remarquons ici que la conclusion « Donc, pour eux, tout se vaut», n'est pas forcément «le résultat» du fait de «donner une priorité au droit à la différence». Ici, il peut être question d'un procédé rhétorique.

⁵⁸ Roulet et al. (2001: 172) avancent que la relation de reformulation entre les constituants d'un énoncé est le plus fréquemment marquée par « (...) en fait, de fait, au fond, en tout cas, de toute façon, enfin, finalement (...) etc.»

Question 4 : « Sur quels exemples vous fondez – vous ? »

28) Il y a un an, l'UMP proposait à l'Assemblée nationale un texte pour interdire le port du voile intégral, conformément aux valeurs républicaines.

29) Le PS ne l'a pas voté. [présupposé : le PS mène une politique non-conforme aux valeurs républicaines]⁵⁹

30) De même [un autre argument est donné], **en ce qui concerne** [topicalisation] les prières de rue, un important responsable du PS, M. Daniel Vaillant, a dit⁶⁰ qu'elles ne gênaient personne.

31) J'observe **au contraire** qu'elles gênent beaucoup de monde,

32) et [j'observe] qu'elles sont une entorse visible au principe de laïcité.

(33 exerce une relation de conséquence avec 32, on peut insérer « donc »)

33) Nous avons fait en sorte de mettre fin aux prières de rue en France.

4.7. Le Figaro : Commentaires sur les relations dans le schéma

Comment alors les énoncés s'enchaînent-ils dans le texte prononcé par Claude Guéant ? D'après Roulet et.al (2001), les relations entre les énoncés d'un texte peuvent être de caractère argumentatif, ou bien, de caractère « successif ». Une identification de cet enchaînement peut se faire à partir d'une étude de connecteurs argumentatifs dans et entre les énoncés. Ces connecteurs servent à expliciter les relations argumentatives entre les énoncés ou entre les informations dans un énoncé. Comme on l'a vu dans la section 4.10 dans notre cadre théorique et méthodologique, les relations argumentatives peuvent être marquées par des connecteurs comme « (...) car, donc, pour que, de sorte que, à moins que, parce que, puisque (...) » (Roulet et.al 2001 :167).

Commençons alors par l'identification des relations argumentatives explicitement marquées dans le texte par l'utilisation des connecteurs argumentatifs. Il y en a trois emplois dans les énoncés 22, 25 et 31. Dans les deux premiers cas, les connecteurs de « parce que » et « donc » établissent respectivement une *relation d'explication* : la raison pour laquelle le « nous » n'admet pas les communautarismes est son adhésion aux valeurs républicaines, aussi bien qu'une relation de conséquence : le résultat du fait que les socialistes se prévalent du

⁵⁹ Voir la section 4.8.1. sur les présupposés.

⁶⁰ L'acte de « dire », désigné par l'utilisation du verbe « dire » dans 31, s'oppose à l'acte qui réfère à Guéant même, celui d'*observer* (32). Comment il arrive à observer que « beaucoup de monde » se gênent de ces prières de rue, n'est pas explicité.

multiculturalisme, est que « tout se vaut ».

Si l'on se trouve face à une absence de connecteurs argumentatifs entre les énoncés, cela ne revient pas à dire que les énoncés ne s'enchaînent pas. Le schéma montre clairement que dans un grand nombre de cas, l'insertion d'un connecteur argumentatif entre les énoncés peut se faire. Entre l'énoncé 1 et les énoncés 2, 3 et 4, on peut insérer le connecteur « parce que » (ici, il faut prendre en compte la question posée). La relation qu'ils exercent l'un à l'autre est celle de justification : un propos général/discours de bon sens et d'évidence tenu pour « (...) rappeler que toutes les civilisations ne se valent pas (...) », ne doit pas déclencher une polémique. La critique que ses propos rencontrent est donc insoutenable. Entre les énoncés 8 et 9, l'insertion du connecteur « donc » peut se faire et confère aux énoncés une relation de conséquence. Sur la base de sa comparaison des civilisations (dans 8), Guéant arrive à donner une conclusion, conclusion qui est normative – il faut défendre le premier modèle de civilisation mentionnée⁶¹ (9). Une relation argumentative de même type que celle entre 1 et 2/3/4 se manifeste également entre les énoncés 10 et 11, où l'insertion du connecteur « parce que » entre les deux énoncés fait apparaître une relation justificative pour le fait que Guéant se sert du terme « très sensible de « civilisation » (...) ». Entre les deux derniers énoncés, qui portent sur les prières de rues en France, l'insertion du connecteur « donc » semble se faire ici aussi – ce qui fait apparaître une relation de conséquence entre énoncé 33 et 32.

4.7.1. Relations de commentaire

S'il s'avère compliqué de repérer les relations argumentatives entre tous les énoncés, on peut proposer que la raison en est que la plupart des énoncés n'expriment pas un argument explicite pour ce qui déjà a été dit. Si l'on s'en tient aux informations explicitement données dans l'énoncé « b », cet énoncé est plutôt à traiter comme un commentaire aux informations explicitement marquées dans l'énoncé « a ». Par exemple, on voit que les énoncés 2, 3 et 4 commentent les informations données dans l'énoncé précédent, 1. Ce repérage peut se faire à partir de l'anaphore « c' ». La relation de commentaire se manifeste également entre l'énoncé 12 et 11, où le démonstratif « c' » dans 12 renvoie aux informations en 11. Dans l'énoncé 29 (« Le PS ne l'a pas voté », c'est nous qui soulignons) l'anaphore « l' » renvoie à la loi étant le thème dans 28. Donc, 29 commente les informations en 28. Il faut remarquer ici que les informations exprimées dans 29 constituent une attitude de la part de Guéant à propos de la

⁶¹ L'énoncé 11 doit être objet d'une étude plus approfondie dans la section 4.11.3.1.

loi en question.

On ne peut pas se permettre ici de traiter en profondeur les autres relations que les énoncés entretiennent les uns aux autres, comme celles de « topicalisation » et « reformulation », (voir le schéma). Qu'il suffise pour l'instant de dire qu'en se servant de marques de topicalisation dans une réponse⁶², Guéant peut faire avancer les thèmes qui sont les plus favorables pour mettre en relief son message principal. Les emplois de marques de topicalisation (c'est nous qui soulignons par la suite) se trouvent dans l'énoncé 30 (« de même, en ce qui concerne les prières de rue (...) »), dans l'énoncé 13 (« Et c'est bien cela dont je veux parler », où « cela » renvoie à la définition du terme de civilisation), dans l'énoncé 23 (« En matière de la politique d'intégration (...)). C'est essentiellement dans ce dernier exemple que l'on voit comment la topicalisation de la politique d'intégration du PS plus tard lui permet d'avancer des arguments contre cette politique. Quant aux relations de reformulation dans le texte, elles semblent être tributaires d'une stratégie rhétorique : Guéant peut changer la manière dont le thème choisi est communiqué et donc compris par l'instance de l'auditoire en donnant à l'auditoire ses propres définitions du thème. Le meilleur exemple en est l'énoncé 24, où *les communautarismes* (énoncé 23) font l'objet d'une reformulation ayant un sens négatif. Le phénomène de communautarisme est en soi « neutre » et « général » - s'organiser autour de sa propre culture dans une société relève d'une manière de vivre. Mais, l'emploi du possessif « notre » dans « notre pays » dans ce même énoncé, emploi qui est mis en opposition avec « leurs propres cultures », transforme le phénomène de sa généralité de façon à constituer un facteur négatif pour la communauté à laquelle le possessif « notre » fait référence. On y reviendra dans la section 4.12.

4.7.2. Quel type d'argumentation le texte privilégie-t-il ?

Ce qui nous frappe dans une première lecture, c'est que dans la plus grande partie de son texte, les énoncés de Guéant se suivent, l'un à l'autre, sans qu'il y ait une relation argumentative entre eux – du moins une relation qui se manifeste *explicitement*. L'absence de connecteurs argumentatifs, emplois langagiers qui normalement servent à établir un raisonnement globale en ce qu'ils établissent des relations entre les énoncés, peut être considérée comme la raison pour laquelle l'argumentation de Guéant s'avère difficile à identifier.

⁶² On traite la topicalisation au niveau de chaque réponse donnée par Guéant – puisque c'est le journaliste qui finalement décide le thème de chaque question posée.

Cependant, nous avons identifié son texte comme un texte à visée persuasive – il y en a donc d'argumentation. Si l'argumentation ne s'organise pas explicitement, elle peut s'organiser d'autres façons. Il faut alors se demander : Qu'est-ce qu'il y a dans ce texte qui indique la *présence d'une argumentation*, d'une transmission rhétorique d'un message sur la nécessité de défendre « ce premier modèle de civilisation » ? Le texte prononcé par Claude Guéant fait communiquer un message. Il faut alors identifier comment ce message est communiqué.

Proposons que « le contraste » entre le fait qu'il y ait une absence de relations argumentatives *explicitement* marquées entre les énoncés, et le fait que l'analyste puisse néanmoins faire apparaître plusieurs relations argumentatives entre eux par l'insertion d'un connecteur argumentatif, semble être symptomatique d'une argumentation qui s'organise sur le plan de « laisser entendre », le plan du « non-dit », ou bien, le plan de *l'implicite* (traité dans la section 3.6.1.). L'identification de la relation entre deux énoncés ne se laisse pas faire à partir de leurs informations explicites. Au contraire, une telle identification nécessite qu'on ait recours aux informations implicites que ces énoncés véhiculent, ce qui force le lecteur à se « (...) lancer dans une activité de « compléter les éléments manquants (...) » (Amossy 2012 : 190). Le repérage à partir de l'implicite s'illustre bien dans l'énoncé 9, l'appel de Guéant à défendre « ce premier modèle de civilisation » sur la base de la mise en opposition des civilisations dans l'énoncé 8. Là, l'argument de conséquence exprimée dans 9 se construit sur la connaissance de l'orateur de la signification du contenu exprimé dans 8, une signification qui doit être celle d'un lecteur en accord avec la conclusion faite : Il est « évident » ou bien « incontestable » que les traits du premier modèle de civilisation (« une civilisation qui favorise la démocratie (...) ») soient meilleures que les traits de l'autre modèle (« (...) qui accepte la tyrannie, qui n'accorde aucune importance aux libertés (...) »). Il semble donc fructueux d'examiner l'argumentation employée dans une autre perspective, la perspective de l'argumentation implicite.

4.8. La doxa et l'argumentation implicite

S'il s'avère difficile de voir les traces d'une argumentation explicite dans son texte dans *Le Figaro*, cela peut tout simplement être le résultat du rôle que jouent les propriétés de la doxa dans son discours. Cette section est effectivement consacrée à une étude du rapport entre ces propriétés et la manière dont Guéant se sert du langage. On accordera principalement l'intérêt à la manifestation du doxique dans son texte dans *Le Figaro*, mais il sera également intéressant d'examiner les traits relevant de l'opinion commune dans sa déclaration initiale.

Nous commençons premièrement par une étude de la doxa manifestée dans le plan du non-dit ou l'implicite du discours, où les emplois de présupposés dans le texte seront étudiés. Après, on procédera à l'étude de la doxa comme moyen rhétorique stratégiquement mobilisé, comme dans quelques-unes des tournures. On optera pour discuter les emplois langagiers doxiques dans la perspective des propriétés non-vérifiables de l'opinion commune, aussi bien que dans la perspective de sa valeur de plausible, sa valeur de bon sens.

Pour ce qui est du texte dans *Le Figaro*, l'absence de relations argumentatives entre les énoncés semble indiquer que l'argumentation dont se sert Claude Guéant se construit majoritairement sur ce *qu'elle présuppose*. Dans un premier lieu, c'est l'emploi du verbe « défendre » (« protéger » dans sa déclaration initiale), qui présuppose qu'il y a une sorte de menace contre laquelle il faut se défendre, qui modèle et structure le reste de son argumentation. (voir la section 4.8.3.). Notre intérêt sera maintenant d'examiner comment la doxa à laquelle adhère Claude Guéant, à savoir que la civilisation française est supérieure, est communiquée à travers l'emploi d'une argumentation implicite, et au quel degré le mode de l'implicite sert à favoriser son projet doxique.

Il est à noter que « (...) l'implicite en situation argumentative peut soit faire partie du fonctionnement ordinaire du langage, soit au contraire être expressément mobilisé pour l'entreprise de persuasion. » (Amossy 2012 : 193). Faut-il par la suite distinguer entre les occurrences relevant du premier ou deuxième type ? On discutera dans quelle mesure l'implicite témoigne de l'utilisation d'une doxa. S'agit-il d'une stratégie ?

Pour étudier l'utilisation de l'implicite, nous trouvons avantageux de décrire en premier lieu les présupposés dans son argumentation, leur forme et leur position dans la structure des énoncés. Comment identifier un emploi éventuel d'un présupposé ? D'après Amossy, une étude de l'implicite (dans notre cas, l'implicite sous forme de présupposés), nécessite « (...) que l'on examine à la fois le support linguistique qui le rend possible et les compétences encyclopédiques ou le savoir partagé qui autorisent son déchiffrement » (Amossy 2012 : 192). Cette identification peut nous permettre ensuite de problématiser le rapport entre la doxa et l'argumentation. Comme Ruth Amossy avance, l'argumentation d'un texte « (...) se soutient cependant autant de ce qu'elle dit en toutes lettres que de ce qu'elle laisse entendre » (Amossy 2012 : 190). Notons que non seulement l'implicite peut-il porter sur les relations entre les énoncés, il peut également porter sur l'utilisation d'un lexème. On étudiera donc également les lexèmes qui véhiculent une information implicite.

4.8.1. *Le Figaro* : Les présupposés

Un rappel du phénomène des présupposés peut être avantageux avant de commencer : Ils constituent des informations non-exprimées qui rendent possible l'énonciation *des informations posées*. Reprenons également la distinction faite (voir la section 3.6.1.1) entre les différents types de présupposés : On a principalement ceux qui sont véhiculés par le contenu d'un énoncé (« Vous faites votre devoir » présuppose qu'il y a un devoir⁶³), et ceux qui sont inhérents au sens des verbes, tournures etc. Pour ce qui est de l'argumentation de Guéant, ce sont principalement le contenu des énoncés ou bien le contenu qui résulte de la mise en ensemble des lexèmes d'une tournure qui véhiculent un présupposé qui donne l'impression que la tournure se base sur une donnée « qui va de soi ». Mais, on trouve également dans le texte de Guéant des présupposés qui résultent des emplois verbaux, où le sens du verbe en question fait communiquer nécessairement une donnée de « non-dit ». Le meilleur exemple en est l'emploi du verbe « défendre », dont le sens véhicule forcément un verbe ayant le sens contraire ; « menacer », à partir de laquelle Guéant peut faire un tel appel de défense.

Notons, par ailleurs, qu'il peut être difficile de distinguer clairement entre un présupposé relevant du contenu d'un énoncé et entre un présupposé inhérent au sens d'un verbe, si les deux vont ensemble dans *une* tournure. Nous soulignerons par la suite les présupposés dans les énoncés.

Le premier présupposé dont se sert Guéant, que ce soit volontairement ou pas, se trouve dans les trois qualifications de sa déclaration controversée (énoncé 2, 3 et 4). En réponse à la question « Vous attendiez-vous à ce que vos propos soulèvent une telle polémique », les premiers énoncés de sa part, « non, pas du tout [parce que] mon propos était général » font communiquer implicitement que les propos généraux comme les siens ne soulèvent pas de telles polémiques. Cela présuppose à son tour que ce sont les propos spécifiques qui peuvent déclencher des débats.⁶⁴, et servent ainsi à justifier l'énonciation du propos initial. De plus, on peut proposer que le trait général qu'il attribue à ses propos lui permette ensuite de se lancer dans une argumentation aussi générale sur les traits des civilisations supérieures et inférieures. Nous reviendrons à la dimension stratégique des emplois rhétoriques plus tard. Dans la même ligne de pensée, les énoncés 3 et 4 présupposent également que « si l'on tient

⁶³ Voir la section 3.6.1.1.

⁶⁴ Cet énoncé témoigne peut-être de sa conscience de l'accusation d'avoir visé la population musulmane. Voir la section 2.2.4. dans «Établissement d'un corpus»

un discours sur les valeurs républicaines et sur la France » et « si l'on tient des propos de bon sens et d'évidence », une telle polémique ne doit pas se déclencher. Les propos sont, en d'autres mots, légitimes.

Dans la catégorie des tournures qui contiennent des informations non-exprimées, on trouve la tournure « (...) pour rappeler que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres. » Ici, c'est tout d'abord le sens du verbe de « rappeler », qui véhicule un présupposé dans la mesure où il dit implicitement que les informations qui le suivent, « que toutes les civilisations ne se valent pas », ont une valeur de vérité, qu'elles font partie d'un « système de pensée établie ». Il ne faut pas oublier leur existence.

L'autre présupposé est celui véhiculé par la tournure « (...)valeurs humanistes qui sont les nôtres », où la mise en ensemble de la désignation « valeurs humanistes » avec le possessif « nôtres » fait exprimer de manière implicite que « les autres civilisations », quelque soient leur « noms », se caractérisent par d'autres valeurs que celles d'humanisme. Le sens global qui en résulte est l'impression que les civilisations peuvent se catégoriser selon les valeurs auxquelles elles adhèrent. Cette utilisation de l'implicite, où ce sont d'après Guéant les valeurs auxquelles adhère une civilisation qui font que l'on peut la désigner comme appartenant à soit le premier ou le deuxième modèle, semble à son tour constituer la donnée à partir de laquelle Guéant peut se prononcer pour une préservation du premier modèle de civilisations dans le dernier énoncé du paragraphe ; « Je pense qu'il faut défendre clairement ce premier modèle de civilisation ». Dans cette tournure se rendent visible deux présupposés, dont le premier constitue, comme l'on a traité dans l'introduction au chapitre, le sens véhiculé par le verbe « défendre », qui présuppose que quelque chose menace ce que le « nous » cherche à défendre. L'autre présupposé se manifeste dans la désignation des civilisations décrites plut tôt comme des modèles – les traits utilisés pour décrire la première civilisation dans l'énoncé précédent inscrivent cette première dans le domaine de « modèle ». Le présupposé principal que l'on peut identifier dans l'expression « ce premier modèle de civilisation » est donc que les civilisations peuvent se catégoriser selon des modèles. Cette catégorisation se fait d'après leur adhésion ou manque d'adhésion aux valeurs à partir desquelles Guéant se prononce ; les valeurs humanistes.

Un présupposé se révèle également dans les deux énoncés au début de sa deuxième réponse, qui forment *un* énoncé si l'on insère entre eux le connecteur argumentatif « parce que » : « Je l'assume, [parce que] la civilisation a une définition dans la langue française. » (l'anaphore

« l' » porte sur l'utilisation dont Guéant se servait du « terme très sensible de civilisation » dans la question posée). Le non-dit de l'énoncé est comme suit : « si un terme a une définition dans la langue française, il est légitime d'utiliser ce terme ». Cet énoncé sert ainsi à justifier l'emploi du terme. Il se manifeste un présupposé dans l'énoncé 29, « Le PS ne l'a pas voté », dans la manière où l'énoncé sous-entend que l'acte de ne pas voter pour la loi mentionnée dans l'énoncé précédent, relève d'un PS qui mène une politique non-conforme aux valeurs républicaines.

4.8.2. La déclaration initiale : Les présupposés

Ayant identifié les divers présupposés dans le texte dans *Le Figaro*, nous jetterons un petit regard sur des divers présupposés dans sa déclaration tenue le 4 février – celui qui fait avancer la hiérarchisation des civilisations dans un premier lieu. Il faut noter que la déclaration initiale sera objet d'une étude plus approfondie vers la fin de l'analyse, lorsqu'on abordera la référence des pronoms et substantifs et leur utilisation rhétorique. Voici un schéma de la déclaration initiale de Guéant. Nous y soulignerons les présupposés les plus pertinents.

Claude Guéant: Discours du 4 février - convergence annuelle entre UNI et UMP

1. Or, il y a des comportements, qui n'ont pas leur place dans notre pays,
2. non parce qu'ils sont étrangers,
3. mais parce que nous ne les jugeons pas conformes à notre vision du monde,
4. à celle, en particulier de la dignité de la femme et de l'homme.
5. Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche,
6. pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas.
7. Celles qui défendent l'humanité nous paraissent plus avancées que celles qui la nient.
8. Celles qui défendent la liberté, l'égalité et la fraternité nous paraissent supérieures à celles qui acceptent la tyrannie, la minorité des femmes, la haine sociale ou ethnique.
9. En tout état de cause, nous devons protéger⁶⁵ notre civilisation. »⁶⁶

⁶⁵ Ce verbe véhicule le même présupposé comme le fait le verbe «défendre» employé dans l'entretien. Voir la section 4.3.1.

⁶⁶ (Article publié le 6 février 2012 sur <http://www.uni.asso.fr/>(consulté 03.04.13.)

Premièrement, il faut noter que la tournure dans l'énoncé 3, « (...) parce que nous ne les jugeons pas conformes à notre vision du monde (...) » (c'est nous qui soulignons), véhicule le même présupposé que le fait la tournure dans l'énoncé 5 de l'entretien ; « (...) valeurs humanistes qui sont les nôtres » (voir 4.8.1.) L'énoncé 3 exprime implicitement que les « autres » ont une vision du monde différente que celle du « nous ». Cependant, dans cette déclaration il faut mettre l'accent sur le présupposé véhiculé par la tournure dans l'énoncé 8, « Celles qui défendent la liberté, l'égalité et la fraternité nous paraissent supérieures à celles qui acceptent la tyrannie (...) ». Les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité réfèrent à la République française. Si ce sont les civilisations qui défendent de telles valeurs qui sont les plus avancées, d'après Guéant, l'information donnée implicitement est que la République est à considérer comme l'une des civilisations supérieures. Donc, au lieu *d'expliciter* que la civilisation française est supérieure à d'autres, Guéant met en relief les principes auxquels cette civilisation adhère. Quant au qualificatif « avancées », utilisé pour décrire quelques-unes des civilisations, il présuppose que les civilisations peuvent avancer (voir la section 4.8.3). Le qualificatif « supérieures » présuppose qu'il y a des civilisations *inférieures*.

4.8.3. Qu'est-ce que les présupposés apportent à l'argumentation globale ?

Quant à l'acte de « présupposer » : Peut-on lui attribuer une stratégie argumentative de la part de Guéant ? Les présupposés sont-ils « employés » consciemment, dans le but de « (...) dire certaines choses, et de pouvoir faire faire comme si on ne les avait pas dites » (Ducrot 1972 :5 dans Amossy 2012 :191) ?

Pour donner un exemple de sa déclaration du 4 février, le présupposé dans l'adjectif « avancées » (les civilisations peuvent avancer – et leurs valeurs sont mesurées d'après leur degré d'avancement) peut faire partie d'un fonctionnement ordinaire du langage de Guéant : Une hiérarchisation des civilisations se fait d'après sa conception disant qu'il est naturel et légitime de parler du degré d'*avancement* de chacune entre eux. Cela ne revient pas à dire que ces emplois ordinaires n'ont pas de conséquences pour l'argumentation à travers laquelle le sujet en question est communiqué. Ce qu'on peut discuter quant à un « manque de conscience » éventuel de la signification du lexème « avancée », qu'il s'agisse d'un lexème qui soit l'objet d'un calcul préalable ou pas, c'est sa valeur argumentative : Comme Amossy avance (c'est nous qui soulignons) ;

(...) la sélection d'un mot n'est jamais dénuée de poids argumentatif, même si elle n'a pas fait l'objet d'un calcul préalable, et même si au premier abord ce mot semble

ordinaire et passe inaperçu. Chaim Perelman souligne à ce propos la valeur argumentative de ce qui apparaît non comme le résultat d'un choix prémédité, mais comme une utilisation « objective » répondant à un état de fait (1970 : 201-202). L'innocence du terme dépend du degré de familiarité qu'il a acquis dans un milieu donné. » (Amossy 2012 : 184).

Que les présupposés soient utilisés avec une intention ou pas de la part de Guéant, ils contribuent de toute façon à renforcer le reste de l'argumentation dont se sert Guéant dans ces textes. Cela se manifeste de plusieurs façons. L'emploi des qualificatifs « avancées » et « supérieures » dans sa déclaration initiale permet à Guéant d'établir une hiérarchie des civilisations évoquées. Quant à l'entretien, l'emploi du terme « modèle », par exemple, lui permet de traiter les civilisations comme des modèles, à savoir qu'il peut avancer un raisonnement portant uniquement sur quelques-uns de leurs traits (voir la section 4.11.3.1.) Il faut cependant mettre en valeur le présupposé que les deux textes en question ont en commun : celui du fait que le « nous », à savoir Claude Guéant et un autre référent, se trouve face à une menace, une crise, contre laquelle il faut se *protéger/ défendre*. Il est, dans cette situation de « crise », nécessaire de choisir entre les valeurs auxquelles on adhère, entre les idéologies qui promeuvent de telles valeurs, et finalement, à savoir les systèmes politiques de la droite et de la gauche. Ainsi, l'appel à la défense lui permet d'organiser ces textes sur tous les facteurs constituant une « menace » (voir la section 4.11.1).

4.8.4. Discussion : Le rapport entre l'argumentation implicite et la doxa à laquelle Guéant fait appel

Il nous reste de répondre à notre première question de recherche: Comment l'argumentation implicite, y compris le « non-dit » des textes prononcés par Guéant, relève-t-elle de la doxa à laquelle il fait appel, et dans quelle mesure contribue-t-elle à renforcer la légitimité de son message principal, défendre le modèle républicain de société ? Nous reconnaissons qu'on ne peut pas se permettre ici de tout parcourir en analysant la relation entre thème et argumentation. Une problématisation « supérieure » entre la doxa à laquelle Guéant fait appel, la visée persuasive et les moyens rhétoriques peut se faire plus facilement vers la fin du chapitre, après que l'on ait fait un parcours des moyens rhétoriques mobilisés. Par la suite, nous nous concentrerons sur le texte dans *Le Figaro*.

De manière générale, l'organisation textuelle qu'un discours privilégié peut témoigner du type d'argumentation qu'il possède. L'argumentation majoritairement implicite dans le texte de

Guéant au *Figaro*, manifestée par les présupposés, indique que le raisonnement de Guéant se construit avant tout sur une base subjective composée par son propre jugement de valeurs. L'organisation textuelle de chaque réponse, où les énoncés se lient par les informations implicites qu'ils possèdent, peut donc être vue comme le résultat du fait que Guéant se croit représenter une prémisse qui va de soi. Cela se manifeste par le fait qu'il ne soit pas nécessaire d'explicitement comment l'énoncé « b » se lie à l'énoncé « a ». Un bon exemple en est l'énoncé 3 (« C'était un discours sur les valeurs républicaines et sur la France »), qui est utilisé pour justifier son discours sur les civilisations. Le repérage de cette relation doit se faire à partir de l'identification du présupposé qui est véhiculé : Si l'on se prononce sur la France et ses valeurs, les propos sont légitimes. La critique que les propos rencontrent est donc illégitime. Ainsi, l'acte de ne pas expliciter pourquoi le type de propos rend légitime l'énonciation même du propos, indique que Guéant s'exprime à partir de ce qui est incontestable. Leur relation est de caractère évident, ce qui rend une argumentation explicite inutile.

4.8.4.1. La doxa comme « opinion » : Nécessite que le manque de logos soit caché.

L'acte de ne pas expliciter les données à partir desquelles il parle peut être considéré comme le résultat du savoir de Guéant sur le manque de logos par lequel son raisonnement se caractérise. En prenant un exemple de l'entretien : l'acte de ne pas expliciter les raisons pour lesquelles « (...) un discours sur les valeurs républicaines et sur la France » *justifie* une hiérarchisation des civilisations, sert à cacher que ce sont les valeurs républicaines auxquelles Guéant adhère qui rendent possible son raisonnement sur les civilisations. Dans cette ligne de pensée, il semble justifié d'avancer que l'utilisation de l'implicite favorise son argumentation en ce qu'elle cache le manque de « logos » caractérisant la doxa visée. Une argumentation explicitant les propriétés subjectives de la doxa (« C'est parce que j'adhère aux valeurs républicaines que je me prononce sur la supériorité de notre culture ») aurait pu contribuer à dévoiler le point de départ subjectif et ainsi à affaiblir l'argumentation.

Si l'on se tient au fait que Guéant ne puisse pas être sûr de représenter la doxa de tous, qu'il ne puisse pas être sûr du fait que la conception de la supériorité de la civilisation française rencontre un sentiment d'identification chez l'auditoire visé, il semble légitime de proposer que l'argumentation implicite est utilisée pour transporter la doxa du domaine de la subjectivité au domaine de la raison. Dans la section suivante, nous étudierons comment Guéant *mobilise* une stratégie pour imposer le caractère évident de la supériorité de la

civilisation française à son auditoire.

4.9. La doxa comme stratégie rhétorique

Cette section portera seulement sur l'entretien dans *Le Figaro*. Nous proposons que les propriétés de la doxa puissent également être identifiées sous quelques-unes des tournures utilisées, particulièrement dans les énoncés exprimant une subjectivité de l'orateur. Dans ces cas, il semble plus avantageux de traiter la doxa manifestée comme un moyen rhétorique que Claude Guéant mobilise dans l'optique d'obtenir l'adhésion. Nous reviendrons plus spécifiquement à l'étude de « pourquoi » Guéant se sert de la doxa pour faire adhérer son public à sa thèse dans la dernière partie de l'analyse, qui est consacrée au rapport entre l'utilisation du pronom « nous » et les deux auditoires auxquels Guéant vise à produire un effet.

Dans quelles parties de son texte dans *Le Figaro* peut-on repérer une mobilisation de la doxa ? Une « catégorisation » des types d'énoncés sera fructueuse. Premièrement, on a la catégorie composée par les trois qualifications de sa déclaration initiale, qui ont été traitées dans la section sur les présupposés (voir la section 4.8.1.) : « Mon propos était général », « C'était un discours sur les valeurs républicaines et sur la France » et « J'ai tenu des propos de bon sens, des propos d'évidence pour rappeler que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres (...) ». (les énoncés 2,3 et 4, c'est nous qui soulignons). Les qualificatifs soulignés font tous partis du paradigme de « rationnel ». Leur utilisation peut à cet égard être considérée comme représentative du trait primordial du doxique : Il s'agit d'un orateur étant convaincu du caractère « évident » de ses propos. La hiérarchisation des civilisations avancée par Guéant dans sa déclaration initiale et puis affirmée dans ces énoncés de manière « naturelle », semble indiquer que l'on soit témoin d'un orateur se considérant le représentant des évidences partagées.

Insistons aussi sur un autre aspect : Si Guéant se sert du qualificatif « de bon sens », c'est peut-être aussi pour faire appel au *bon sens de l'auditoire visé*. La qualification des propos tenus initialement comme *propos d'évidence* correspond bien aux traits de la doxa : il s'agit d'un sujet sur lequel « tout le monde » peut être d'accord. Tout cela semble indiquer que son énonciation en question relève d'une motivation de Guéant de faire appel à « (...) l'espace du plausible tel que l'appréhende le sens commun. » (Amossy 2012 : 113)

Bien qu'il soit impossible d'avoir recours à l'instance de l'auditoire et de prévoir ses réactions

au raisonnement avancé par Guéant, on peut néanmoins se permettre de proposer que la doxa mobilisée entraîne des conséquences pour la lecture de l'entretien. Un exemple est la tournure de « Qui peut contester », qui est utilisée avant la mise en comparaison des traits de civilisations supérieures et inférieures. Cela rend probable que l'on est susceptible d'attribuer à la mise en comparaison une valeur d'être « raisonnable ».

Remarquons à ce propos l'élément doxique inhérent à cette tournure interrogative, celui qui considère comme allant de soi que le référent visé par le « qui » *a déjà adhéré aux valeurs mentionnées précédemment* ; « les valeurs humanistes qui sont les nôtres ». Pour qu'on puisse attribuer une valeur à quelque chose, comme aux modèles de civilisations dans notre cas, il faut connaître le fondement à partir duquel on arrive à attribuer à quelque chose une telle valeur. Dans cette perspective, la tournure interrogative de « Qui peut contester (...) », suivant la qualification de Guéant des valeurs auxquelles adhère le « nous », semble témoigner d'un orateur s'adressant à un auditoire qu'il estime adhérer déjà à la doxa à laquelle il fait appel. On peut en déduire que l'auditoire visé ici constitue la collectivité à laquelle Guéant s'associe, ce qu'on verra dans la section 4.11.3.2.

Non seulement la doxa est-elle mobilisée dans les trois qualifications de son propos initial, elle semble être mobilisée dans la plus grande partie de l'entretien. En effet, dans toutes les occurrences d'un substantif portant sur les valeurs, un pronom y est attaché⁶⁷, soit dans la forme d'un pronom personnel au pluriel, soit comme un pronom possessif au pluriel : « C'était un discours sur les valeurs républicaines et sur la France » (l'énoncé 3), « (...) pour rappeler que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres » (l'énoncé 8). Mais, c'est essentiellement dans la troisième réponse donnée que la doxa semble être utilisée dans une entreprise de persuasion. Dans l'énoncé 27, les pronoms personnels pluriels sont utilisés trois fois dans le même énoncé, dans lequel le substantif au pluriel, « valeurs républicaines», est employé avec le verbe de « prévaloir », qui à son tour porte sur le pronom « tous ». Cela relève d'un énoncé clairement normatif: « Nous, nous l'admettons pas, parce que pour nous les valeurs républicaines prévalent⁶⁸ pour tous » (c'est nous qui soulignons.). Si c'est l'opinion du « nous » qui rend possible l'énoncé « prévalent pour tous », on y peut insérer le verbe « devoir »: Les valeurs républicaines [doivent prévaloir] pour tous ». On reviendra à ce « tous » plus tard, dans la section 4.11.3.2. Il nous

⁶⁷ Nous traiterons l'utilisation du « nous » de manière plus approfondie dans la section 4.11.3.2.

⁶⁸ Donc: L'identité de la République est l'identité supérieur – sa propre identité culturelle doit être réservée pour la vie privée

semble que cette sûreté langagière témoigne 1) d'une sûreté de ce que ses arguments sont bien reçus et 2) d'une tentative de faire passer son dire en transformant son jugement de valeurs en une vérité objective, partagée par tous les Français.⁶⁹ La doxa à laquelle Guéant fait appel semble ici être imposée à son auditoire. En se servant d'un « nous » au cours de l'argumentation, ce qui impose une manière de penser à la référence, Guéant fait transformer la doxa d'un point de départ subjectif et non-vérifiable à constituer la doxa de tous les Français.

4.10. Bilan : Comment la doxa se manifeste-elle dans l'emploi langagier de Guéant ?

Cette analyse de la doxa en fonctionnement argumentatif a jusqu'ici été faite à partir de différentes approches. La première approche consistait à examiner comment l'argumentation implicite témoignait des propriétés subjectives de la doxa comme le point de départ pour un texte normatif sur la société française. L'implicite semble être symptomatique des propriétés non-vérifiables de l'opinion commune. La deuxième approche consistait à examiner de quelles manières la doxa était mobilisée pour obtenir l'adhésion. Nous avons abouti à proposer que Guéant semble utiliser la doxa pour faire appel au bon sens (qu'il attribue) à son auditoire.

Globalement, la doxa semble constituer à la fois la base idéologique pour établir un consensus sur ce que la France doit être, et, en termes de l'argumentation, un moyen rhétorique pour avancer des arguments pour un certain modèle de société. Ce moyen rhétorique ne s'applique pas, il nous semble, pour les présupposés au même degré que pour les tournures mentionnées dans la section 4.9. Pour les présupposés, il semble justifié de dire que l'acte même de présupposer relève d'un orateur qui considère ses propos comme allant de soi. Permettons, pourtant, de proposer que certains présupposés semblent avoir été utilisés dans l'intention de favoriser le reste de son argumentation. L'appel à la défense du « premier modèle de civilisation », qui exprime implicitement que la France se trouve face à un conflit qui peut résulter de deux Frances différentes, lui donne l'occasion d'évoquer les groupes opposés.

Que les propriétés de la doxa trouvent leur place dans les présupposés, ou bien, qu'elles soient mobilisées dans ces textes pour faire adhérer un auditoire visé à la mission persuasive de Guéant, elles rendent de toute façon possible l'énonciation des deux textes de Guéant dans la mesure où elles lui permettent de présenter une « histoire » sur la base des informations

⁶⁹ Il faut noter que Guéant semble s'associer avec un référent qui partage sa vision du monde. Voir la section 4.11.3.2.

incontestables. Cette histoire consiste, en gros, en un conflit entre deux manières de vivre dans la société française, un conflit qui se construit à partir de l'appel à la défense. On y reviendra dans la section 4.11.1.

4.11. La visée persuasive : Étude des pronoms personnels et possessifs – petite étude du lexique

Cette section est consacrée à l'étude de l'argumentation dans une perspective de la mission persuasive de Guéant (identifiée dans la section 4.3.1.) Tandis que c'était son texte dans *Le Figaro* qui avait notre intérêt principal dans la partie précédente, nous examinerons ici l'argumentation dans les deux textes. On optera pour une comparaison des séquences qui contiennent les mêmes raisonnements. Puisque le texte dans l'entretien est plus long et plus élaboré que ses propos initiaux, qui, dans la version à laquelle nous avons accès, ne constituent que quelques phrases, nous nous concentrons sur les groupes représentés dans le texte dans *Le Figaro* et à la manière dont ceux-ci sont décrits.

Le raisonnement que ces deux textes ont en commun est celui qui porte sur les valeurs des civilisations, où quelques-unes des civilisations sont supérieures à d'autres. Notons que si ce raisonnement constitue toute sa déclaration initiale, il ne fait partie que de sa première réponse dans l'entretien (« Vous-attendiez-vous à ce que vos propos soulèvent une telle polémique ? »). Dans l'optique de ne pas comparer les deux textes, mais de seulement s'intéresser aux procédés rhétoriques dans son texte dans *Le Figaro*, une attention particulière sera portée au troisième paragraphe, celui qui porte sur l'idéologie relativiste de la gauche.

4.11.1. De quoi dépend une préservation du modèle républicain de société ?

Qu'est-ce qu'il nous dit en vérité, Claude Guéant, sur la société française d'aujourd'hui et d'avenir ? Et le plus important, qui doit/doivent en faire partie ? Contrairement à ce que l'argumentation de Guéant peut nous faire croire, en mettant l'accent sur les valeurs et leur importance pour une bonne organisation de société (voir la section 4.3.1.), ce ne sont pas les *valeurs en soi* qui peuvent résulter d'un renforcement ou d'un affaiblissement du modèle républicain de société. Ce sont en dernière instance les conduites des « êtres humains », qu'il s'agisse du comportement des groupes « (...) organisés autour de leurs propres cultures (...) » dans la population française, ou qu'il s'agisse d'une ligne politique concrète d'un parti politique de gauche, qui peuvent résulter en un modèle de société renforcé ou diminué. Il en

résulte que si sa visée persuasive est comme on l'a identifié, de créer un consensus sur une préservation d'un certain modèle républicain de société, il s'avère important d'essayer d'identifier de qui Guéant parle dans ses deux textes. Il faut aussi étudier ce qu'il dit sur ce « qui ». Plus précisément, il s'agit d'identifier son message principal. Pour ce faire, on trouve avantageux d'aborder une étude des pronoms de la 1^{ère} personne au pluriel et les pronoms possessifs, aussi bien qu'une étude du référent des autres pronoms et des substantifs au cours des deux textes.

Cette histoire s'organise, il nous semble, sur une mise en opposition continuelle entre, en gros, « deux manières de vivre ». L'appel de défense que les deux textes ont en commun, sert à donner l'impression que la collectivité à laquelle Guéant s'associe, représentée par le pronom de la 1^{ère} personne au pluriel, « nous » ou par sa variante possessive, « notre »/ « nôtre »/ « nos », se trouve dans une situation où un « autre » système de valeurs, qu'il s'agisse des valeurs du deuxième modèle de civilisation, qui « n'accorde aucune importance aux libertés » (voir l'énoncé 8 dans le schéma dans 4.6.) ou de l'idéologie relativiste de gauche, qui promeut le « nivellement de valeurs » (voir l'énoncé 17), constitue une menace contre la manière de vivre de la collectivité étant le référent du « nous ». Cela se manifeste par le fait que très fréquemment, les pronoms qui réfèrent au groupe dont Guéant fait partie sont utilisés de *manière contrastive* en ce qu'ils sont souvent accompagnés par des pronoms ou des substantifs référant à l'autre groupe, c'est-à-dire les pronoms « ils » / « eux », ou leur variante possessive de « leur » / « leurs ». Un exemple en est la tournure tirée de sa déclaration initiale ; « Or, il y a des comportements, qui n'ont pas leur place dans notre pays, non parce qu'ils sont étrangers, mais parce que nous ne les jugeons pas conformes à notre vision du monde (...) », c'est nous qui soulignons. Cette mise en opposition se manifeste notamment par le lexique qui les entoure : Si les deux collectivités opposées trouvent leur place dans les mêmes cotextes, elles sont d'avantage opposées par le lexique utilisé pour les désigner. De manière très générale, la collectivité « d'autrui » est décrite par un lexique « négatif », tandis que le groupe faisant parti du « nous », avec Guéant, est décrit de manière positive. On y reviendra.

Les informations ci-dessus prises en compte, il semble justifié de traiter l'argumentation globale dans les deux textes comme celle d'une *dichotomie*. Guéant met en contraste deux groupes. Il s'associe avec l'un, ce qui implique qu'il s'exclut de l'autre. Il s'avère donc nécessaire d'identifier de qui il parle en se servant des pronoms, mais également du lexique pour caractériser « l'autre », et d'étudier l'utilisation des pronoms et du lexique dans une

perspective de sa visée. Si Guéant cherche à établir un consensus, il importe effectivement de mettre en relief les facteurs « humains » pouvant potentiellement diminuer la possibilité pour que cette visée se réalise, en même temps qu'il faut plus probablement se servir de stratégies d'inclusion et d'exclusion pour réussir à convaincre son auditoire.

Au début du chapitre présent (voir la section 4.3.1.), on a défini *la présence des civilisations inférieures en France* comme la raison pour laquelle le sujet des civilisations est évoqué par Guéant dans un premier lieu. Il en résulte que, lorsqu'on traitera la désignation des groupes représentés comme un dispositif rhétorique utilisé d'inclusion et d'exclusion, il faut nécessairement qualifier l'emploi du terme de « civilisation » comme *un référent* à une collectivité.

4.11.2. Comment effectuer une étude des pronoms dans ses textes ?

Une étude des pronoms peut se faire de plusieurs façons et avec plusieurs objectifs. Ici, nous nous servons de la recherche menée par Kjersti Fløttum (2011) sur l'utilisation et sur la référence du pronom de la 1^{ère} personne au pluriel dans les discours politiques, le « nous ». Dans son article « Hybridité discursive au Parlement Européen » (2011), qui constitue une étude des allocutions inaugurales données par les Présidents du Conseil Européen, Fløttum explore les différentes raisons pour lesquelles les orateurs des allocutions se servent du pronom « nous ». Elle avance que le référent du pronom peut subir un changement en fonction de ce que l'orateur vise à obtenir. Le « nous » étant un pronom « (...) qui a un potentiel référent important. Il peut être inclusif ou exclusif, et avoir une portée plus ou moins grande. » (2011 : 14), ce pronom « (...) jouit d'une grande attention dans l'étude du discours politique. » Nous proposons ici qu'une identification des collectivités représentées dans le « nous » peut s'avérer fructueuse dans l'optique de plus tard les étudier dans la perspective de l'instance de l'auditoire propre aux deux textes. Soulignons que, d'après ce qu'avance Fløttum, « (...) pour l'analyste, le grand défi est d'interpréter quelle est la référence exacte dans chaque cas (...) » (2011 : 15). Fløttum avance à ce propos (c'est nous qui soulignons)

(...) Peut être n'est-il pas si important de trouver cette référence [la référence du pronom « nous », c'est nous qui soulignons] non plus, mais tout simplement étudier son potentiel et noter que l'orateur, par cet emploi pronominal, cherche à imposer une inclusion plus ou moins déterminée.

Nous opterons pour une approche qui *englobe* l'identification de la référence du pronom « nous » avec une étude de l'*utilisation* des pronoms comme procédé rhétorique. *Dans quelle*

mesure ce procédé est-il favorable à la visée persuasive commune aux deux textes ? On s'intéressera, plus précisément, à l'utilisation des pronoms comme un procédé rhétorique d'inclusion et d'exclusion des groupes.

Une mise en valeur de la création des groupes opposés entraîne du reste une prise en compte du lexique qui entoure les pronoms employés. Comme on l'a vu dans notre cadre théorique et méthodologique, le choix du lexème n'est pas nécessairement innocent de la part de l'orateur (voir la section 3.7.1.) L'usage d'un certain lexème peut résulter d'une coloration au thème global traité dans la mesure où il permet à l'orateur d'apporter un jugement, une prise de position, aux états de fait qu'il décrit.

4.11.3. *Le Figaro* : La référence des pronoms personnels et possessifs dans une perspective d'exclusion et d'inclusion

Son texte dans *Le Figaro* se caractérise par la présence continue d'un « nous », mais ce qui est intéressant est que cette collectivité du « nous » semble se « cacher » plus fréquemment dans sa variante possessive de « notre »/ « nôtre ». On procédera en étudiant simultanément la référence des pronoms et la manière dont les collectivités auxquelles ces pronoms font référence sont décrites par Guéant, à savoir une petite étude du lexique. On essaiera de repérer la collectivité à laquelle (potentiellement) le « nous » ou le possessif fait référence en ayant recours aux informations dans son contexte discursif. Cela se fait premièrement en ayant recours à l'énoncé où le pronom personnel/possessif en question est utilisé. On se servira également du cotexte, donc l'ensemble du texte, pour voir si le raisonnement dont le pronom fait partie indique un certain référent. Si le « nous » occupe une position dans un énoncé qui porte sur les prières de rue, et si ce « nous » dénonce la politique d'intégration menée par le Parti Socialiste, il est probable que « le nous » réfère à Guéant et son parti UMP. Notons qu'il se peut que le repérage potentiel de la référence du « nous »/ « notre » nécessite une prise en compte de la référence des pronoms personnels et possessifs de la 3^{ème} personne au pluriel (« ils »/ « eux » ou « leur »/ « leurs », ou bien le lexique utilisé pour référer à cette « autre » collectivité.

4.11.3.1. *Le Figaro* : Les collectivités opposées cachées dans les «modèles de civilisation »

Commençons en regardant une parties de la première réponse de Guéant sur son propos initial. C'est nous qui soulignons les emplois langagiers pertinents à cet égard :

J'ai tenu des propos de bon sens, des propos d'évidence pour rappeler que toutes les

civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres. Qui peut contester qu'il y a une différence de valeurs entre une civilisation qui favorise la démocratie, qui protège les libertés individuelles et collectives, qui promeut les droits des femmes, et une civilisation qui accepte la tyrannie, qui n'accorde aucune importance aux libertés et qui ne respecte pas l'égalité entre les hommes et les femmes ? Je [Guéant] pense qu'il faut défendre clairement ce premier modèle⁷⁰ de civilisation.

La première indication du fait que Guéant s'inclut dans une communauté se trouve dans l'énoncé « (...) pour rappeler que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres » (c'est nous qui soulignons). Ici, on peut reformuler la tournure comme ce qui suit : « Nous avons des valeurs humanistes, et par conséquent, nous trouvons que toutes les civilisations (donc, « l'autre » / « elles ») ne se valent pas. » Comme on l'a déjà remarqué, la présupposé véhiculé par l'utilisation du possessif est que « si nous avons des valeurs humanistes (l'adjectif « humaniste » a une valeur positive), et si nous trouvons sur cette base que il y a des civilisations qui ne se valent pas, c'est parce qu'elles n'ont pas de telles valeurs. ». Ainsi, le raisonnement sert à *exclure l'autre* du groupe du « nous ».

En ce qui concerne les collectivités opposées dans l'extrait, elles sont représentées sous forme du terme de « civilisations ». En regardant le pronom personnel « je » dans son dernier énoncé, on voit que Guéant s'inclut dans le premier modèle de civilisation (ici, il faut avoir recours aux informations référentielles : « Si l'on cherche à défendre quelque chose, c'est parce qu'on en fait partie »). Ainsi, les traits de la première civilisation réfèrent à la collectivité de laquelle Guéant se considère membre. Réciproquement, son appartenance à ce groupe-ci implique à son tour que le deuxième modèle, qui se caractérise par de traits tout à fait divergents, réfère à une autre collectivité, de laquelle Guéant ne se considère pas membre.

On procédera en examinant la manière dont Guéant *désigne* ces collectivités divergentes. L'extrait ci-dessus relève, il nous semble, du procédé rhétorique de mise en opposition. L'efficacité du raisonnement de « défendre » le premier modèle est dû à 1) la mise en relief de seulement *quelques-uns* des traits par lesquels se caractérisent les différentes civilisations dans le monde et 2) l'innocence apparente de la généralité du raisonnement. Commençons par le procédé de mise en relief : Les oppositions les plus sévères des civilisations favorisent la conclusion sur la nécessité de défendre le premier « type ». L'impression que l'on a en lisant est que « Si l'on appartient au deuxième modèle de civilisation, on accepte automatiquement

⁷⁰ Nous avons traité le présupposé inhérent au lexème de « modèle » dans la section 4.8.1.

la tyrannie ». C'est le résultat de la désignation utilisée pour les traits des civilisations ; elles peuvent se catégoriser dans modèles. Ainsi, Guéant arrive à justifier la comparaison simplifiée donnée : Parce qu'il est question de modèles, il est légitime de mettre l'accent sur comment *les stéréotypes* du premier modèle (démocratie, les droits de femmes) le distingue *clairement*⁷¹ du deuxième modèle (la tyrannie constitue l'opposition par excellence à « démocratie », il n'y pas de nuances). Notons également l'inscription d'un jugement de l'orateur dans « aucune » : En utilisant « aucune » au lieu de « pas » (« qui n'accorde pas d'importance aux libertés), le deuxième modèle de civilisation est donné une valeur encore plus négatif.

Outre la mise en opposition, le raisonnement tire sa force, il nous semble, par sa *généralité* : Guéant parle d'*une* civilisation, sans la nommer. La généralité des substantifs de « tyrannie », de « démocratie » et d'« égalité » résulte qu'il s'avère difficile de contester l'information disant qu'il y a des civilisations qui favorisent la démocratie et qu'il y a des civilisations qui ne le font pas, et que par conséquent, le « nous » préfère les premières. Les caractéristiques sont vraies en soi, mais elles excluent d'autres informations qui auraient pu apporter plus de complexité au phénomène. Ainsi, la validité de sa déclaration initiale semble se renforcer – elle n'était qu'un discours général sur « (...) les valeurs républicaines et sur la France (...) »⁷² Il est à noter que l'emploi du terme de « civilisation », qui présuppose qu'il y a des modèles, s'oppose à la définition donnée par Guéant dans la prochaine réponse, définition disant que « La civilisation est « (...) un ensemble de caractéristiques qui forment un groupe humain(...) » (c'est nous qui soulignons). On voit alors comment le terme est transporté au domaine des modèles dans le but de mettre en relief l'appel à la défense de « ce premier modèle ».

4.11.3.2. Le Figaro : Nous / autrui

Si le procédé de mise en opposition entre deux collectivités se manifeste dans le raisonnement sur les civilisations, la *concentration* des procédés de mise en opposition de deux collectivités constitue le trait par excellence de sa troisième réponse; celle qui explique la désignation utilisée initialement le 4 février ; « contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche (...) ». Notons qu'on y soulignera ici *tous les pronoms pertinents* pour la discussion sur l'inclusion et l'exclusion des groupes, aussi bien que les substantifs qui réfèrent à ceux-ci.

⁷¹ L'adverbe employé dans sa conclusion, « clairement », tire sa légitimité, il nous semble, de la « clarté » des oppositions entre les civilisations évoquées dans l'énoncé précédent.

⁷² Pour la signification du connecteur «et» dans cet énoncé, voir la section 4.9.

L'idéologie relativiste qui promeut le nivellement des valeurs est professée de façon très assumée par le Parti socialiste [il] et plus largement par la gauche. On l'a bien noté dans la réaction de M. Harlem Désir. Les socialistes [ils] se prévalent du multiculturalisme, qui donne une priorité au droit à la différence. Donc, pour eux, tout se vaut. En matière de politique d'intégration, le PS [il] admet les communautarismes, (eux) c'est-à-dire la juxtaposition dans notre pays [nous] de groupes (ils) organisés autour de leurs propres cultures, traditions et religions. Nous, nous ne l'admettons pas, parce que pour nous les valeurs républicaines prévalent pour tous [tous les citoyens français].

Cette réponse contient, comme on l'a vu dans le schéma dans la section 5.6., un procédé de *topicalisation*, à savoir que Guéant y introduit la politique d'intégration. Elle contient également un procédé de *reformulation* du phénomène des communautarismes (voir la section 4.7.1.). Bien que la topique ci-dessus correspond avec sa fonction politique (Guéant est chargé de l'intégration), nous proposons qu'elle soit utilisée stratégiquement pour fournir des arguments pour le conflit de valeurs auquel la France se trouve face. En ce qui concerne la présence de deux collectivités opposées dans l'extrait ci-dessus : la collectivité dans laquelle Guéant s'inclut est désignée non seulement par le « nous », mais également par le pronom possessif de la 1^{ère} personne au pluriel, « notre ». Par contraste, l'autre collectivité se manifeste dans les emplois du pronom de la 3^{ème} personne (dans ses deux formes), aussi bien que dans quelques-uns des substantifs.

On propose ici que ce raisonnement sert à exclure deux collectivités de la collectivité à laquelle Guéant s'associe, dont la première est celle du Parti Socialiste et la deuxième est celle des groupes qui sont « (...) organisés autour de leurs propres cultures (...) ». De l'autre côté, Guéant s'associe avec le groupe qui n'admet pas les communautarismes et qui est d'avis que les valeurs républicaines *doivent* prévaloir pour tous. Ce « tous » entre dans un énoncé normatif : On pourra y insérer le verbe « devoir ». La référence de « tous » semble être « tous les citoyens Français ». On arrive à identifier cette référence en se tenant au raisonnement suivant : Si la raison pour laquelle le « nous » n'admet pas les communautarismes est le fait qu'elles relèvent d'une juxtaposition de la culture de l'autre avec la culture de communauté de la République (à laquelle Guéant s'associe), il semble justifié de dire que le « tous » normatif réfère à la collectivité de l'autre. Une petite remarque quant au pronom « on » : Son emploi dans l'argument utilisé (à savoir la réaction de M. Harlem Désir – voir la section 2.2.2.) pour le fait que la gauche ait une idéologie relègue, peut-être, d'une volonté de rendre plus objectif l'argument en ne pas explicitant à qui cet « on » réfère. Comme avance Fløttum (2011 : 21), le pronom « on » est « « (...) particulièrement multi-référentiel et vague. »

Examinons la prochaine réponse de Guéant, celle qui donne des arguments pour le fait que le PS mène une politique non-conforme aux valeurs républicaines. Nous y soulignerons les groupes nominaux contenant les substantifs référant aux collectivités opposées aussi bien que les pronoms pertinents à cet égard :

Il y a un an, l'UMP [« nous »] proposait à l'Assemblée nationale un texte pour interdire le port du voile intégral [exemple d'un comportement de l'autre], conformément aux valeurs républicaines. Le PS [il] ne l'a pas voté. De même, en ce qui concerne les prières de rue [comportement de « l'autre »], un important responsable ⁷³du PS, M. Daniel Vaillant a dit qu'elles ne gênaient personne. J'observe au contraire qu'elles gênent beaucoup de monde [« nous »], et qu'elles sont une entorse visible au principe de laïcité. Nous [Guéant et UMP] avons fait en sorte de mettre fin aux prières de rue en France.

« Le port du voile intégral » et « les prières de rue » *renvoient* au groupe exclu dans les autres extraits, celui qui se comporte de manière non-conforme selon le groupe auquel s'associe Guéant. La norme supérieure à partir de laquelle Guéant exprime son jugement est celle des valeurs républicaines (la volonté du « nous » d'interdire le port du voile intégral se fait « conformément aux valeurs républicaines » et les prières de rue constituent « une entorse visible au principe de laïcité », c'est nous qui soulignons). Il est à remarquer que la référence de la désignation « beaucoup de monde », groupe indéfini qui juge que les prières de rue sont gênantes, semble être la même référence qu'auparavant, c'est-à-dire qu'il porte sur Guéant et tous ceux qui adhèrent à son ancrage idéologique. Ainsi, l'impression qu'il s'agit de deux systèmes conflictuels de société se renforce. Le dernier « nous » de l'extrait, celui qui s'est décidé de mettre fin aux prières de rue, réfère à l'UMP. Notons qu'il s'établit un lien entre ce « nous » et la référence de « beaucoup de monde », visible par l'insertion du connecteur « donc » entre les deux derniers énoncés (voir le schéma dans 4.6) : Puisque le « nous », manifesté dans « beaucoup de monde », considère les prières de rue comme gênante, le « nous » de l'UMP s'adapte sa politique aux préférences de ce « nous ». De nouveau, on voit la création d'une identité commune face à la présence non-conforme de l'autre.

4.11.4. La déclaration initiale : La référence du « nous » et « notre » dans une perspective d'inclusion et d'exclusion

Comme on l'a vu, la déclaration initiale de Guéant a été prononcée lors d'une réunion annuelle entre son parti UMP et l'association étudiante de l'UNI. On a désigné l'auditoire de

⁷³ Ici, la qualification du politicien du PS comme «un important responsable» (c'est nous qui soulignons) semble avoir été utilisé pour renforcer l'argument qui suit, celui qui dénonce le jugement fait par ce politicien.

l'UNI comme (relativement) homogène, qui partage en gros la vision du monde de Guéant.⁷⁴ Ces facteurs ont plus probablement une influence sur l'utilisation des pronoms, ce qu'on essaiera de discuter vers la fin de ce chapitre. Ci-dessus, nous soulignerons tous les occurrences du pronom de la 1^{ère} personne au pluriel (et sa variante possessive). Notons également que nous y soulignerons les substantifs pouvant être remplacés par un pronom de la 3^{ème} personne au pluriel.

Or, il y a des comportements, qui n'ont pas leur place dans notre pays, non parce qu'ils sont étrangers, mais parce que nous ne les jugeons pas conformes à notre vision du monde, à celle, en particulier de la dignité de la femme et de l'homme. Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche, pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas. Celles qui défendent l'humanité nous paraissent plus avancées⁷⁵ que celles qui la nient. Celles qui défendent la liberté, l'égalité et la fraternité nous paraissent supérieures à celles qui acceptent la tyrannie, la minorité des femmes, la haine sociale ou ethnique. En tout état de cause, nous devons protéger notre civilisation.

Cependant, un « nous » peut se manifester non seulement explicitement dans le texte mais également implicitement – et dans notre cas, dans les pronoms possessifs de la 1^{ère} personne au pluriel, dont il y en a trois occurrences. La même chose peut être dite sur le pronom possessif de la troisième personne, « leur » (« (...) qui n'ont pas leur place (...) (c'est nous qui soulignons), où le « leur » renvoie aux *comportements* mentionnés précédemment.

Les occurrences du « nous » ici semblent suivre les trois thèmes évoqués. Dans la première partie, qui commence par « Or, il y a des comportements (...) » et termine par « en particulier de la dignité de la femme et de l'homme », il semble légitime de dire que le thème traité par Guéant est qu'il existe une « manière de vivre » en France jugée comme conflictuelle à la manière de vivre de la collectivité du « nous » / « notre ». Les emplois des possessifs dans « notre pays » et « notre vision du monde », aussi bien que le « nous » employé au milieu, portent sur Guéant et un référent potentiel – sont utilisés pour *dénoncer* les « comportements évoqués. Ils servent à établir une impression de deux collectivités en opposition. Cette dénonciation se manifeste par l'énoncé négatif « (...) qui n'ont pas leur place (...) ». Quant à la référence potentielle du « notre » ici, elle semble être « tous les Français qui adhèrent déjà à la vision du monde avancée par Guéant ». Ainsi, le possessif *présuppose* que le groupe auquel Guéant fait référence adhère déjà à la vision du monde qui juge que de tels comportements comme non-conformes. Dénoncer les comportements de l'autre collectivité ne se laisse pas

⁷⁴ Voir la section 3.5.2, «Cadre théorique et méthodologique»

⁷⁵ Notons que le qualificatif «avancées» est traité dans la section 4.7.2.

faire sans que la collectivité avec laquelle Guéant s'associe partage les mêmes critères que lui en ce qui concerne un tel jugement. Il en résulte qu'on puisse attribuer à ces emplois de « notre » *un caractère doxique* : Le groupe visé est inclus dans la communauté du « nous » en condition de son adhésion à la vision du monde de Guéant. Outre cela, le jugement véhicule encore des informations implicites en ce qu'il dit entre les lignes que « si nous, nous les Français qui voulons défendre les valeurs de la République » avons de telles valeurs, *l'autre groupe* ne l'a pas. Comme dans la tournure « (...) valeurs humanistes qui sont les nôtres (...) » dans l'entretien au *Figaro*, l'exclusion de l'autre groupe se fait à partir d'une mise en valeurs de ce qui caractérise le groupe de Guéant, « notre vision du monde » (dit implicitement que l'autre groupe a une autre vision du monde.)

La relation qu'exerce le possessif avec le substantif « pays » (« notre pays ») exprime à son tour que c'est la collectivité de Guéant qui *possède la France* (implicite dans le possessif « notre vision ») le pays, ce qui rend légitime que cette collectivité s'exprime sur les nouveaux facteurs dans la société. Dans cette perspective, il semble justifié de dire que selon Guéant, ce sont tous ceux qui adhèrent aux valeurs de la République qui ont le pouvoir de définition.

La deuxième partie de la déclaration commence par « Contrairement à (...) » et termine par « (...) la haine sociale et ethnique. » Si « la gauche à une idéologie relativiste », le « nous » ne l'a pas, ce qui a pour conséquence que le « nous » trouve légitime de hiérarchiser les civilisations. Là, la référence du « nous » semble ambiguë. Il peut porter sur Guéant et le parti politique dont il est membre, l'UMP, ou bien, une collectivité plus large, composée de tous les politiciens ayant une idéologie contraire à celle de la gauche (voir la section 4.11.3). Si l'on accepte cette hypothèse, on peut donc parler d'un référent du « nous » en changement dans sa déclaration : D'un « nous » qui inclut tous ceux qui ont déjà adhéré aux valeurs de Guéant, on va à un « nous » qui, son cotexte mis en considération, porte sur les politiciens de droite. Dans cette perspective, cette référence est similaire dans l'extrait tiré de l'entretien, où le « nous » dans la tournure « Nous, nous l'admettons pas [« (...) la juxtaposition dans « notre pays (...) »], réfère au parti UMP. Néanmoins, on pourra se demander si le « nous » employé dans « nous paraissent » porte exclusivement sur le groupe de politiciens de droite. L'emploi du verbe « paraître », utilisé pour évaluer les civilisations dans le raisonnement principal, donne l'impression de la présence quelque part d'un « observateur » pouvant « percevoir » les civilisations. Ainsi, cet observateur peut être un référent dans l'auditoire, celui qui est d'accord avec le jugement fait plus tôt. En d'autres mots, le référent potentiel du « nous » peut

être celui qui partage la perspective de Guéant sur les comportements non-conformes.

La troisième « partie » de la déclaration ci-dessus ne constitue que l'appel « (...) nous devons protéger notre civilisation ». Là, la collectivité à laquelle Guéant s'associe est la même que dans la première partie, il est question de mobiliser l'engagement d'un groupe qui déjà adhère à sa vision sur ce qui n'est pas admis dans leur pays. Prenant en compte les propriétés de l'auditoire qui y était présent, les emplois de « nous » / « notre » au début et au milieu de sa déclaration indiquent qu'il s'agit d'un orateur étant plus ou moins convaincue de ce que son propos soit bien reçu. Il semble pertinent de reprendre ce qu'avance Amossy sur une mise en valeur du « nous » : « (...) celui qui privilégie le « nous » fonde sa parole sur des prémisses évidentes pour la partie de l'auditoire qui adhère d'avance à sa thèse, et inacceptables pour tous les autres. » (Amossy 2012 : 73). Sur cette base, nous pouvons identifier cet emploi du « nous » comme doxique.

4.11.5. Bilan : La référence du « nous » et « notre » et la création de groupes

Dans les sections précédentes, nous avons essayé de montrer comment la mise en opposition des deux groupes représentés dans les deux textes est symptomatique d'une stratégie rhétorique où l'importance est accordée aux traits qui font opposer « l'autre » à ce qui caractérise le « nous ». Cela se fait à l'aide des lexèmes qui soulignent les contrastes : « tyrannie » constitue l'opposé de « démocratie », mais aussi bien qu'à l'aide de pronoms contrastifs (« leur » contre « notre »), qui renvoient à ces collectivités. Outre les occurrences où le « nous » réfère à Guéant et son parti l'UMP, la référence du pronom semble être la même dans les deux textes ; elle porte sur une collectivité qui *adhère déjà* à la vision du monde de Guéant. Étant le représentant du groupe du « nous », Guéant s'inclut avec un référent qui semble être en changement en fonction du procédé argumentatif en question. Lorsqu'il est question de mettre l'accent sur les valeurs comme fondement du jugement sur ce que la France doit être, le « nous » semble avoir été utilisé pour imposer une inclusion autour de ces valeurs, ou bien, autour de cette doxa à laquelle Guéant fait appel.

4.12. Discussion sur la création des groupes en relation avec la visée persuasive et avec la doxa

4.12.1. La création de groupes *relève* de la visée persuasive et *favorise* la visée persuasive

Afin de discuter le rapport entre la visée persuasive que Guéant semble se donner et le procédé d'inclusion et d'exclusion, il faut évoquer de nouveau cette visée : il est question

d'établir un consensus sur un certain modèle républicain de société. Étant donné que ce modèle républicain visé par Guéant dépend des conduites de groupes dans la population (voir la section 4.11.1.), il semble donc légitime de considérer l'argumentation portant sur la création de collectivités opposées comme dispositif rhétorique favorable à cette visée. Si la communauté à laquelle Guéant s'associe, visible dans le « nous », appartient au paradigme de « statut quo », l'autre groupe doit forcément être décrit d'après les traits qui le distinguent le plus du groupe du « nous » afin de mettre en avance le « danger » qu'il représente. Ainsi, la création de groupes à partir de la mise en valeur de leurs différences sert à souligner les deux « Frances » pouvant résulter du choix que fait l'auditoire. Soit, l'auditoire peut opter pour la politique d'intégration du PS, qui admet les communautarismes, soit, l'auditoire peut adhérer à la politique d'intégration menée par l'UMP, où les expressions de l'identité culturelle et religieuse ne trouvent pas leur place dans la sphère publique française. L'argumentation s'organise, par conséquence, sur l'exclusion des groupes, afin de présenter pour le lecteur le choix évident : En se trouvant face à une crise qui peut résulter de deux Frances potentielles, il faut voter pour l'UMP, le parti qui protège la République et sa tradition républicaine. « Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche », pour Guéant (« nous ») qui se croit un défenseur de la République, il s'avère nécessaire d'opter pour une organisation de société où les communautarismes, preuve d'excellence de l'existence d'autres civilisations en France, ne seront pas admises.

4.12.2. La création de groupes relève de l'incompatibilité d'un « leur » avec un « notre »

La mise en opposition continue des deux collectivités, et les cotextes dans lesquels ces collectivités entrent, semble être symptomatique non seulement d'une mise en relief d'un message principal, mais d'une conception supérieure de la part de Guéant sur le rapport que les deux collectivités exercent l'une à l'autre. Tous les pronoms ou substantifs relevant de la présence de « l'autre » dans les deux textes entrent dans des cotextes où le « nous » juge la « présence » de l'autre comme non-conforme, en raison de l'argument « notre pays ». (« leur » est dénoncé par le « nous » continuellement). Dans cette perspective, il semble que Guéant considère ces deux groupes et leurs traits comme *incompatibles* dans le contexte dont ils se trouvent, celui de la République, où l'identité culturelle qui doit prévaloir pour tous est celle d'être citoyen français. Le meilleur exemple en est la mise en relation de la tournure « (...) le PS admet les communautarismes, c'est-à-dire la juxtaposition dans notre pays de groupes organisés autour de leurs propres cultures, traditions et religions » (c'est nous qui soulignons), avec l'énoncé normatif vers la fin, qui exprime une attitude de la part de Guéant :

« Nous (...) ne l'admettons pas, parce que pour nous, les valeurs républicaines prévalent pour tous. » Les informations implicitement données sont ainsi les suivantes : C'est la collectivité de Guéant et tous ceux qui partagent sa vision du monde qui ont le pouvoir de définition de ce que doit être la règle. Si la juxtaposition n'est pas admise, c'est en raison du droit de décider de sa collectivité, un droit qui résulte, il semble, du fait qu'elle se trouve en France *avant* les groupes mentionnés. Ainsi, il nous semble que Guéant cherche à communiquer le message suivant afin d'obtenir un consensus sur la préservation du modèle républicain de société: C'est l'autre collectivité qui, en raison de sa manière de vivre non-conforme aux valeurs républicaines, doit s'adapter à la norme de la collectivité de Guéant, le « nous ». S'organiser dans des communautés autour de « leur culture », ne se laisse pas faire dans la plus grande communauté de la République.

En ce qui concerne les emplois de substantifs renvoyant à la collectivité exclue, nous sommes d'avis qu'ils servent à masquer que ces textes s'expriment sur certains groupes dans la population. En se servant du substantif indéfini au pluriel, « des comportements », Guéant semble essayer de ne pas expliciter le fait que ce sont les groupes dans la population qui *se comportent*. Ce sont leurs manières de se comporter qui ne sont pas acceptées par le groupe auquel Guéant s'inclut, « le nous » - le groupe qui possède le territoire où ces personnes se comportent : « (...) qui n'ont pas leur place dans notre pays. » (voir la déclaration initiale). Dans la même ligne de pensée, « le port du voile intégral » renvoie nécessairement à l'action de ce groupe visé de « porter » ce voile. La hiérarchisation des « civilisations » réfère à une hiérarchisation de ces deux collectivités. À cet égard, il semble justifié de parler d'une utilisation de l'implicite au niveau du lexique désignant ces groupes, en ce qu'il est question de ne pas expliciter que ce sont les *personnes* ayant une culture qui est jugée non-conforme par Guéant qui sont visées par ces deux textes. Le résultat en semble être que la généralité des deux textes est renforcée ; il s'agit des « comportements » (lesquels?), d'une civilisation jugée inférieure (laquelle ?) etc.

L'utilisation des substantifs ci-dessus peut également être considérée comme symptomatique d'une volonté *de masquer le vrai motif des deux textes* : faire comprendre un groupe visé dans la population qu'il faut se comporter conformément aux valeurs républicaines » - qui sont les valeurs du « nous ». Les deux textes produits par Guéant peuvent ainsi être considérés comme des *appels à ces groupes* : Pour devenir français, il faut s'adapter aux valeurs de sa communauté.

Quant aux emplois de pronoms personnels possessifs dans ces textes, nous proposons qu'ils soient tributaires du type de l'argumentation que les deux textes privilégient, une argumentation qui porte sur tous les facteurs *relevant* des groupes visées. Particulièrement en ce qui concerne l'entretien au *Figaro*, on a vu comment le « nous » entre dans des formes possessives, qu'il soit question de la tournure « (...) les valeurs humanistes qui sont les nôtres », ou de la tournure « (...) juxtaposition dans notre pays » (c'est nous qui soulignons). Au lieu de dire « nous avons des valeurs humanistes », Guéant se sert de la tournure « les valeurs humanistes qui sont les nôtres ». Outre cela, il nous semble que les possessifs relèvent de la mise en valeur des textes sur le droit naturel de la communauté à laquelle Guéant s'associe de posséder le territoire français.

4.12.3. Création des groupes relève de la doxa en fonctionnement argumentatif

Les résultats de l'analyse ci-dessus, qui portent sur la création de groupes et comment cela reflète la visée persuasive, ne sont pertinents qu'en fonction d'une prise en compte de l'instance de destinataire. Comme on l'a vu dans notre cadre théorique et méthodologique,⁷⁶ l'orateur d'un discours parle toujours à quelqu'un et il parle en fonction de quelqu'un : « « (...) chaque orateur pense, d'une façon plus ou moins consciente, à ceux qu'il cherche à persuader et qui constituent l'auditoire auquel s'adressent ses discours. » » (Perelman 1970 : 25 dans : Amossy 2012 : 51). Si l'on se tient aux théories données par Perelman et Amossy⁷⁷, selon lesquelles les dispositifs de l'argumentation employés par l'orateur en question sont à considérer comme le résultat de l'image qu'il se fait préalablement de l'auditoire auquel il parle, il faut revenir aux deux textes énoncés par Guéant et se demander : De quoi l'utilisation du « nous » et la création de groupes sont-elles symptomatiques ?

Les nombreux emplois du pronom « nous » et « notre » dans les deux textes semblent tributaires d'une motivation de la part de Guéant de parler à un certain auditoire en faisant appel à leur identité commune. Cela se fait dans le but de mobiliser leur soutien pour un consensus sur ce que la France doit être dans l'avenir. Le rapport entre la doxa visée et la création des collectivités opposées se rend visible dans la mesure où Guéant, dans le but de faire adhérer les auditoires à cette doxa, semble essayer *d'imposer une inclusion* autour des points de vue avancés. Dans l'optique de montrer la différence « évidente » de valeurs entre

⁷⁶ Voir la section 3.5.

⁷⁷ Voir la section 3.5.1

les deux modèles de civilisations, Guéant semble imposer à la collectivité faisant partie du « nous » *un état de fait* : cette collectivité a des valeurs humanistes (« (...)valeurs humanistes qui sont les nôtres » dans *Le Figaro*), ou bien, cette collectivité a une vision du monde qui diffère de la vision du monde de l'autre (« (...) nous ne les jugeons pas (...) » dans la déclaration initiale). Cherchant à transformer la subjectivité qui caractérise cette doxa à une doxa avec laquelle « tout le monde » peut s'identifier, il s'avère nécessaire de rendre cette doxa plus objective en attribuant à l'auditoire inclut la même conception que lui.

Pourquoi ce « nous imposant » ? Il semble fructueux d'avoir recours aux deux situations d'auditoire dans lesquelles les textes s'inscrivent. Nous avons identifié l'auditoire présent lors de son propos initial du 4 février comme un auditoire homogène partageant largement la vision du monde avancé par Guéant (voir la section 2.3.2.1.). Ainsi, cet auditoire est censé à s'identifier avec l'appel de protéger leur (« notre ») civilisation. Connaissant son auditoire et ses atteintes, il est très probable que Guéant s'y est rendu pour *représenter* leur croyances et leurs valeurs. Cela se manifeste par l'utilisation d'un nous partiellement inclusif: le « nous » y est employé pour désigner les idées que les deux instances partagent. Néanmoins, le « nous » est imposant aussi, en ce qu'il entre dans des tournures qui attribuent un jugement à son auditoire (« (...) parce que nous ne les jugeons pas conformes à notre vision du monde (...) »). En imposant une collectivité à son auditoire, Guéant renforce l'exclusion de la collectivité de l'autre.

4.12.4. La Doxa menacée : « Nous » employé pour *imposer une inclusion*

Cependant, le « nous » employé dans l'entretien semble *imposer une inclusion* plus forte que le « nous » dans la déclaration du 4 février. Cela se manifeste par les énoncés déclaratifs dans lesquels ce pronom trouve sa place dans l'entretien (c'est nous qui soulignons) : «C'était un discours sur les valeurs républicaines et sur la France », « (...) que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres ».

Bien que la doxa sur laquelle Guéant s'organise sa déclaration initiale semble être la doxa de l'UNI, les réactions indignes que ses propos rencontrent (voir la section 2.2.2) illustrent bien comment cette doxa ne constitue pas la doxa de l'auditoire du Parti Socialiste, par exemple. On peut en déduire que la doxa à laquelle Guéant fait appel initialement perd un peu de sa légitimité après le déclenchement de la polémique. Dans cette perspective, la situation de l'entretien dans *Le Figaro* semble être une situation moins favorable que le fait la situation d'énonciation du 4 février. L'auditoire du *Figaro* ne fait pas partie de l'échange réalisé au

moment de la prise de parole de Guéant, et il constitue un auditoire composite, dont les croyances et valeurs peuvent être diverses. Face à cet auditoire, il est probable que Guéant se donne pour optique de se servir d'un « nous » qui impose la doxa à laquelle il fait appel, afin d'emporter l'adhésion sur sa thèse de la société française. Le « nous » employé dans les tournures qui attribuent à la référence du « nous » des valeurs humanistes, sert ainsi à imposer une inclusion autour de ces valeurs. Nous pouvons en déduire que l'acte d'imposer la doxa visée semble être tributaire d'un *changement de la perspective* dont Guéant se fait de son auditoire.

Le fait que les deux textes étudiés privilégient le procédé de « « nous » contre « l'autre » », semble ainsi témoigner d'un orateur cherchant de créer une identité commune. Si La France se trouve face à une menace, il faut s'assembler dans une communauté définie afin d'établir une identité encore plus forte face aux éléments étrangers. Il faut cependant se demander si cette identité commune correspond à la réalité, ou si elle ne constitue qu'une tentative de la part de Guéant d'imposer sa vision du monde à un auditoire, dans l'optique d'obtenir un consensus. Les appels de « (...) défendre ce premier [notre] civilisation » et de « (...) nous devons protéger notre civilisation » peuvent donc être considérés comme des indices du *base doxique* sur laquelle Guéant organise son argumentation : La supériorité de la civilisation française, une civilisation dont Guéant se considère membre, rend légitime l'énonciation d'un jugement normatif portant sur les signes des autres civilisations en France, ce qui en son tour rend légitime une politique d'intégration conforme aux valeurs auxquelles la communauté de Guéant adhère.

5. Conclusion

J'ai bien conscience qu'en faisant part de ses réflexions, j'exprime un vrai choix politique, puisque c'est un choix de société. C'est le choix de la France que nous voulons pour demain.⁷⁸

Claude Guéant

5.1. Les textes sur les civilisations relèvent d'une conception de société

Quelle France pour demain, selon Claude Guéant ? Si nous nous tenons au message avancé dans les deux textes étudiés sur l'inégalité des civilisations, produits lors d'une campagne présidentielle où se sont affrontés son parti, l'UMP, et le parti adverse, le PS, la France se trouve face à une situation perturbante résultant d'une mixité d'identités culturelles et religieuses dans la sphère publique. Les civilisations «qui acceptent la tyrannie, la minorité des femmes, la haine sociale ou ethnique » font partie de la population française en ce qu'elles constituent les groupes qui se comportent de manière non-conforme à la vision du monde de la civilisation dont Guéant se considère membre. La confrontation face à laquelle la France se trouve, dont le résultat peut être deux Frances différentes, nécessite, effectivement, une mobilisation pour renforcer l'ancrage idéologique de la nation. Ce renforcement des valeurs républicaines, à savoir, parmi d'autres, le principe de laïcité, n'est qu'une nécessité résultant des défis auxquelles la France se trouve confrontée, d'après le raisonnement de Guéant.

L'un de ces défis est, selon Guéant, celui des problèmes d'intégration causés par l'idéologie relativiste à laquelle adhère la gauche, une idéologie qui entraîne une politique d'intégration qui peut menacer les principes de la République, selon lesquelles la sphère publique française doit être laïque. Les communautarismes sont ainsi la preuve par excellence, d'après Guéant, d'une conception de société chez le Parti Socialiste disant que les autres groupes (à savoir les groupes relevant d'autres civilisations que la française) ont le droit de s'organiser « (...) autour de leurs propres cultures, traditions et religions »⁷⁹. La raison pour laquelle Guéant et le « nous » auquel il s'associe dans ces textes n'admet pas ces communautarismes, semble « appartenir » à un niveau supérieur : permettre une « juxtaposition » dans « son pays » (« notre pays ») veut dire d'accorder la même place à l'héritage culturel et religieux de l'Autre qu'à l'identité de citoyenneté. Cette identité doit prévaloir pour tous les Français,

⁷⁸ Claude Guéant dans sa chronique «Quelle France pour demain» dans *Le Monde*, mis à jour le 03.06.2011 (consulté 15/04 13)

⁷⁹ Pour voir le cotexte dans lequel cet énoncé se trouve, voir le schéma dans la section 4.6.

selon l'argumentation de Guéant. Cependant, en considérant que Guéant s'associe continuellement avec un référent (visible dans le « nous ») qu'il considère comme quelqu'un ayant la même visée que lui-même, une visée portant sur la nécessité de protéger les valeurs traditionnelles de la France contre les comportements non-conformes de l'autre groupe, il fait exprimer implicitement que c'est sa communauté à lui qui est autorisée à définir les normes auxquelles la population entière doit adhérer. Dans cette ligne de pensée, si le « nous » dénonce les comportements non-conformes de l'autre, à savoir les comportements qui ne correspondent pas avec l'ancrage idéologique du « nous », et si cet ancrage s'applique pour une défense des valeurs républicaines contre les éléments perturbateurs de l'autre, il semble que Guéant ne s'associe qu'avec une partie restreinte de la population française, celle qui s'inquiète sur le rôle qu'auront les principes traditionnels dans l'avenir, face à des comportements comme les prières de rue, le port du voile intégral et une pratique où la femme est inférieure à l'homme.

Cependant, l'appel que fait Guéant de protéger la France selon sa propre conception de société, n'aurait pas pu se réaliser sans l'utilisation d'un certain type d'argumentation. Le message principal de défendre les valeurs républicaines contre tout élément non-conforme à ces valeurs, tire sa force d'une argumentation qui repose largement sur les propriétés subjectives de la doxa, à laquelle Guéant fait appel. Ces propriétés se traduisent par les nombreux présupposés dans son argumentation, à savoir les informations implicites véhiculées par les énoncés entiers ou par l'emploi d'un certain lexème. Le message avancé sur la nécessité d'adhérer aux valeurs de la civilisation française (l'énoncé « (...) liberté, égalité, fraternité(...) » dans sa déclaration initiale) repose ainsi sur l'emploi d'un présupposé primordial dans les deux textes : les civilisations se catégorisent selon des modèles, qui se divisent en deux types, celui qui favorise la démocratie et l'égalité entre les sexes, et celui qui accepte la tyrannie et l'inégalité des sexes. L'appel à la défense du modèle positif repose ainsi sur une conception de la part de Guéant que ces « deux » civilisations opposées ne peuvent pas coexister en France sans que la civilisation inférieure accepte la manière de vivre de la civilisation supérieure, la française.

5.2. Optiques et résultats de l'étude

Ayant résumé la visée de Guéant et la conception de société de laquelle cette visée semble être tributaire, récapitulons maintenant notre optique choisie pour cette étude et nos questions de recherche. Notre point de départ étant que Guéant croit représenter la doxa au sujet des

civilisations et leurs valeurs, l'optique de cette étude a été d'explorer le fonctionnement discursif et argumentatif de cette doxa dans les deux textes sélectionnés. Nous avons opté pour une approche qui intègre la visée persuasive de Guéant, celle d'obtenir un consensus sur un certain modèle républicain de société, dans l'étude de la doxa en situation argumentative. La visée persuasive implique la présence d'un auditoire dans les deux situations d'énonciation dont les deux textes font parties. Donc, nous avons opté pour l'intégration de l'instance de l'auditoire dans l'analyse.

Ces optiques mises en considération, nous avons trouvé avantageux de nous servir de l'ouvrage *L'argumentation dans le discours* de Ruth Amossy (2012). Le chapitre 3 de cet ouvrage, « Le soubassement de l'argumentation : les évidences partagées », est consacré au phénomène de la doxa dans les discours et les choix méthodologiques résultant des différentes conceptions du phénomène. C'est pourquoi nous avons choisi de nous servir de ce chapitre. Dans le but d'aborder une analyse du rapport entre cette doxa dans le langage de Guéant et l'implicite, nous avons également accordé de l'importance au chapitre 5, « Éléments de pragmatique pour l'analyse argumentative », qui traite les présupposés et leurs fonctions argumentatives. Finalement, nous nous sommes servis du premier chapitre de l'ouvrage d'Amossy (2012), « L'adaptation à l'auditoire ». Là, nous nous sommes intéressée aux différents types d'auditoire, et à l'influence qu'exerce cette instance sur l'argumentation.

Pour effectuer une analyse à partir de ces trois « composantes », nous avons opté pour les questions de recherche suivantes :

1) Comment l'argumentation implicite, y compris le « non-dit » des deux textes, relève-t-elle du projet doxique de Guéant et/ ou des propriétés de la doxa comme phénomène, et à quel degré contribue-t-elle à renforcer la légitimité de son message principal ? Comment la doxa comme stratégie rhétorique est-elle mobilisée pour obtenir l'adhésion ?

2) Comment le rapport entre l'utilisation des pronoms et du lexique entourant ces pronoms et la visée persuasive se manifeste-il dans les deux textes ? Quel est le rapport entre le type de l'auditoire / l'image que Guéant se fait de cet auditoire, et l'utilisation du pronom de la 1^{ère} personne, « nous » ?

À l'aide de notre première question de travail, nous avons étudiés de quelles manières l'argumentation implicite dans l'entretien au *Figaro* relève des propriétés subjectives et non-vérifiables de l'opinion commune, auxquelles Guéant semble faire appel. Pour aboutir à une

conclusion sur la manière dont la doxa est rendue visible dans son emploi langagier, nous avons commencé par une étude des présupposés véhiculés par des divers énoncés. La recherche de Roulet et al. (2001) nous a aidé à cet égard : Leur moyen heuristique d'insertion d'un connecteur argumentatif dans un énoncé ou entre deux énoncés nous a permis d'identifier que l'organisation argumentative de ce texte est celle d'une organisation implicite, où les énoncés se lient par l'information du « non-dit » qu'ils possèdent. On a abouti à la proposition : c'est l'acte même de ne pas dire certaines choses qui est tributaire des propriétés non-vérifiables de l'opinion commune. On a également proposé que l'acte de ne pas expliciter les raisons par lesquelles Guéant arrive à justifier l'énonciation de son propos initial (« Mon propos était général » / « C'était un discours sur les valeurs républicaines et sur la France » / « J'ai tenu des propos de bon sens, des propos d'évidence (...) ») est symptomatique d'une conception de sa part concernant la légitimité de son propos initial : Il est toujours justifié de tenir un discours sur la France, si ce discours est général et s'il se fonde sur le bon sens.

Ensuite, en ce qui concerne les présupposés, nous avons discuté dans quelle mesure leurs emplois était tributaire d'une stratégie argumentative, question à laquelle il semblait difficile de donner des réponses précises. De toute façon, qu'il soit question des emplois stratégiques ou pas, nous avons proposé que les nombreux présupposés servent à renforcer le reste de l'argumentation en ce qu'ils permettent à Guéant de présenter une histoire de conflit sur la France. Cette histoire de conflit, centrée sur les valeurs qu'il faut défendre et les valeurs constituant une menace, permet à Guéant d'organiser le reste de son argumentation sur la création de collectivités opposées. De l'étude des présupposés comme indices de la doxa visée par Guéant, nous avons procédé à une petite étude des occurrences où la doxa semble avoir été mobilisée pour faire appel à l'auditoire visé.⁸⁰ Là, nous avons proposé que Guéant cherche à faire appel au bon sens de l'auditoire visé. Dans la seconde partie de l'analyse, nous avons accordé de l'intérêt au rapport entre la visée persuasive de Guéant et l'utilisation des pronoms personnels et possessifs « nous »/ « notre » et « ils » / « leur(s) », et le lexique qui entoure ces pronoms. Notre but était d'étudier la stratégie rhétorique de création de groupes tout en essayant de repérer les collectivités auxquelles les pronoms et le lexique faisaient référence. Nous avons examiné la création de collectivités opposées dans quelques-uns des extraits de l'entretien au *Figaro*, et dans la déclaration initiale dans sa globalité. En examinant le raisonnement sur les modèles des civilisations dans l'entretien, nous sommes arrivée à

⁸⁰ Cette partie était liée à l'étude de l'utilisation du pronom « nous » dans la seconde partie de l'analyse, une utilisation qui semblait témoigner d'une volonté d'imposer une inclusion autour des valeurs auxquelles Guéant adhère.

proposer que l'argumentation tire sa force du procédé de mise en opposition entre les deux modèles. Nous avons pu proposer que Guéant s'inclut dans le modèle de civilisation, celui qu'il veut défendre. En procédant à l'étude d'autres extraits du même entretien, nous avons vu que la mise en opposition de deux collectivités, celle du « nous », à savoir Guéant et une communauté à laquelle il s'associe, et celle de « l'autre », s'est manifestée par l'emploi de possessifs contrastifs (« leur », qui renvoie à « ils », « notre » qui renvoie à « nous ») et l'utilisation des substantifs référant à l'autre collectivité (la port du voile intégral et les prières de rue). Quant à la référence de « nous » et de « notre » dans ces extraits, nous avons fait la conclusion suivante : Outre les occurrences où elle porte sur Guéant et son parti l'UMP, elle porte sur un groupe que Guéant estime adhérer déjà à sa vision du monde. Cependant, nous avons discuté dans quelle mesure ce « nous » était tributaire d'une volonté de la part de Guéant d'imposer une inclusion autour de son message de défense de sa civilisation. En ce qui concerne le « nous » dans sa déclaration initiale, nous avons abouti à la même proposition ; que cette déclaration fait avancer une attitude envers l'autre collectivité, une collectivité n'y étant présente que par les substantifs « comportements » (« (...) il y a de comportement qui n'ont pas leur place dans notre pays (...) ») et « civilisations ». Le « nous » de sa déclaration semble inclure l'auditoire dans la plus grande partie.

Finalement, dans la dernière partie de l'analyse, « Discussion sur la création de groupes en relation avec la visée persuasive et avec la doxa », nous avons discuté notre deuxième question de recherche de manière plus approfondie, à savoir comment la création de groupes dans les textes étudiés témoigne de la visée que Guéant semble se donner, celle d'obtenir un consensus sur le modèle républicain de société. Là, nous avons proposé que le message de défense des valeurs auxquelles adhère Guéant nécessite une argumentation reposant sur les différences qui ne se laissent pas réunir en termes de deux manières de vivre conflictuelles. La visée persuasive entraîne une mise en valeur de « notre identité » face à la « leur », ce dont la création de groupes opposés relève. Mais, nous avons abouti à dire que la création de groupes n'est pas seulement le résultat d'une telle visée. Cette création de groupes relève d'une conception de société de la part de Guéant, disant que les deux collectivités sont incompatibles dans le contexte de la République, et que c'est *sa communauté* qui possède le pouvoir de définition de la nature de la société – comment la société doit être. Les occurrences des possessifs, par lesquels se caractérisent ces textes, relèvent d'une mise en valeur du droit de posséder le territoire français.

Dans cette partie de l'analyse, nous avons également essayé d'intégrer les deux types

d'auditoire que Guéant cherche à convaincre. Nous avons proposé que les nombreuses occurrences de « nous » dans ces deux textes relèvent d'un orateur cherchant de créer une identité commune face à la présence de l'autre. Cette volonté d'instaurer une identité commune caractérise les deux textes, et semble témoigner d'un fonctionnement argumentatif des propriétés de la doxa. Néanmoins, en prenant en compte les deux situations d'énonciation desquelles ces textes font parties, et les deux auditoires différents résultant de ces situations, nous avons proposé qu'il importe pour Guéant d'adapter l'utilisation de l'élément doxique à l'auditoire en question. L'auditoire présent le 4 février étant un auditoire (relativement) homogène qui semble adhérer à l'ancrage idéologique de Guéant, il se sert dans sa déclaration d'un « nous » qui semble inclure cet auditoire, sans que cette inclusion soit imposante (excepté, peut-être, l'énoncé « (...) parce que nous ne les jugeons pas conformes à notre vision du monde (...) »). Étant donné que Guéant se trouve face à un tout autre auditoire dans la situation d'interview au *Figaro*, un auditoire ayant de préférences et valeurs diversifiées, il est nécessaire de faire adhérer cet auditoire en imposant une inclusion plus forte, ce dont témoignent les tournures où Guéant attribue au référent du « nous » des valeurs humanistes afin de lui attribuer la même prise de position que lui-même sur les civilisations : (« (...)pour rappeler que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres », c'est nous qui soulignons).

5.3. Perspective critique à propos des choix méthodologiques et à propos des résultats

Dans le chapitre « Cadre théorique et méthodologique », nous reconnaissons que cette analyse rencontre quelques difficultés en ce qui concerne le choix des textes. Comparer une déclaration qui a été prononcée lors d'une situation de « meeting », sans que les médias n'y aient accès, avec un entretien fait par un journaliste du *Figaro*, s'avère difficile puisqu'il est question de comparer l'organisation de l'argumentation dont se sert Guéant. Quant au schéma des énoncés de l'entretien dans la section 4.6, nous reconnaissons que la catégorisation des énoncés, le fondement même de notre analyse sur l'argumentation implicite dans ce même entretien, aurait pu se faire de manière plus systématique, et on aurait pu décrire de manière plus approfondie le parcours de transformation des phrases dans des énoncés. En matière d'étude du rapport entre les propriétés de la doxa et l'implicite, nous savons que l'analyste ne peut qu'indiquer un tel rapport, étant donné qu'il n'a pas accès au motif de Guéant dans la situation d'énonciation. La même critique s'applique pour la discussion sur le « nous » en relation avec les deux auditoires, car il n'est pas possible d'aboutir à une conclusion précise quant *au degré d'inclusion* que ce « nous » impose. Donc, nous reconnaissons que notre

proposition (voir la section 4.12.3) disant que Guéant semble imposer des valeurs humanistes à la collectivité faisant partie du « nous », n'est qu'une proposition. De la même manière, nous avons simplement indiqué qu'à cause du fait que la doxa à laquelle Guéant fait appel lors de la réunion du 4 février fait l'objet d'une vive critique, il semble nécessaire pour lui de se servir d'un procédé d'inclusion qui se veut plus imposant afin de convaincre un auditoire beaucoup plus grand et composite (voir la section 4.12.4.).

5.4. Études ultérieures possibles

Cette étude de la doxa en fonctionnement argumentatif est le résultat de l'intérêt que nous avons accordé aux textes de Guéant dans un contexte de polémique en France au début du mois de février 2012. Comme nous l'avons vu dans la section 2.2.5. au chapitre « Établissement d'un corpus », le propos initial de Guéant fait objet d'un contre-discours à L'Assemblée Nationale, celui tenu par Serge Letchimy, député de la Martinique (apparenté PS) le 7 février, quelques jours après le déclenchement de la polémique. Dans ce contre-discours, Letchimy fait de nombreuses références à Aimé Césaire et son « Discours sur le colonialisme » (1950). L'étude que nous avons faite au début sur ce contre-discours nous a mené à nous intéresser à ces références. Une étude ultérieure pourrait être celle de considérer l'intervention tenue par Letchimy comme un prolongement de la pensée anticolonialiste d'Aimé Césaire.

Une autre étude pourrait être de considérer la création d'identité commune dans les textes de Guéant dans un contexte plus grand, le contexte de l'Europe se trouvant face à une crise financière. Les textes de Guéant sont symptomatiques d'une mission d'unir la France autour d'une seule identité, celle de citoyenneté. Il pourrait être captivant de considérer la création de groupes dans une perspective d'identité nationale, et pourquoi il devient nécessaire de définir les traits par lesquels le « nous » se caractérise par rapport aux traits de l'autre.

Il pourrait être intéressant d'étudier les textes de Guéant dans une perspective plus politique. Comme nous l'avons vu dans « L'Établissement d'un corpus » (la section 2.2.4.), à l'époque de la polémique du février 2012, Guéant est déjà controversé à cause de ses nombreuses déclarations sur la société française, sur l'immigration etc. Harlem Désir (PS) qualifie les propos de Guéant comme « (...) la provocation pitoyable d'un ministre réduit à rabatteur de voix FN » (voir la section 2.2.2). Dans cette ligne de pensée, la polémique soulevée par le propos de Guéant sur les civilisations semble non seulement être le résultat du contenu du propos de Guéant, mais le résultat de ce dont il est symptomatique, d'après plusieurs

représentants du PS : une radicalisation de l'UMP lors des élections présidentielles de 2012. Pourtant, il semble justifié de dire que la polémique se déclenche également à cause du fait que la gauche est mise en cause dans le propos de Guéant du 4 février. En dénonçant l'idéologie relativiste de gauche, Guéant thématise l'appartenance idéologique du parti adverse dans un discours qui peut lui être favorable en termes d'établissement d'un consensus. Étant donné que la gauche fait l'objet d'une critique forte dans la déclaration de Guéant, les réactions indignées de Harlem Désir, Ségolène Royal et finalement, la réaction controversée de Serge Letchimy à l'hémicycle, peuvent être considérées non seulement comme preuves d'un «état de choq» sur le contenu du propos, conformément à leurs valeurs, mais aussi comme tentatives de jouer sur cette identité «relativiste» dans l'optique de se positionner comme un vrai adversaire à l'UMP face aux présidentielles de 2012.

Bibliographie

Ouvrages et textes théoriques

Amossy, Ruth (2012) : *L'Argumentation dans le discours*. Paris, Armand Colin

Amossy, Ruth (2012) : « *Faut-il intégrer l'argumentation dans l'analyse du discours Problématiques et enjeux* ». Article publié dans la revue électronique *Argumentation et l'analyse du discours* (2012) – du groupe ADARR (*Analyse du discours, argumentation, rhétorique*)

Barthes, Roland (1975) : *Roland Barthes par Roland Barthes*. Paris, Le Seuil.

Ducrot, Oswald (1972) : *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris, Hermann.

Fløttum, Kjersti (2011) : *Hybridité discursive au parlement européen*. Dans : Suomela-Salmi, E.; Gambier, Y. (Eds), *Hybridité discursive et culturelle*. Paris:L'Harmattan, 51-76.

Grobet, Anne (1999) : *La continuité topicale dans un dialogue radiophonique : quelques relations de discours*. *Cahiers de linguistique française* 21, 101-120.

Kebrat – Orecchioni, Catherine (1986) : *L'Implicite*. Paris, Colin.

Maingueneau, Dominique (1996) : *Les Termes clés de l'analyse du discours*. Paris, Le Seuil, « Mémo »

Perelman, Chaim et Olbrechts Tyteca, Olga (1970, première édition 1958) : *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Éditions de l'Université de Bruxelles.

Roulet, Eddy et.al (2001) : *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*. Bern / Berlin / Bruxelles, Peter Lang.

Textes du corpus (voir les annexes)

Guéant, Claude

- 1) Déclaration initiale tenue le 4 février 2012 : « *Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche, pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas* » : <http://www.uni.asso.fr/spip.php?article10374> (consulté 03.04.13)

http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2012/02/05/claude-gueant-declenche-une-nouvelle-polemique_1639076_1471069.html (consulté 25.08.12)

- 2) Entretien avec Claude Guéant mis à jour le 06 février 2012 par *Le Figaro*.
« Mon propos était général. J'ai tenu des propos de bon sens et d'évidence (...) ».
<http://www.lefigaro.fr/politique/2012/02/05/01002-20120205ARTFIG00191-gueantj-ai-tenu-des-propos-de-bon-sens-et-d-evidence.php> (consulté 25.08.12)

Articles médiatiques

Europe 1

- 1) « Immigration : Guéant suscite la polémique ». Mis à jour le 17 mars 2011.
<http://www.europe1.fr/Politique/Immigration-Gueant-suscite-la-polemique-458409/>
(consulté 02.05.13)

France TV Info

« Civilisations : Guéant assure que ses propos ne visaient pas les musulmans français ». Mis à jour le 7 février 2012.
http://www.francetvinfo.fr/civilisations-gueant-assure-que-ses-propos-ne-visaient-pas-les-musulmans-francais_59353.html (consulté 15.04.13)

Le Figaro

- 1) « Civilisations : Guéant crée une polémique. » Mis à jour 05 février 2012.
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/02/05/97001-20120205FILWWW00008-civilisations-gueant-cree-une-polemique.php> (consulté 16.08.12)
- 2) « Guéant : «J'ai tenu des propos de bon sens et d'évidence» ». Mis à jour le 6 février 2012.
<http://www.lefigaro.fr/politique/2012/02/05/01002-20120205ARTFIG00191-gueantj-ai-tenu-des-propos-de-bon-sens-et-d-evidence.php> (consulté 25.08.12)
- 3) « Guéant et les «civilisations» : un député parle de nazisme » Mis à jour le 7 février 2012.
<http://www.lefigaro.fr/politique/2012/02/07/01002-20120207ARTFIG00553-gueant-et-les-civilisations-un-depute-parle-de-nazisme.php> (consulté 21.08.12)

Le Monde

- 1) « Claude Guéant persiste et réaffirme que "toutes les cultures ne se valent pas" ». Mis à jour le 19 décembre 2012.
http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2012/02/05/claude-gueant-declenche-une-nouvelle-polemique_1639076_1471069.html (consulté 25.08.12)

- 2) « Polémique Guéant : la gauche dénonce "un dérapage volontaire" ». Mis à jour le 6 février 2012.
http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2012/02/05/polemique-gueant-la-gauche-denonce-un-derapage-volontaire_1639116_1471069.html#ens_id=158892 (consulté 25.08.12)
- 3) « Guéant : la loi de 1905 "ne sera pas modifiée" ». Mis à jour le 4 avril 2011.
http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/04/04/le-nombre-de-musulmans-en-france-pose-probleme-selon-gueant_1502928_3224.html (consulté 03.05.13)
- 4) « Quelle France pour demain ? » Mis à jour le 3 juin 2011.
http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/05/31/quelle-france-pour-demain_1529823_3232.html (consulté 15.04.13)
- 5) « Un député évoque le "nazisme" pour dénoncer les propos de Guéant ». Mis à jour le 7 février 2012.
http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/article/2012/02/07/un-depute-evoque-le-nazisme-pour-denoncer-les-propos-de-gueant-le-gouvernement-quitte-l-assemblee_1640064_1471069.html (consulté 17.08.12)

Le Nouvel Observateur

- 1) « Claude Guéant : "Toutes les civilisations ne se valent pas" ». Mis à jour le 6 février 2012.
<http://tempsreel.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/20120204.OBS0607/claude-gueant-toutes-les-civilisations-ne-se-valent-pas.html> (consulté 16.08.12)
- 2) « Claude Guéant estime que "toutes les civilisations ne se valent pas" ». Mis à jour le 5 février 2012.
<http://tempsreel.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/20120205.OBS0609/claude-gueant-estime-que-toutes-les-civilisations-ne-se-valent-pas.html> (consulté 25.08.12)
- 3) « Serge Letchimy a rencontré Claude Guéant ». Mis à jour le 9 février 2012.
<http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20120209.OBS0931/serge-letchimy-a-rencontre-claude-gueant.html> (consulté 20.08.12)
- 4) « Guéant et le nazisme : pour Moscovici, le député Letchimy "s'est senti blessé" ». Mis à jour le 8 février 2012.
<http://tempsreel.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/20120207.OBS0793/gueant-et-le-nazisme-pour-moscovici-le-depute-letchimy-s-est-senti-blesse.html> (consulté 22.08.12)

Le Libération

- 1) « Affaire Guéant : Juppé «regrette» l'utilisation du mot «civilisation» ». Mis à jour le 6 février 2012.
<http://www.liberation.fr/politiques/01012387973-lepenisation-de-gueant-toutes-les-civilisations-ne-se-valent-pas> (consulté 01.05.13)
- 2) « L'Assemblée nationale dans le tourbillon des civilisations ». Mis à jour le 8 février 2012.
<http://www.liberation.fr/politiques/01012388594-l-assemblee-nationale-dans-le-tourbillon-des-civilisations> (consulté 16.08.12)

Le Parisien

« Propos de Letchimy : Claude Guéant hué à l'Assemblée nationale ». Mis à jour le 8 février 2012.

<http://www.leparisien.fr/election-presidentielle-2012/en-direct-aubry-la-droite-ne-cesse-de-diviser-08-02-2012-1851532.php> (consulté 20.08.12)

Rtl

- 1) « Nicolas Sarkozy défend le "bon sens" de Claude Guéant ». Mis à jour le 7 février 2012.
<http://www.rtl.fr/actualites/politique/article/nicolas-sarkozy-defend-le-bon-sens-de-claude-gueant-7743213166> (consulté 21.08.12)
- 2) « Guéant : un député évoque le nazisme, tollé à l'Assemblée ». Mis à jour le 8 février 2012.
<http://www.rtl.fr/actualites/politique/article/gueant-un-depute-evoque-le-nazisme-incident-a-l-assemblee-7743247225> (consulté 15/08/12)

D'autres sites électroniques

Union Nationale Inter-universitaire (UNI)

- 1) www.uni.asso.fr (consulté 03.04.13)
- 2) « Le PS alimente une polémique odieuse suite aux propos de Claude Guéant. » Mis à jour le 5 février 2012.
<http://www.uni.asso.fr/spip.php?article10374>(consulté 03.04.13)
- 3) « Signez la pétition de soutien à Claude Guéant ». Mis à jour le 7 avril 2012.
<http://www.uni.asso.fr/spip.php?article10091> (consulté 04.04.13)

L'Assemblée nationale

L'intervention de Serge Letchimy: (consulté 24.08.12)
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-3926QG.html>

Larousse :

«Défendre » : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9fendre/22618> (consulté 15.03.13)

« Doxa » : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/doxa/26675> (consulté 02.05.13)

Wikipedia :

« doxa » : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Doxa> (consulté 02.05.13)

Annexe 1 : L'entretien avec Claude Guéant au *Figaro*

Guéant : «J'ai tenu des propos de bon sens et d'évidence»



<http://www.lefigaro.fr/politique/2012/02/05/01002-20120205ARTFIG00191-gueantj-ai-tenu-des-propos-de-bon-sens-et-d-evidence.php>

-
- Par Sophie Huet
- Mis à jour le 06/02/2012 à 08:23
- Publié le 01/01/1970 à 01:00



Claude Guéant affirme que la majorité n'admet pas le communautarisme, «parce que les valeurs républicaines prévalent pour tous». Crédits photo : Jean-Christophe MARMARA/Le Figaro

INTERVIEW - Le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, a provoqué la polémique en affirmant samedi devant des étudiants proches de l'UNI que «toutes les civilisations ne se valent pas». Ces propos lui ont valu de vives critiques à gauche, alors que plusieurs dirigeants de la majorité l'ont défendu.

LE FIGARO. - Vous attendiez-vous à ce que vos propos¹ soulèvent une telle polémique?

Claude GUÉANT. - Non, pas du tout. Mon propos était général. C'était un discours sur les valeurs républicaines et sur la France. J'ai tenu des propos de bon sens, des propos d'évidence pour rappeler que toutes les civilisations ne se valent pas au regard des valeurs humanistes qui sont les nôtres. Qui peut contester qu'il y a une différence de valeurs entre une civilisation qui favorise la démocratie, qui protège les libertés individuelles et collectives, qui promeut les droits des femmes, et une civilisation qui accepte la tyrannie, qui n'accorde aucune importance aux libertés et qui ne respecte pas l'égalité entre les hommes et les femmes? Je pense qu'il faut défendre clairement ce premier modèle de civilisation.

Vous avez utilisé le terme très sensible de «civilisation». Était-ce volontaire?

Je l'assume. La civilisation a une définition dans la langue française. C'est un ensemble de caractéristiques qui forment un groupe humain: l'histoire, la culture, un héritage intellectuel et moral. Et c'est bien cela dont je veux parler. En l'espèce, je remarque qu'il y a une vision différente entre les familles politiques. Et il est bon que les Français le sachent.

Qu'appellez-vous «l'idéologie relativiste de gauche»?

L'idéologie relativiste qui promeut le nivellement des valeurs est professée de façon très assumée par le Parti socialiste et plus largement par la gauche. On l'a bien noté dans la réaction de M. **Harlem Désir**². Les socialistes se prévalent du multiculturalisme, qui donne une priorité au droit à la différence. Donc, pour eux, tout se vaut. En matière de politique d'intégration, le PS admet les communautarismes, c'est-à-dire la juxtaposition dans notre pays de groupes organisés autour de leurs propres cultures, traditions et religions. Nous, nous ne l'admettons pas, parce que pour nous les valeurs républicaines prévalent pour tous. Cela entraîne du reste pour le PS des difficultés réelles à tirer les conséquences pratiques de son attachement, dont je ne doute pas, aux principes républicains.

Sur quels exemples vous fondez-vous?

Il y a un an, l'UMP proposait à l'Assemblée nationale un texte pour interdire le port du voile intégral, conformément aux valeurs républicaines. Le PS ne l'a pas voté. De même, en ce qui concerne les prières de rue, un important responsable du PS, M. **Daniel Vaillant**³, a dit qu'elles ne gênaient personne. J'observe au contraire qu'elles gênent beaucoup de monde, et qu'elles sont une entorse visible au principe de laïcité. Nous avons fait en sorte de mettre fin aux prières de rue en France.

Le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire⁴, a exprimé publiquement ses inquiétudes au sujet de la non-candidature de Marine Le Pen⁵, si elle n'obtenait pas ses 500 signatures. Quel est votre point de vue?

Cela fait plusieurs semaines que j'affirme qu'il serait anormal qu'un candidat qui représente un courant d'opinion significatif ne soit pas présent à l'élection présidentielle. Cela étant, il y a une loi organique qui s'applique. **Le Conseil constitutionnel a été saisi. Il doit rendre sa décision prochainement**⁶. Il s'exprimera sur le caractère public ou anonyme de cette présentation. Et s'il le faut, nous en tirerons les conséquences juridiques. Mais il y a 43.000 personnes en France qui peuvent parrainer un candidat. Ce serait bien le diable que le Front national ne puisse pas en obtenir 500! Il faut dire aussi que les élus sont peut-être choqués par les propositions de Mme Le Pen...



Sophie Huet

- journaliste
- 14 abonnés
Journaliste

Annexe 2 : La déclaration tenue le 4 février par Claude Guéant

<http://www.uni.asso.fr/spip.php?article10374>

dimanche 5 février 2012, par Olivier Vial

Le PS alimente une polémique odieuse suite aux propos de Claude Guéant.

54



Samedi 4 février, à l'occasion de la convergence annuelle de l'UNI, Claude Guéant a prononcé un discours d'une trentaine de minutes devant les 300 cadres de l'UNI.

Le parti socialiste a cru bon d'instrumentaliser une phrase totalement tirée de son contexte pour alimenter une polémique politicienne.

Voici ce qu'a réellement dit le ministre de l'Intérieur :

" Or, il y a des comportements , qui n'ont pas leur place dans notre pays, non pas parce qu'ils sont étrangers, mais parce que nous ne les jugeons pas conformes à notre vision du monde, à celle, en particulier de la dignité de la femme et de l'homme. Contrairement à ce que dit l'idéologie relativiste de gauche, pour nous, toutes les civilisations ne se valent pas. Celles qui défendent l'humanité nous paraissent plus avancées que celles qui la nient. Celles qui défendent la liberté, l'égalité et la fraternité nous paraissent supérieures à celles qui acceptent la tyrannie, la minorité des femmes, la haine sociale ou ethnique.

En tout état de cause, nous devons protéger notre civilisation."

Le PS peut-il réellement soutenir le contraire ?